



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 138 • NUMÉRO 018 • 2<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mercredi 30 octobre 2002**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 octobre 2002

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

• (1405)

[Traduction]

**Le Président:** Comme nous avons l'habitude de le faire les mercredis, nous allons maintenant chanter le Ô Canada sous la direction du député de St. John's-Ouest.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

#### L'ARMÉE DU SALUT

**M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre pour féliciter le Salvation Army's St. Catharines Booth Centre qui célébrera son 50<sup>e</sup> anniversaire le samedi 2 novembre 2002.

Le St. Catharines Booth Centre, anciennement connu sous le nom de Salvation Army Men's Social Service Centre, a ouvert ses portes en 1952 pour satisfaire aux besoins physiques, spirituels et émotionnels de personnes âgées de plus de 18 ans, peu importe leur origine ethnique.

Le centre a dû évoluer au rythme de la collectivité pour pouvoir s'adapter aux besoins changeants. Il prend maintenant la forme d'une maison de transition et d'un refuge offrant en tout 33 lits aux gens dans le besoin. Il offre aussi des repas, des vêtements, des services de counselling, d'aiguillage et de loisirs, un programme d'aumônerie facultatif au Niagara Detention Centre, un programme de soutien au cours des procès au palais de justice de St. Catharines et un service de recherche des personnes disparues qui aide les familles qui désirent retrouver un être cher avec qui ils ont perdu contact.

Je tiens à remercier le major Henry Jewer, le personnel et tous les bénévoles du St. Catharines Booth Centre pour 50 années de dévouement et de compassion envers leur collectivité. Je sais que le Booth Centre espère pouvoir offrir ses précieux services pendant encore bien des années.

\* \* \*

#### LE PROTOCOLE DE KYOTO

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement semble vouloir rendre la vie difficile à nos agriculteurs et voilà maintenant un coup qui sera fatal à un grand nombre d'entre eux. Si le gouvernement met en oeuvre le Protocole

de Kyoto, cela aura des répercussions catastrophiques pour de nombreux agriculteurs.

Le gouvernement a imposé le monopole de la Commission canadienne du blé aux agriculteurs, mais seulement à ceux des Prairies, rappelez-vous en, et certains sont ainsi jetés en prison pour avoir vendu leur propre blé. La sécheresse a durement frappé les agriculteurs au cours des dernières années. Le gouvernement a laissé le port de Vancouver fermé et rien n'est fait à ce sujet. Des pratiques commerciales déloyales dans d'autres pays ont fait chuter les prix et nos agriculteurs obtiennent des prix bien inférieurs à ceux versés à leurs concurrents.

Il y a maintenant l'accord de Kyoto, qui ne fait rien pour remédier à la pollution, mais qui va faire monter les prix que nos agriculteurs paient pour le carburant, les engrais et les pesticides notamment. Les prix de tous ces produits vont augmenter de façon très marquée. De combien? Le gouvernement l'ignore, mais il va quand même ratifier cet accord. Il semble qu'il se fiche de la situation.

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais profiter de l'occasion pour vous dire que les membres d'équipage du NCSM *Ottawa* sont revenus récemment du Golfe et seront à la tribune aujourd'hui. Je pense que nous devrions tous les remercier.

\* \* \*

#### LES PRIX SYNERGIE

**M. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.):** Monsieur le Président, hier dans ma ville de Winnipeg, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conference Board du Canada ont remis six prix Synergie de partenariats universités-industrie en R et D. Ces prix saluent la réussite d'entreprises canadiennes qui travaillent de concert avec des chercheurs universitaires pour stimuler encore plus l'innovation au Canada.

L'un des lauréats se trouvait dans ma ville. L'Université du Manitoba et l'entreprise Canadian Bio-Systems Inc. à Calgary ont remporté leur prix pour leurs efforts conjoints afin d'améliorer les enzymes ajoutées à l'alimentation animale. Les enzymes aident les animaux à absorber plus de nutriments pour chaque kilogramme d'aliments pour animaux, ce qui permet aux agriculteurs d'élever des animaux en meilleure santé à moindres coûts et de faire profiter les consommateurs canadiens d'une meilleure qualité et d'économies.

Si je comprends bien, cette recherche donne aux agriculteurs une façon plus naturelle de relever les défis en matière d'alimentation animale, une façon qui est plus sûre, plus efficace et plus écologique. On me dit que l'objectif à long terme de cette recherche est d'éliminer progressivement les antibiotiques dans les aliments pour animaux avec des «prébiotiques», des enzymes naturelles qui améliorent le système immunitaire des animaux.

*Article 31 du Règlement***L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE**

**M. Joe McGuire (Egmont, Lib.):** Monsieur le Président, l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard s'avère extrêmement importante pour l'économie de l'île. La pomme de terre constitue le principal produit agricole de la région et représente environ un tiers de la production canadienne dans ce secteur.

Il y a deux ans, la découverte du chancre de la pomme de terre dans un seul champ de l'Île-du-Prince-Édouard a donné lieu à un grave différend commercial qui a duré 10 mois et a entraîné, pour l'industrie de la pomme de terre de l'île, un manque à gagner de 30 millions de dollars, aux États-Unis et au Canada. Depuis lors, l'Île-du-Prince-Édouard fait face à de sérieuses restrictions à l'exportation.

Ces restrictions sont trop strictes. Le chancre et le virus de la pomme de terre sont transmis par le sol. Par conséquent, si les pommes de terre sont lavées, les virus ne se propagent pas. Les exploitations agricoles avoisinantes testées et jugées indemnes de virus ne devraient pas se voir imposer des restrictions commerciales.

Le Canada et les États-Unis doivent collaborer pour revoir et peaufiner le plan de gestion de l'industrie de la pomme de terre. Il faut mettre les producteurs de pomme de terre à l'abri de restrictions commerciales tout en adoptant une approche scientifique.

\* \* \*

**LE MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES**

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, octobre est le Mois de l'histoire des femmes. Le thème choisi cette année est «Championnes un jour, championnes toujours! Les femmes et le sport».

Je profite de l'occasion pour saluer la performance de «l'enfant chéri des Canadiens», Barbara Ann Scott, d'Ottawa, qui, à ce jour, reste la seule Canadienne à avoir gagné la médaille d'or pour l'épreuve olympique en patinage artistique féminin de niveau senior. Son amour du sport, sa volonté à toute épreuve, sa détermination inébranlable et ses efforts constants lui ont permis d'atteindre cet objectif remarquable.

Barbara Ann a remporté de nombreux titres au cours de sa courte carrière de patinage artistique. Elle a été couronnée championne senior de 1944 à 1948, championne nord-américaine de 1945 à 1948, championne européenne en 1947 et 1948, championne du monde en 1947 et 1948 et médaillée d'or olympique à Saint-Moritz, en Suisse, en 1948.

Sa grâce, son esprit sportif, sa technique exceptionnelle et sa modestie, sur la glace comme dans la vie en général, sont encore légendaires. Je salue les grandes réalisations de Barbara Ann Scott.

\* \* \*

**LES AGRICULTEURS DES PRAIRIES**

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, demain, quatre résidents de ma circonscription, Jim Ness, Rick Strankman, Rod Hanger et Mark Peterson, quatre agriculteurs travaillants et honnêtes des Prairies, seront mis en prison. Ces hommes payent de leur liberté la défense de leurs droits. C'est un prix énorme.

Ces agriculteurs qui réclament justice estiment que les agriculteurs de l'Ouest devraient avoir le droit non seulement de cultiver et de mettre en marché leurs céréales, mais encore d'en faire un produit vendable.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé est directement responsable de l'injustice dont ces agriculteurs des Prairies sont victimes. Je presse le gouvernement de faire preuve de compassion, de bon sens et de décence en accordant à ces agriculteurs les droits que les producteurs du reste du Canada prennent pour acquis. Qu'il leur donne la liberté de vendre le blé qu'ils cultivent.

Il est temps de cesser de traiter en criminels les agriculteurs des Prairies qui ne font qu'essayer de gagner honnêtement leur vie et celle de leur famille et de défendre le mode de vie rural.

\* \* \*

● (1410)

**LA DÉLÉGATION DE L'INITIATIVE DES PUISSANCES MOYENNES**

**M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le Président, la délégation de l'Initiative des puissances moyennes, un éminent groupe de contrôle des armements en visite à Ottawa aujourd'hui, a félicité le Canada parce qu'il est le seul pays de l'OTAN à avoir appuyé la résolution de la New Agenda Coalition «Towards a Nuclear Free World», la semaine dernière aux Nations Unies.

Je félicite aussi notre gouvernement et, en tant que président du groupe des Parlementaires canadiens pour une action mondiale, je m'associe à six autres priorités de l'Initiative des puissances moyennes, qui s'inscrivent de façon particulièrement convaincante dans le nouveau contexte stratégique de l'après guerre froide et de l'après 11 septembre. Les voici: la réduction des armes stratégiques conformément aux engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; le contrôle des défenses antimissiles et la prévention de la prolifération des missiles; la réduction et l'élimination des armes nucléaires non stratégiques et tactiques; la non-utilisation des armes nucléaires et l'engagement des puissances moyennes comme le Canada à refuser d'appuyer le recours en premier aux armes nucléaires dans les politiques sur la sécurité; l'interdiction des essais nucléaires, y compris le respect du moratoire sur les essais nucléaires et la ratification du traité sur l'interdiction des essais; le contrôle de la matière fissile, surtout dans le contexte de la menace posée par l'utilisation terroriste d'engins et de matériel nucléaires.

Ces priorités touchent vraiment la protection de la sécurité nationale et de la sécurité mondiale.

\* \* \*

[Français]

**LE BRÉSIL**

**M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ):** Monsieur le Président, le 27 octobre dernier, le peuple du Brésil s'est démocratiquement prononcé en faveur d'un gouvernement progressiste, en élisant à la présidence Luis Inacio Lula da Silva, chef du Parti des travailleurs.

En optant pour un gouvernement de centre-gauche, les Brésiliens nous donnent l'exemple d'un peuple qui a décidé d'affirmer et d'assumer la souveraineté que lui confère son droit démocratique de choisir.

En cette ère de mondialisation, c'est-à-dire plus que jamais, une victoire populaire constitue une victoire pour la démocratie elle-même, par le témoignage qu'elle donne du pouvoir qu'ont encore les peuples de décider de leur avenir.

En espérant que le gouvernement de M. Lula aura le soutien de la communauté internationale et des milieux financiers, notamment du Fonds monétaire international, je souhaite, au nom du Bloc québécois, la meilleure des chances aux Brésiliens et à leur gouvernement dans leurs efforts de reconstruction économique et sociale de leur pays.

\* \* \*

[Traduction]

#### ARARAT

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, hier soir, au Musée des Beaux-Arts, a eu lieu la première outaouaise du film *Ararat*, du cinéaste canadien de renommée internationale Atom Egoyan.

Avec Téléfilm Canada, la ministre du Patrimoine canadien a convié le ministre des Affaires intergouvernementales, des députés et des membres du corps diplomatique à une projection spéciale du film.

Le film d'Egoyan porte sur la question de la reconnaissance du génocide arménien et sur l'incidence de sa non-reconnaissance continue sur les descendants des victimes du premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle.

Recourant à la technique du film à l'intérieur d'un film, *Ararat* invite l'auditoire à voir des aspects du génocide que les Turcs ottomans ont perpétré contre les Arméniens à compter du 24 avril 1915.

*Ararat* appelle à la reconnaissance du génocide arménien et de toute autre victime de crimes contre l'humanité et nous rappelle que si nous oublions les erreurs du passé, nous sommes condamnés à les répéter.

J'exhorte la Chambre à passer à l'action et à reconnaître le génocide.

\* \* \*

#### LE SERVICE D'ASSISTANCE CANADIEN AUX ORGANISMES

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je tiens à applaudir aujourd'hui les efforts remarquables qu'a déployés un de mes électeurs qui revient de l'étranger, où il a travaillé pour le Service d'assistance canadien aux organismes.

M. Kevin Falk est allé à Lhasa, au Tibet, conseiller l'institut agricole du Tibet sur la façon d'améliorer les techniques de sélection et la qualité du colza.

Après avoir visité des installations et rencontré des phytogénéticiens, Kevin a transmis aux Tibétains des renseignements utiles découlant de travaux menés à notre Centre de recherches de Saskatoon. Le succès du programme d'amélioration des techniques de sélection et de la qualité repose sur le croisement de variétés tibétaines avec du canola génétique de qualité du Centre de recherches de Saskatoon. Kevin a formé une vingtaine de personnes, dont la moitié était des femmes.

Le Service d'assistance canadien aux organismes en est à sa 35<sup>e</sup> année de service exemplaire. Kevin est un exemple typique de ses bénévoles hautement qualifiés.

Nous sommes fiers des efforts déployés par Kevin, cet électeur de Saskatoon, pour stimuler le développement d'économies défavorisées. Nous félicitons chaudement M. Kevin Falk.

#### Article 31 du Règlement

[Français]

#### LE COMMANDANT HENDRY ET LE LIEUTENANT BÉLAIR

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, le 17 août dernier, le NCSM Ottawa de la marine canadienne revenait d'une mission de six mois à l'étranger dans le cadre de la lutte au terrorisme.

Deux des membres importants de l'équipage de ce navire sont le commandant Paul Hendry et le lieutenant Sylvain Bélaire. Le commandant Hendry est originaire de Arnprior en Ontario, tandis que le lieutenant Bélaire est originaire de mon comté de Hull—Aylmer.

Je tiens à saluer tout d'abord le travail que ces personnes ont effectué, notamment l'interception et l'inspection de navires dans le nord de la mer d'Arabie et du golfe Persique, à la recherche de pétrole de contrebande, de marchandises interdites et de dirigeants d'Al-Qaïda ainsi que de talibans en fuite.

Aujourd'hui le commandant Hendry et le lieutenant Bélaire font part de leur riche expérience à des Canadiennes et à des Canadiens de la région de la Capitale nationale. Plus particulièrement, ils visitent des écoles, dont l'École Philemon Wright de Hull, afin de partager avec les élèves leur vécu en Afghanistan.

Merci et salutations au commandant Hendry et au lieutenant Bélaire.

\* \* \*

● (1415)

[Traduction]

#### LES WAGONS-TRÉMIES

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, au cours des années 1970 et 1980, la pénurie de wagons servant à transporter le blé de l'Ouest jusqu'à nos ports de mer faisait perdre des ventes et des marchés au Canada.

Le gouvernement de l'époque a donc décidé d'acheter des wagons-trémies, qu'il a loués aux chemins de fer pour le transport du blé.

Ottawa avait alors deux buts en tête: permettre au Canada de s'acquitter de ses engagements en matière d'exportations et garder les coûts de transport au minimum pour les agriculteurs de l'Ouest.

Le gouvernement ne veut plus de ces wagons-trémies et une coalition, la Farmer Rail Car Coalition, serait disposée à faire l'acquisition de la flotte. Cette coalition, qui regroupe une vaste gamme d'organismes agricoles et communautaires, prévoit dans son plan d'affaires d'en faire bénéficier tous les agriculteurs de l'Ouest.

Au lieu de vendre les wagons-trémies aux enchères, on devrait les céder à un prix modique à la Farmer Rail Car Coalition. De cette façon, les agriculteurs pourraient continuer de profiter de ces wagons achetés au départ à leur intention.

\* \* \*

[Français]

#### LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, la semaine du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre est consacrée Semaine québécoise des adultes en formation, sous le thème «Mille et une façons d'apprendre».

### Questions orales

«Mille et une façons d'apprendre» pour se faire plaisir, pour s'ouvrir à d'autres cultures et pour échanger entre nous par la lecture, la recherche sur Internet et par des rencontres, dans une multitude de lieux communs tissés par notre quotidien et ce, dans toutes les régions du Québec.

L'événement réunira de nombreux intervenants engagés dans les milieux de l'éducation des adultes et de milliers de personnes en formation. On dénombre près d'un million et demi d'adultes inscrits dans des activités de formation au Québec.

L'éducation des adultes est devenue, au fil des ans, un outil indispensable pour celles et ceux qui veulent se donner une deuxième chance dans la vie et de façon toute particulière, pour les jeunes qui ont décroché d'un système qui ne correspondait pas toujours à leurs besoins.

Fêter les adultes en formation dans toute leur diversité, voilà une façon de faire qui met en valeur l'originalité du modèle québécois.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

**M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.):** Monsieur le Président, en ville comme à la campagne, protéger la végétation naturelle de la bande riveraine des lacs et des cours d'eau comporte de nombreux avantages et défis.

L'Association des riverains du lac Aylmer a dévoilé, le 18 octobre dernier, un projet de restauration et de mise en valeur des habitats aquatiques et riverains de la rivière Coulombe.

Le projet vise à restaurer le lit et les berges de cette rivière, autrefois un important site de fraie du doré jaune. Une subvention de l'ordre de 24 000 \$ a été allouée dans le cadre du Programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada.

Je tiens à féliciter MM. Luc Michel, Richard Chatelain et Pierre Poirier pour leur leadership en matière de protection de notre environnement naturel. Ces leaders sont un modèle à suivre. Bravo pour de telles initiatives!

\* \* \*

[Traduction]

### L'ASSURANCE-EMPLOI

**M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC):** Monsieur le Président, les libéraux ne tiennent pas compte dans leurs priorités des difficultés qu'éprouvent les Canadiens des régions rurales.

Les habitants de Gander—Grand Falls veulent travailler, mais ils ont besoin d'emplois. Je reçois chaque jour à mon bureau des appels, des lettres et des pétitions de la part de Terre-Neuviens vivant en milieu rural, qui, par centaines, cherchent désespérément une source de revenus pour l'hiver. Au lieu de seulement leur permettre d'accumuler suffisamment d'heures pour l'année, on devrait mettre en oeuvre un plan économique à long terme pour les habitants de Gander—Grand Falls et du Canada rural.

Les libéraux n'ont présenté aucune vision pour le Canada rural, ne donnant aucune lueur d'espoir à ceux qui cherchent du travail.

Je rencontre aujourd'hui des fonctionnaires de DRHC. J'espère que cette rencontre débouchera sur une meilleure compréhension des difficultés qu'éprouvent les habitants de ces régions, dont le désir de travailler est plus grand que la banque d'emplois de DRHC.

Le système d'assurance-emploi doit aider davantage ceux qui veulent retourner aux études et se recycler, afin de briser le cycle de l'emploi à court terme et des prestations d'assurance-emploi. Le

lignes directrices pour l'administration de l'assurance-emploi doivent être uniformes d'un bureau à l'autre.

Seuls le dialogue et la coopération permettront de corriger le système d'assurance-emploi.

\* \* \*

### LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À L'AUTISME

**M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.):** Monsieur le Président, octobre est le Mois de la sensibilisation à l'autisme. J'invite tous les Canadiens à déployer des efforts, ce mois-ci, pour comprendre l'autisme et ses effets. L'autisme est un trouble neurologique qui frappe un nourrisson sur 268 de nos jours. Cela traduit une nette augmentation par rapport aux générations précédentes, car on estime qu'un nourrisson sur 10 000 était atteint autisme.

Il est essentiel de poursuivre l'analyse de l'autisme pour pouvoir le traiter efficacement et en comprendre les ramifications sociales. Il importe au plus haut point que les familles et la société en général comprennent cette maladie. La Société canadienne de l'autisme fait un travail de communication remarquable et, grâce à son site Web soigneusement élaboré, elle sensibilise et informe la population.

Il est temps de féliciter la Société canadienne de l'autisme ainsi que les familles qui appuient quotidiennement les personnes atteintes. L'excellence de leur travail permet à ces personnes d'exploiter leur plein potentiel.

## QUESTIONS ORALES

● (1420)

[Traduction]

### LA MISE À JOUR ÉCONOMIQUE

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre des Finances a présenté aujourd'hui sa mise à jour économique et a confirmé encore une fois que les Canadiens sont vraiment surtaxés. En fait, depuis que le gouvernement a équilibré son budget, il a haussé les impôts de 24 milliards de dollars. Voilà dans quelle mesure les recettes fiscales ont augmenté. Pourtant hier, à la période des questions, le gouvernement a refusé d'écarter la possibilité d'autres hausses d'impôts pour financer les soins de santé.

Ma question s'adresse au premier ministre. Avec de telles recettes fiscales, pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'écarter la possibilité d'autres hausses d'impôts pour financer les soins de santé?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je ne m'attends vraiment pas à ce que le chef de l'opposition complimente le gouvernement pour sa belle performance en ce qui a trait à l'économie et pour le fait que le nombre de Canadiens qui travaillent a augmenté de 2,5 millions depuis 1993. C'est pour cette raison que l'économie a connu une croissance de 3,4 p. 100 cette année et continuera de croître l'an prochain. Nous n'avons pas subi une récession comme les Américains. Nous sommes en bonne posture parce que nous avons un bon gouvernement. Je remercie sincèrement le chef de l'opposition.

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de complimenter le gouvernement, mais je veux complimenter le premier ministre pour avoir choisi un ministre des Finances avec qui il peut maintenant travailler.

*Questions orales*

Le gouvernement a dit hier que, s'il le fallait, il agirait seul dans le dossier de l'accord de Kyoto. Il sait que, sans le consentement des provinces, les outils à sa disposition pour la mise en oeuvre de cet accord sont extrêmement limités. Il peut essayer de s'immiscer dans les affaires provinciales ou encore il peut hausser les taxes sur l'énergie.

Comme le ministre des Finances n'a pas écarté cette possibilité, je dois poser cette question. Le premier ministre écartera-t-il la possibilité d'une taxe sur les combustibles fossiles? Écartera-t-il la possibilité de hausser les taxes sur la consommation d'énergie?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons la très bonne habitude de réduire les impôts. Il y a de fortes chances que, lorsque la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto sera complètement terminée en 2012, je ne sois plus premier ministre, ce qui fait qu'il est très difficile pour moi de conclure qu'il n'y aura pas de hausses d'impôts au cours des dix prochaines années. Cependant, si nous gardons un bon gouvernement libéral pendant dix ans de plus, il y a de fortes chances qu'il n'y ait plus de hausses d'impôts.

[Français]

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ces dernières années, ce gouvernement a augmenté les dépenses pour des subventions inutiles, des contrats pour des placements publicitaires, l'embauche d'une foule de bureaucrates et d'autres priorités douteuses.

Pendant ce temps, les provinces sont aux prises avec des dépenses accrues pour des priorités sociales, comme la santé.

Que fera le gouvernement pour remédier à ce déséquilibre financier?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas de déséquilibre financier. Dans notre système, les provinces ont des pouvoirs de taxation et le fédéral a des pouvoirs de taxation. Comme nous avons eu une bonne administration, nous avons réduit les taxes sur cinq ans d'un montant de 100 milliards de dollars.

Durant la même période, la plupart des provinces ont réduit leur niveau de taxation. Si elles sont à court d'argent à ce moment-ci, c'est peut-être qu'elles avaient les mauvaises priorités.

Nous avons réussi à remplir nos obligations comme gouvernement et, en plus, à réduire les taxes. Si les autres n'ont pas fait la même chose, qu'ils tirent leurs propres conclusions.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre des Finances a annoncé aujourd'hui que le gouvernement nagera dans l'argent, mais en même temps le trop-payé à la caisse d'assurance-emploi s'élève à 30 milliards de dollars de plus qu'il n'en faut pour garder le régime solvable. Cela explique pourquoi la vérificatrice générale a catégoriquement refusé d'approuver cette arnaque dans les derniers comptes publics.

Pourquoi le premier ministre n'annonce-t-il pas aujourd'hui qu'il mettra fin à la perception de cotisations trop élevées auprès des travailleurs et des employeurs?

• (1425)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la cotisation était censée passer à 3,30 \$ lorsque nous

sommes arrivés au pouvoir. Elle est maintenant de 2,20 \$, ce qui signifie que nous avons très bien administré ce programme.

Pour aider le député d'en face à comprendre, je voudrais citer ce qu'a dit le Parti réformiste:

Afin de garantir que les économies découlant d'une réforme de l'assurance-chômage se traduisent par une réduction du déficit, le Parti réformiste recommande la création d'un fonds de réserve permanent pour l'A.-C. [...] Les fonds provenant de cette réserve serviraient à éliminer le déficit.

Cela figure à la page 41 du Budget des contribuables rédigé par l'ancien chef de l'opposition en 1995.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de nous replonger ainsi dans le passé, mais parlons d'aujourd'hui. Concernant les comptes publics, la VG a dit qu'elle ne peut «conclure que l'esprit de la Loi sur l'assurance-emploi a été respecté lors de l'établissement des taux de cotisation pour 2001.» C'est du langage de comptable pour dire que les contribuables se font arnaquer.

D'après la FCEI, l'arnaque s'élèvera à 5,3 milliards de dollars cette année. Pourquoi le premier ministre n'annonce-t-il pas aujourd'hui qu'il mettra fin à l'arnaque des cotisations d'AE exigées des travailleurs et des employeurs?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, si le député avait écouté, il aurait entendu que lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils ont fait passer la cotisation à 3,30 \$.

Nous l'avons réduite année après année jusqu'à 2,20 \$ et nous continuerons de le faire. Oui, il y a un surplus parce que nous avons créé 2,5 millions de nouveaux emplois et ces nouveaux employés ont cotisé à l'assurance-emploi.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale confirme à nouveau ce que le Bloc québécois dit depuis des années, à savoir que le gouvernement fédéral détourne les surplus de l'assurance-emploi pour payer la dette. La vérificatrice affirme pour une deuxième année consécutive que le gouvernement, en fixant seul les cotisations, ne respecte pas l'esprit de la loi.

Comment le premier ministre peut-il expliquer que son gouvernement s'entête à ignorer l'esprit de sa propre loi, frisant ainsi l'illégalité?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait très bien, alors que les conservateurs étaient au pouvoir, le fond affichait un déficit et ce fonds était financé par le Trésor du gouvernement.

Maintenant on a une bonne économie et 2,5 millions de nouveaux emplois ont été créés au cours des neuf dernières années. Nous avons des revenus additionnels parce que l'économie va bien et chaque année, depuis 1994, nous avons réduit les primes de l'assurance-emploi.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement a surtout détourné le fonds de la caisse de l'assurance-emploi pour payer la dette. C'est cela, la vérité.

Ce gouvernement s'est donné le pouvoir de fixer seul les cotisations de l'assurance-emploi. Ce même gouvernement avait pourtant pris l'engagement de revoir le mécanisme de fixation des cotisations, un engagement qu'il n'a toujours pas tenu.

*Questions orales*

Au lieu d'utiliser les surplus de l'assurance-emploi pour payer la dette, qu'attend le gouvernement pour revoir le processus, afin qu'en bout de ligne, les travailleurs et les entreprises paient des cotisations justes pour un régime d'assurance-emploi adéquat?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le régime est en place. Lorsqu'il y a des déficits, le gouvernement paie les déficits et quand le surplus vient là, c'est vrai qu'on s'en est servi pour réduire la dette. C'est ce qui permet d'avoir des taux d'intérêt très faibles à ce moment-ci. Tous les Canadiens en profitent, parce que lorsqu'ils paient leurs hypothèques résidentielles, ils paient moins cher. Les gouvernements provinciaux dépensent moins d'argent pour le service de la dette, et tout le monde bénéficie de la bonne administration de ce gouvernement.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, les surplus de la caisse de l'assurance-emploi sont une illusion, parce que le gouvernement les a utilisés pour payer son déficit, et le résultat, c'est qu'aujourd'hui, la caisse est vide.

Le gouvernement va-t-il admettre une fois pour toutes qu'en utilisant les surplus de la caisse de l'assurance-emploi pour payer sa dette, il a mis la caisse à sec?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas de caisse, comme elle le dit, parce que lorsqu'il n'y a plus d'argent dans la caisse, c'est le gouvernement qui paie. C'est toujours la responsabilité du gouvernement. On prend toujours nos responsabilités. Le problème que nous avons et qui confond un peu l'opposition, c'est que nous avons eu trop de succès avec nos politiques économiques.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale affirme que si les excédents de la caisse n'avaient pas été pillés comme ils l'ont été, les surplus budgétaires du dernier exercice financier, qui s'élevaient à 8,9 milliards de dollars, n'auraient été que de 4 milliards de dollars.

Quand le gouvernement va-t-il enfin avoir le courage de reconnaître qu'il a fait le choix odieux de faire payer sa dette par les cotisants à l'assurance-emploi et les chômeurs et les chômeuses de ce pays?

• (1430)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, bravo, elle a parlé de notre pays. Bienvenue au Canada, madame!

Voici, ce qui s'est passé est clair. Nous avons eu une bonne performance économique. Il y a eu plus de contributions au fonds d'assurance-emploi et nous avons un surplus. Nous avons donc réduit la dette de 48 milliards de dollars, ce qui fait que les taux d'intérêt sont plus faibles. Cela donne au gouvernement plus d'argent pour investir dans nos programmes sociaux comme la santé, les crédits d'impôt pour enfants et toutes sortes de choses pour lesquelles on va nous applaudir. Et nous continuerons à en faire plus, je l'espère, lors du prochain budget.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Le ministre n'est pas sans savoir que de nombreux Canadiens arabes sont traités de manière dégradante et insultante par les douaniers américains, qui prennent leurs empreintes digitales et leur photo et les placent en détention en vertu d'une nouvelle législation

américaine sur l'immigration des plus oppressive. La situation est à ce point grave que le propre ministère du ministre a émis un avertissement à l'intention des Canadiens arabes leur recommandant de ne pas se rendre aux États-Unis.

Le ministre va-t-il appeler l'ambassadeur américain Paul Cellucci pour lui demander qu'on arrête de harceler les Canadiens arabes et lui dire que nous nous attendons à ce que tous les citoyens canadiens soient traités de la même manière à la frontière américaine?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, c'est effectivement une question qui préoccupe grandement le gouvernement et les Canadiens, mais il n'est pas vrai que nous ayons dit aux Canadiens d'origine arabe de ne pas se rendre aux États-Unis. Nous les avons informés des mesures administratives adoptées par ce pays pour sa propre sécurité.

Les États-Unis ont le droit d'adopter des mesures de sécurité sur leur propre territoire pour leur propre sécurité; nous avons toutefois dit à nos amis américains que nous, au Canada, nous croyons que les Canadiens sont des Canadiens et que nous sommes convaincus que nos citoyens ne sont pas une menace pour leur sécurité; nous travaillerons avec nos collègues américains tout au long de la semaine pour résoudre cet important problème, dans l'intérêt de nos deux pays, qui sont des pays multiculturels et...

**Le Président:** Le député de Winnipeg—Transcona a la parole.

\* \* \*

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, comme si ça ne suffisait pas que certains Canadiens soient maltraités par les Américains, certains Canadiens sont maltraités par leur propre gouvernement, par le SCRS et par la Société canadienne des postes.

J'aimerais demander au gouvernement, soit au ministre responsable de la Société canadienne des postes, soit au nouveau solliciteur général, à celui qui voudra bien défendre ce genre de comportement, s'il va exiger une enquête publique sur le comportement du SCRS et de la Société canadienne des postes et sur la manière dont ces organismes traitent leurs employés, tel qu'allégué dans un récent livre?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, ce problème a déjà été soulevé pendant d'autres périodes des questions. Le SCRS est très sensible à tout ce qui touche la sécurité nationale. Je suis au courant du problème qu'a soulevé le député et je suis en relation avec le SCRS à ce sujet.

\* \* \*

**LES MARCHÉS DE L'ÉTAT**

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC):** Monsieur le Président, depuis deux ans, je pose des questions concernant un marché du MDN adjugé à Lancaster Aviation par Travaux publics. Depuis deux ans, le gouvernement me donne des réponses évasives et affirme que ce marché n'a rien de répréhensible. Le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux a dit le 4 juin à la Chambre qu'il n'y a rien de répréhensible dans ce marché.

Si tout est si beau, le ministre peut-il expliquer pourquoi la vérificatrice générale, la GRC et le FBI font maintenant enquête au sujet de ce marché? Où en est rendue cette enquête?



*Questions orales*

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, le député a abordé avec moi cette question lorsque j'étais leader du gouvernement à la Chambre, et je sais qu'il s'intéresse particulièrement à certains événements ayant fait l'objet d'une enquête dans le passé.

À ce jour, on ne m'a rien révélé qui serait susceptible de justifier ses allégations, mais je lui donne l'assurance que je partage son intérêt en matière de probité et de transparence. Je suis disposé à collaborer avec lui afin de veiller à ce que tous les renseignements nécessaires soient rendus disponibles.

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC):** Monsieur le Président, cette réponse montre clairement que le ministre ne se préoccupe pas de la situation ou qu'il ne sait pas ce qui se passe, car des pièces de rechange militaires ont été prises au Canada par Lancaster Aviation et entreposées dans un immeuble situé en Floride. Soit dit en passant, cet entrepôt appartient à un criminel américain notoire, une personne condamnée pour blanchiment d'argent ainsi que pour des infractions liées aux drogues et à la prostitution.

Pourquoi le ministre ne s'occupe-t-il pas de cette affaire? Il s'est engagé auprès de moi et de la Chambre à communiquer les résultats de cette enquête. Sait-il ce qu'il en est ou s'en préoccupe-t-il?

• (1435)

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, le député demande si je m'en préoccupe. La réponse est oui. Je lui ai indiqué dans le passé que je suis disposé à collaborer avec lui et à lui révéler tous les faits qui doivent être du domaine public. À ce jour, on ne m'a rien communiqué qui justifierait ses allégations, mais je suis disposé à poursuivre l'enquête et à collaborer avec lui jusqu'à ce que des renseignements satisfaisants soient disponibles.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement nage dans les surplus, comme l'a révélé aujourd'hui le ministre des Finances. Or, le gouvernement refuse d'exclure la possibilité d'une hausse d'impôt pour la santé. Pourquoi un tel refus, sinon parce qu'une hausse des impôts est au programme du gouvernement?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie encore l'opposition de nous féliciter d'avoir fait du bon travail. Dans le domaine de la santé, nous avons reçu un rapport du Sénat la semaine dernière et nous recevons celui du commissaire Roy Romanow le mois prochain. Au début de l'an prochain, je discuterai avec les provinces de la réforme des services de santé.

Si nous avons des fonds, nous allons contribuer davantage. J'espère que nous serons en mesure de le faire, mais nous allons devoir composer avec toutes les demandes concurrentes au sein du gouvernement parce que l'opposition demande sans cesse plus d'argent pour la santé, pour la défense, etc., et nous essayons de...

**Le Président:** Le député de Yellowhead a la parole.

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dans le passé, la ministre de la Santé a refusé

d'exclure une hausse d'impôt, mais, aujourd'hui, le ministre des Finances a déclaré que le trésor public déborde. En conséquence, la ministre de la Santé dira-t-elle aujourd'hui qu'elle exclut une hausse d'impôt pour la santé?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je trouve cela fort intéressant. Je pense que la plupart des Canadiens tiennent à ce que nous travaillions ensemble pour sauvegarder et renouveler notre système de santé. C'est là-dessus que nous nous concentrons, c'est là-dessus que se concentre M. Romanow et c'est là-dessus que se concentre le sénateur Kirby.

Comme vient de le dire le premier ministre, comme l'a dit le ministre des Finances et comme je l'ai dit, de l'argent frais sera injecté dans la santé. Le gouvernement fédéral fera sa juste part. Le premier ministre rencontrera ses homologues au mois de janvier, et je ne doute pas que nous pourrions approuver un plan qui rassurera les Canadiens quant au maintien de leur système de santé dans l'avenir.

\* \* \*

[Français]

**LE PROTOCOLE DE KYOTO**

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, dans le contexte de la signature du Protocole de Kyoto, le premier ministre a écarté hier du revers de la main la demande faite par les premiers ministres des provinces de se rencontrer pour discuter de sa mise en oeuvre. Le prétexte était que la signature de traités est une compétence fédérale.

Je demande au premier ministre en quoi le fait de réunir ses homologues responsables de l'environnement peut compromettre la capacité du fédéral de signer un traité international. Quel est exactement son problème?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, tous les ministres responsables de l'Environnement ont eu l'occasion de se rencontrer cette semaine. Ils vont se rencontrer avec les ministres de l'Énergie à la fin du mois. C'est la procédure qui avait été établie.

À ce moment-ci, je pense qu'il ne faut pas chercher des raisons pour remettre à jamais la décision sur Kyoto. Nous voulons avoir un vote et l'opinion de la Chambre dans les plus brefs délais.

Ensuite, on pourra continuer à travailler. Il s'agit d'un programme de 10 ans. Je ne vois pas l'urgence. Je veux savoir de la part de ce Parlement si, oui ou non, on doit remplir nos obligations internationales.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Justement, monsieur le Président, dans le contexte de ce que vient de dire le premier ministre, puisqu'il n'y a à peu près pas de menu législatif devant cette Chambre, le gouvernement ne devrait-il pas nous permettre de discuter maintenant de tous les aspects du Protocole de Kyoto? Ainsi, au moment où on en arrivera à entériner le Protocole de Kyoto et à en autoriser la signature, on aurait eu le temps d'en débattre adéquatement? Ne serait-il pas normal et une bonne façon de procéder que d'agir ainsi?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre des communes m'informe qu'on a offert à l'opposition de tenir un débat sur Kyoto dans les prochains jours.

Je serais très heureux d'en avoir un de façon à connaître, avant qu'on procède au vote et plusieurs semaines à l'avance, l'opinion des députés.

*Questions orales*

Cela serait très utile et j'espère qu'un débat se tiendra dans les plus brefs délais.

\* \* \*

[Traduction]

**LE TERRORISME**

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, on rapporte qu'un Canadien a été arrêté en Israël et accusé d'enseigner à des groupes comme le Hamas, le Hezbollah et le Jihad islamique les techniques les plus récentes en matière de fabrication de bombes.

Selon le gouvernement israélien, ce spécialiste des explosifs utilisés à des fins terroristes a été recruté par l'aile canadienne du Hezbollah. À moins que le gouvernement n'ait finalement pris des mesures aujourd'hui, qu'attendent les libéraux pour fermer la section canadienne du Hezbollah?

● (1440)

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, la prémisse de la question du député est, au mieux, trompeuse et, au pire, malhonnête. Le député sait...

**Le Président:** Le ministre voudra certainement éviter d'employer des mots semblables, qui risquent de perturber les travaux de la Chambre et qui sont peut-être antiparlementaires. Même s'il ajoute au pire ou au mieux, je crois que le mieux est d'éviter d'utiliser ce genre de mots.

**L'hon. Bill Graham:** Monsieur le Président, je retire cette allégation. Je pourrais peut-être maintenant répondre à la question.

Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député et de la Chambre.

La question a déjà été soulevée à de nombreuses reprises à la Chambre. Le député sait que nous avons inscrit l'aile militaire du Hezbollah sur la liste des organisations interdites. La question du député laisse entendre que cette personne est impliquée dans des activités militaires du Hezbollah. Si c'est le cas, le gouvernement ayant inscrit l'aile militaire de cette organisation sur sa liste, nous réprimerons le terrorisme...

**Le Président:** Le député d'Okanagan—Coquihalla.

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est très récent. Le premier ministre a lui-même dit qu'une preuve est une preuve, et je suis d'accord avec lui.

Nous avons une preuve. En plus d'enseigner la fabrication de bombes, cette recrue canadienne du Hezbollah a prospecté des cibles possibles en Israël. Voilà une preuve, et tout cela grâce au gouvernement libéral, qui traite le Hezbollah comme s'il s'agissait d'une organisation d'aide internationale.

Qu'attend le gouvernement libéral pour interdire la section canadienne du Hezbollah et la traiter comme elle le mérite, c'est-à-dire comme une organisation terroriste?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons été aussi clairs que possible à la Chambre. Nous avons interdit le financement des activités militaires du Hezbollah. Le gouvernement a pris des mesures contre le Hezbollah. Ce groupe a été inscrit sur la liste des organisations interdites par les Nations Unies. Il n'est plus autorisé à effectuer des levées de fonds et ses avoirs financiers au Canada ont été saisis.

Au lieu de tenir pour certains des faits qui font encore l'objet d'une enquête dans un pays étranger, le député ferait mieux d'attendre la

décision des autorités judiciaires de ce pays avant de faire des allégations de ce genre à la Chambre.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE**

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, dès mars dernier, le gouvernement du Québec a investi 40 millions de dollars pour parfaire la mission éducative de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. Mais pour que cette dernière puisse remplir adéquatement sa mission de recherche et de protection de la santé des humains et des animaux des juridictions fédérales, il lui faut un investissement de 59 millions de dollars. C'est le prix à payer, aussi, pour qu'elle conserve son accréditation nord-américaine.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Quand le gouvernement fédéral prendra-t-il ses responsabilités à l'égard de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député la semaine dernière, le gouvernement reconnaît l'importance des collèges de médecine vétérinaire pour la protection de la santé animale et humaine et pour la prévention au Canada. Nous voulons collaborer avec les provinces par tous les moyens possibles pour assurer l'accréditation constante de nos universités et collèges de médecine vétérinaire.

[Français]

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, les nombreux cas d'épidémies, tels la maladie de la vache folle, la fièvre aphteuse et le virus du Nil occidental ont démontré que la recherche en médecine vétérinaire et le dépistage épidémiologique sont non seulement des expertises fondamentales, mais constituent un secteur stratégique et vital.

Est-ce que le fédéral, par son inertie, parce que le gouvernement du Québec, lui, a pris des responsabilités, n'est pas en train de réduire dangereusement la capacité d'intervention du Québec et du Canada en cas d'épidémie?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je ne peux que réitérer la réponse que je viens de donner. Je suis d'accord avec le député sur l'importance des collèges de médecine vétérinaire. Le gouvernement cherche des moyens d'assurer la qualité et l'accréditation constantes des collèges.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dans le dossier du remplacement des hélicoptères maritimes, les libéraux traînent les pieds depuis dix ans, mais ils semblent enfin disposés à mettre les Sea King au rancart, comme le premier ministre. Ce seront certainement des adieux prolongés, dans un cas comme dans l'autre. Même si le contrat est accordé en 2003, il faudra encore dix ans pour retirer les Sea King du service.

*Questions orales***LES PERSONNES HANDICAPÉES**

Le premier ministre confirmera-t-il aujourd'hui que le processus officiel de remplacement des hélicoptères débutera le 3 janvier et qu'une décision ferme sera prise au plus tard en octobre 2003?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'une question très importante et hautement prioritaire. Nous nous procurerons l'hélicoptère qui nous convient le plus tôt possible.

La Chambre conviendra avec moi que c'est aujourd'hui la journée idéale pour rendre spécialement hommage à nos forces navales en poste dans le golfe Persique. Comme l'ont signalé les médias et nos alliés américains, notre marine a fait plus que sa part, puisque, avec environ 10 p. 100 des bâtiments, elle s'est chargée de héler et d'arraisonner la moitié des navires qui ont été interpellés dans le golfe. J'invite toute la Chambre à se joindre à moi pour féliciter notre marine.

**Des voix:** Bravo.

•(1445)

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je félicite les Forces canadiennes, mais elles connaissent ces succès malgré le gouvernement, pas grâce à lui. Je félicite nos forces armées.

Je n'arrive pas à croire que le ministre se vante aujourd'hui que le remplacement des Sea King, ou n'importe quoi d'autre, du reste, est une grande priorité. Il faudrait compter dix ans, si le processus débutait aujourd'hui, pour remettre à neuf et remplacer ces appareils.

À la place du ministre, je serais gênée. Je voudrais qu'il dise à la Chambre s'il se prend pour le Red Green de l'armée, puisqu'il entretient son matériel avec du ruban adhésif.

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, la députée prétend que, si elle était à ma place, elle serait gênée. Si j'étais elle, je le serais aussi, après ce qu'elle a fait à propos des pensions de retraite.

**Des voix:** Oh, oh.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire...

Des producteurs ont souligné l'importance d'obtenir des renseignements cohérents et précis sur les paiements versés par le CSRN. Le ministre peut-il garantir aux agriculteurs qu'ils seront en mesure d'obtenir un financement transitoire du CSRN même s'ils ont déjà tiré de l'argent de leur compte au cours de l'année?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai dit plus tôt ce mois-ci que le financement transitoire serait versé dans le compte des agriculteurs au cours du mois d'octobre. Plus de 500 millions de dollars ont été versés dans les comptes du CSRN. Les agriculteurs peuvent dès maintenant puiser dans ces fonds pour rembourser toute dette qu'ils pourraient avoir pour l'exercice 2001. Pour l'année en cours, ils peuvent demander un paiement provisoire. Dans les deux cas, ils obtiendront l'argent dont ils ont besoin dans les 30 jours suivant leur demande.

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement des ressources humaines.

En 1975, le Canada a signé le Pacte de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, s'engageant ainsi à aider les personnes handicapées à développer leurs aptitudes et à promouvoir, dans la mesure du possible, leur intégration à la vie normale. Toutefois, en Ontario, le budget de l'éducation spécialisée a été réduit et près de 40 000 élèves sont toujours inscrits sur des listes d'attente.

Pourquoi le gouvernement signe-t-il des ententes internationales s'il n'est pas prêt à prendre les mesures que cela suppose? La ministre honorera-t-elle ces engagements en prenant des mesures pour assurer aux enfants qui ont des besoins spéciaux un accès égal à notre système d'éducation public?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner que la ministre parle d'une question de compétence provinciale. De plus, j'aimerais préciser à la députée que les ministres responsables des services sociaux doivent s'occuper en priorité des Canadiens handicapés.

Je suis d'avis qu'ensemble nous pouvons prévoir un plan, nous basant sur notre vision intitulée «À l'unisson» pour mettre sur pied un plan d'action qui permettra de garantir que les Canadiens handicapés puissent exercer entièrement leurs droits de citoyens au pays.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, il y a 40 milliards de surplus dans la caisse de l'assurance-emploi. La vérificatrice générale dit que c'est 25 milliards de trop.

Le premier ministre n'est-il pas écoeuré d'équilibrer son budget sur le dos des travailleurs et des travailleuses qui ont perdu leur emploi? N'est-il pas écoeuré de cela?

•(1450)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait apprécier le fait que lorsque nous avons été portés au pouvoir, la cotisation devait être de 3,30 \$.

Nous avons annulé l'augmentation prévue par les conservateurs et nous avons réduit la cotisation pour les travailleurs et les employeurs. La contribution des travailleurs s'établit maintenant à 2,20 \$. Je présume qu'elle va continuer à baisser avec les succès de l'économie.

Il y a 2,5 millions de travailleurs de plus au Canada depuis que nous avons établi de bonnes politiques économiques pour le pays. J'espère que l'honorable député va un jour le reconnaître.

*Questions orales*

[Traduction]

**LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, dans le cadre du projet de télémarketing de l'Établissement Westmorland à Dorchester, au Nouveau-Brunswick, des détenus ont reçu une formation de Service correctionnel Canada pour appeler des citoyens de l'Idaho et de l'État de Washington, au sujet d'appartements en copropriété à Fidji et de voyages de jeu aux frais de la princesse à Las Vegas. Service correctionnel Canada a enjoint aux détenus de dire qu'ils représentaient une entreprise de l'État de Washington, alors qu'ils étaient dans un établissement carcéral au Nouveau-Brunswick.

Service correctionnel Canada a-t-il préalablement obtenu l'assurance des procureurs généraux de l'Idaho et de Washington que cette activité ne contrevient pas aux lois de leur État sur la protection du consommateur? Quelqu'un a-t-il pris le temps de se demander ce que les gens de l'État de Washington et de l'Idaho penseraient de tout cela?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait pertinemment que les activités de télémarketing ont été suspendues. Ce projet de télémarketing fait actuellement l'objet d'un examen. S'il y a des améliorations à apporter aux modalités de fonctionnement du projet, je puis donner au député l'assurance qu'elles seront apportées.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, pendant ce temps, des centaines de personnes aux États-Unis ont été induites en erreur par des gens qui ont reçu une formation de Service correctionnel Canada. Nous avons soulevé cette question le 10 octobre. Le 12 octobre, le vice-président principal des affaires judiciaires de KPMG a été chargé d'enquêter sur le programme. Le 15 octobre, on y a mis un terme.

Est-il vrai que, malgré toutes les directives et les assurances du ministre, le rapport de KPMG a révélé que des détenus avaient bel et bien eu accès à des renseignements personnels sur les citoyens de l'Idaho et de l'État de Washington à qui ils téléphonaient? Le gouvernement a-t-il prévenu les autorités américaines que leurs citoyens sont peut-être en danger à cause d'une atteinte à la sécurité?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, que puis-je dire de plus si ce n'est le fait qu'on a mis un terme au projet de télémarketing? Un examen est en cours. Je puis donner au député l'assurance qu'une fois l'examen terminé, des améliorations seront apportées afin que pareille situation ne se reproduise pas.

\* \* \*

**LE PROTOCOLE DE KYOTO**

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, à propos du plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, présenté par le gouvernement fédéral, le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré:

Ce n'est pas une façon de construire le pays. Nous ne laisserons pas le plan fédéral, ce plan privilégié, faire disparaître 11 000 emplois en Colombie-Britannique.

Pourquoi le gouvernement choisit-il de faire abstraction des vœux des provinces et de faire disparaître des emplois dans le seul but d'imposer de force le Protocole de Kyoto?

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, si nous consultons les provinces, c'est dans le but, entre autres, d'élaborer un plan qui sera équitable et qui n'imposera pas de fardeau indu à une région ou un secteur donné.

Nous poursuivons les entretiens avec de gros producteurs d'émissions de gaz à effet de serre, pour nous assurer que leurs préoccupations seront prises en compte. Il y va de l'intérêt commun que nous nous donnions la main, car les Canadiens, d'un océan à l'autre, tiennent à ce que nous jouions notre rôle en matière de changement climatique.

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai observé en personne l'absence de consultation ce lundi, à Halifax. Le premier ministre libéral de Terre-Neuve-et-Labrador en veut également à son homologue fédéral d'avoir fait fi de la volonté des provinces. Il a déclaré à ce sujet:

Ils nous font comprendre que, peu importe ce que nous dirons, ils agiront comme bon leur semble.

Le gouvernement fédéral fait la nique aux dirigeants des provinces et des territoires. Pourquoi le premier ministre craint-il tant de rencontrer ses homologues provinciaux et territoriaux avant de ratifier le Protocole de Kyoto? Que craint-il au juste?

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, en fait, les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont chargé leurs ministres de l'Énergie et de l'Environnement respectifs d'unir leurs efforts et de participer à l'élaboration de ce plan. C'est précisément ce qu'ils font.

Les Canadiens ne veulent pas nous voir nous entre-déchirer. Ils préfèrent que nous conjuguions nos efforts. C'est à cela que servent les consultations. Nous avons soumis un plan. Les ministres provinciaux et territoriaux se sont exprimés à son sujet. Les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux se concertent pour trouver le moyen d'intégrer dans un plan les idées formulées par les provinces et les territoires, afin que le Canada joue le rôle que les Canadiens souhaitent en matière de changement climatique.

\* \* \*

● (1455)

[Français]

**L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE**

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

En faisant de grands discours et de grandes promesses sans jamais passer à l'action, le gouvernement fédéral condamne la seule école de médecine vétérinaire francophone d'Amérique. Elle risque de perdre son accréditation de l'Association américaine de médecine vétérinaire sans un investissement du gouvernement fédéral.

Est-ce que le ministre est conscient que, pour exercer pleinement son métier au Québec et au Canada, un vétérinaire doit obtenir son diplôme d'une école accréditée par l'association et, le cas échéant, s'il ne fait pas rapidement sa part, l'école est vouée à disparaître?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà dit à deux reprises à la Chambre aujourd'hui que je comprends cela et que le gouvernement comprend cela. Le Canada compte quatre excellents collègues vétérinaires. L'un d'eux se trouve au Québec et les trois autres sont situés dans d'autres provinces.

*Questions orales*

Nous reconnaissons l'importance de la sécurité et de la santé animales, ainsi que de la santé et de la sécurité humaines. Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces par tous les moyens possibles pour veiller à ce que les collèges conservent leur accréditation.

[Français]

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, il ne s'agit pas de comprendre et de reconnaître, il s'agit de payer et de mettre l'argent nécessaire.

Le ministre ne réalise pas que ses propres vétérinaires, qui travaillent à l'Agence d'inspection des aliments, prendront un jour leur retraite un jour et qu'il aura besoin d'autres vétérinaires. Ces autres vétérinaires doivent être diplômés d'une école agréée, une école comme celle de Saint-Hyacinthe.

Après que le Québec eut accepté de mettre l'argent nécessaire, quand fera-t-il sa part pour que cette école reste ouverte?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je ne vais pas prendre le temps de la Chambre pour répéter la réponse. Pour la quatrième fois, j'ai dit très clairement que le gouvernement reconnaît cela et que nous travaillerons avec les provinces pour assurer que les collègues restent accrédités.

\* \* \*

**LES LANGUES OFFICIELLES**

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, autrefois, le gouvernement fédéral considérait la langue dans laquelle les contraventions étaient rédigées comme le test ultime de la dualité linguistique. Dans plusieurs causes judiciaires, il a contesté la légalité de contraventions unilingues partout au Canada.

[Français]

Cependant, à moins d'un kilomètre de l'endroit où je me trouve aujourd'hui, la GRC émet des contraventions unilingues sur les terres fédérales de Gatineau.

Pourquoi un organisme fédéral participe-t-il à la promotion active de l'unilinguisme officiel et obligatoire dans une partie de la région de la capitale nationale?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, on va directement faire un suivi du problème que soulève le député.

Il est évident que toutes les différentes agences doivent respecter la politique sur les langues officielles. On s'attend à donner une réponse à la Chambre au plus sacrant.

[Traduction]

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les agissements de la GRC sont non seulement injustes, mais ils sont aussi illégaux. Selon l'article 22 de la Loi sur les langues officielles:

Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que le public puisse communiquer avec leur siège ou leur administration centrale, et en recevoir les services, dans l'une ou l'autre des langues officielles. Cette obligation vaut également pour leurs bureaux

[...] situés dans la région de la capitale nationale.

Quand le solliciteur général ordonnera-t-il à la GRC de cesser d'enfreindre la Loi sur les langues officielles en délivrant des contraventions unilingues? Quand ordonnera-t-il à la GRC de cesser d'agir comme l'agent d'exécution de la loi 101?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je sais gré au député de la question. Je vais la prendre en délibéré et trouver les renseignements pertinents.

\* \* \*

**LE COMMERCE**

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, l'an dernier, le gouvernement du Canada a été en mesure, avec la collaboration de ses partenaires, de diffuser l'ébauche de l'accord sur la zone de libre-échange des Amériques.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada continuera de jouer un rôle de leader et de veiller à ce que les ébauches des textes concernant la zone de libre-échange des Amériques soient toujours diffusées aux Canadiens, comme ce fut le cas l'an dernier?

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, en avril 2001, en Argentine, les ministres du Commerce de l'hémisphère ont pris une décision historique en appuyant la proposition du Canada de diffuser l'ébauche de l'accord sur la zone de libre-échange des Amériques. Plus tard cette semaine, le ministre se rendra à Quito, en Équateur, et demandera de nouveau le consentement de ses collègues pour diffuser la version révisée du document.

La diffusion de l'ébauche de l'accord a grandement amélioré le processus des négociations commerciales, même au niveau de l'OMC. Le leadership dont fait preuve le Canada pour promouvoir la transparence lui vaudra l'appui des Canadiens.

\* \* \*

● (1500)

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale et son secrétaire parlementaire ont confirmé à la Chambre hier qu'aucune décision n'avait été prise relativement à la fermeture du Collège de la protection civile du Canada à Ampror.

Si tel est le cas, pourquoi les gens de l'endroit ont-ils reçu, la semaine dernière, des appels de son ministère qui les convoquait à une réunion plus tard aujourd'hui pour annoncer la fermeture du collège?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, une rencontre de consultation avait lieu aujourd'hui et le député était invité. Dans notre système, les ministres décident et les fonctionnaires assurent la mise en oeuvre. Si les fonctionnaires ont communiqué des informations à l'effet contraire, alors, comme Panasonic, ils étaient un peu en avance sur leur temps.

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il est clair que le ministre ne sait pas ce qui se passe au sein de son ministère. S'il exerçait un véritable leadership, il dirait au premier ministre que le collège d'Ampror doit rester ouvert.

Comment le ministre peut-il espérer conserver une certaine crédibilité autour de la table du Cabinet et pouvoir demander davantage de fonds pour les militaires alors que ses bureaucrates ont décidé de déménager le collège et qu'il a été le dernier à l'apprendre?

*Hommage*

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le député est peut-être un peu lent à comprendre. L'idée, c'est que...

**Une voix:** Obtus.

**L'hon. John McCallum:** Lent, obtus ou quelque chose du genre. Je dis simplement que, peu importe ce que les bureaucrates peuvent dire, avoir dit ou n'avoir pas dit, je suis celui qui prend les décisions et je ne l'ai pas encore fait. C'est très simple.

\* \* \*

[Français]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, depuis son arrestation par un patrouilleur américain, le 11 octobre dernier, un citoyen de Pohénégamook, Michel Jalbert, attend le début de son procès dans une prison du Maine. Suite à notre question d'hier, le ministre des Affaires étrangères a réclamé des autorités américaines qu'elles fassent preuve de retenue.

Le ministre des Affaires étrangères entend-il poser des gestes additionnels, intervenir énergiquement et déléguer un représentant sur place pour accélérer la tenue du procès du M. Jalbert ou obtenir sa libération en attendant de son procès afin qu'il puisse retrouver sa famille dans les meilleurs délais?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, naturellement, nous allons faire tous les efforts nécessaires pour protéger les Canadiens. Évidemment, il s'agit toujours d'une question qui relève des autorités américaines.

La personne en question a malheureusement été trouvée aux États-Unis, mais nous ferons nos représentations auprès des autorités américaines pour qu'il puisse retrouver sa famille le plus tôt possible.

\* \* \*

**LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE**

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie). Le Sommet de la Francophonie a eu lieu du 18 au 20 octobre dernier, à Beyrouth au Liban. Le premier ministre et le secrétaire d'État à la Francophonie étaient présents afin de représenter les intérêts de tous les Canadiens à cette importante rencontre.

Les buts, les objectifs que le Canada s'était fixés pour ce sommet ont-ils été atteints?

**L'hon. Denis Paradis (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie), Lib.):** Monsieur le Président, c'est un sommet réussi. Nos objectifs ont bien sûr été atteints. Nous avons tout d'abord réaffirmé l'importance de la Déclaration de Bamako, avec des valeurs comme la démocratie, les droits de la personne et la bonne gouvernance.

Nous avons aussi parlé de la nécessité d'un instrument international dans le domaine de la diversité culturelle. Cela a fait consensus.

Finalement, puisqu'en Afrique, il y a 29 pays francophones sur 53, nous avons parlé du NPDA et de cette synergie qui doit se développer entre la Francophonie, le NPDA et le Plan d'action pour l'Afrique.

[Traduction]

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je signale aux députés la présence à la tribune de la très honorable Kim Campbell, ancienne première ministre du Canada.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

**MAURICE GASTON CLOUTIER**

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je me lève cet après-midi pour souligner les 50 ans de service au Canada du major-général Maurice Gaston Cloutier. Cependant, je ne connais pas le major-général Maurice Gaston Cloutier. Je connais Gus Cloutier.

C'est un homme très compétent, avec un grand sens de l'humour et qui est l'ami de tous les députés de cette Chambre depuis de très nombreuses années. C'est un conteur extraordinaire et un homme d'action qui a donné d'excellents résultats à la Chambre des communes et à son pays.

Il était major-général dans l'aviation canadienne de 1952 à 1978. Il fut nommé sergent d'armes en 1978 et secrétaire canadien de Sa Majesté la reine.

● (1505)

[Traduction]

Ses talents ont été extrêmement bien utilisés lors de la dernière visite de Sa Majesté la reine, et en beaucoup d'autres occasions similaires, et il s'est acquitté de toutes ces missions avec beaucoup de distinction et de compétence.

Au début de ma carrière parlementaire, deux députés et deux secrétaires se partageaient un même bureau. La situation a beaucoup changé, et Gus Cloutier a beaucoup contribué à ce changement. Il a fait entrer du mobilier moderne et a aidé les députés à améliorer leur matériel pour communiquer entre eux et avec leurs électeurs.

C'est un Canadien qui a extrêmement bien servi son pays et qui, en même temps, s'est fait des amis de tous les députés depuis 1978. Bien fait.

**M. Stephen Harper (Calgary Sud-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis très heureux de joindre ma voix à celle du premier ministre pour adresser des félicitations de la part de nous tous à notre sergent d'armes, qui célèbre aujourd'hui 50 années d'excellents services au public. Il fait partie du mobilier au Parlement depuis sa nomination le 27 avril 1978 et il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités avec honneur et intégrité depuis plus de 24 ans.

À cet égard, je viens de me rendre compte que je siége, avec quelques interruptions, au Parlement depuis 20 ans. Comme j'y ai été élu quatre fois, je puis donc dire que je connais Gus depuis très longtemps. Je puis certainement dire qu'il s'est conduit avec une grande dignité et a conservé le sens de l'humour nécessaire pour survivre ici, et j'ajouterais qu'il a très bien su manier la masse de temps à autre.

*Hommage*

Il vaut la peine de noter que, depuis le début de son histoire, remontant à 1867, notre Parlement n'a connu que huit sergents d'armes. Celui qui a exercé ces fonctions le plus longtemps a été le deuxième, Henry Robert Smith, qui a occupé ce poste durant 26 ans. Nous espérons donc que Maurice Gaston Cloutier sera sergent d'armes durant de nombreuses années encore et qu'au terme de sa carrière, il sera celui qui aura servi le plus longtemps à ce poste.

Au nom de l'opposition officielle, je lui adresse nos meilleurs voeux et je lui souhaite de connaître encore beaucoup de succès ici et dans sa vie personnelle.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, vous me permettez à mon tour de me lever à la Chambre aujourd'hui pour saluer les 50 ans de service du sergent d'armes, le major-général Gaston Cloutier.

Nous avons régulièrement l'occasion de rendre hommage, ici même à la Chambre des communes, à des hommes et à des femmes d'exception. Il me fait plaisir, et mes collègues du Bloc québécois se joignent à moi, pour souligner, justement, les qualités d'exception du sergent d'armes de la Chambre des communes.

Être au service de l'État pendant un demi-siècle constitue une preuve du sens aigu du service public qu'a toujours démontré le major-général Cloutier. Tous les parlementaires sont à même de constater son dévouement, son respect et son sens du service.

Tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec le major-général pourraient, comme nous le faisons en cette Chambre, témoigner de ses grandes qualités humaines. Pour en avoir discuté avec certains de mes collaborateurs, ce matin, je peux vous certifier que plusieurs personnes auraient aimé avoir le privilège que j'ai aujourd'hui de lui dire notre reconnaissance.

Le major-général Cloutier est responsable de plusieurs services de la Chambre des communes. Il occupe des responsabilités qui sont les siennes avec une affabilité et une intégrité qui font de lui une des personnes essentielles au sein de cette institution. Je sais que plusieurs collègues de cette Chambre le considèrent comme un ami.

Monsieur le Président, vous êtes le mieux placé pour savoir tout ce qui est nécessaire pour que le travail des parlementaires puisse se faire dans les meilleures conditions possibles. Des centaines d'hommes et de femmes contribuent, la plupart du temps dans l'ombre, à faire vivre une institution démocratique essentielle. Le major-général Cloutier est une des personnes pour qui la priorité demeure le respect de l'institution et de ceux et celles qui la composent.

Il est de ceux qui comprennent avec leur sens absolu du service public combien ce que nous faisons ici permet à notre société de progresser de façon démocratique et pacifique.

Mes collègues du Bloc québécois se joignent à moi pour saluer les 50 ans de carrière du major-général Cloutier. Nous le remercions de son dévouement et la qualité de son travail et nous souhaitons pouvoir conserver encore longtemps ce lien étroit qui nous lie à lui. Félicitations cher ami.

• (1510)

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi aujourd'hui de féliciter, au nom du Nouveau Parti démocratique, le major-général Cloutier à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire de service dans la fonction publique. Je connais M. Cloutier depuis 23 ans et j'ai pour lui le plus grand respect, à titre de personne qui a le plus grand intérêt du Parlement à coeur.

[Traduction]

Quand nous avons été informés de cet événement ce matin, on nous a demandé de ne pas en parler parce qu'en l'apprenant le sergent d'armes risquait de ne pas se présenter. Sachant qu'il a une épée sous son pupitre, j'ai eu peur que, s'il l'apprenait, il s'énerverait et nous ferait un mauvais parti au chef du Parti conservateur et à moi.

Nous sommes heureux qu'il ait accepté notre invitation avec, nous l'en remercions, autant d'humilité. À l'instar du député de Burnaby—Douglas, je suis arrivé à la Chambre un an seulement après sa nomination au poste de sergent d'armes. J'ai toujours pensé qu'il avait à coeur non seulement l'intérêt du Parlement, mais encore celui de tous les députés.

Il a été une source de sages avis, notamment pour quiconque voulait connaître l'histoire du Parlement, ce qui s'y passait exactement et comment certaines choses sont survenues. J'ai travaillé avec lui au sein du Comité de régie interne, et, à tous égards, je pense parler au nom de tous les députés en disant que nous avons en lui un grand ami. Puisse-t-il occuper encore longtemps le poste qui est le sien maintenant.

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC):** Monsieur le Président, heureusement qu'il n'y a que cinq partis à la Chambre, sinon tous ces hommages pourraient causer tout un charivari.

[Français]

C'est un privilège pour moi, qui était ici à la Chambre avant la venue de Gus Cloutier, de me joindre aux membres du Parti progressiste-conservateur pour lui rendre un hommage aujourd'hui.

[Traduction]

Il a servi avec distinction la population canadienne pendant 50 ans. Il est extraordinaire d'avoir servi son pays pendant si longtemps et de façon si remarquable.

Comme on l'a déjà dit, le major-général Cloutier s'est joint à l'Aviation royale du Canada il y a 50 ans, en 1952. Il est arrivé en 1978 à la Chambre en tant que sergent d'armes. Il a fait un superbe travail ici, non seulement sur les questions de procédure et de cérémonie, comme on l'a dit, mais aussi pour ce qui est de régler des milliers de détails quotidiens.

Si vous me permettez de le dire, Gus, au nom de plusieurs de mes collègues présents et passés, parmi toutes vos qualités, nous apprécions votre discrétion.

Le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique a fait allusion à l'épée que Gus Cloutier porte en tant que sergent d'armes. Lui et moi avons eu la même pensée, à l'instar de ma voisine de banquette habituelle, la députée de Saint John. Nous savons à quel point Gus Cloutier est bien préparé à la plupart des choses, et nous craignons que, dans un moment de surprise, il puisse tirer cette puissante épée et vider ces banquettes.

La députée de Saint John a choisi la voie de la prudence et elle vous exprime ses meilleurs souhaits d'une distance sûre, Gus. Elle m'a également dit qu'elle pensait, au sujet de l'épée, que si vous deviez la tirer, étant donné vos responsabilités à l'égard de Sa Majesté la reine, vous vous en prendriez probablement au vice-premier ministre et à personne d'autre dans cette enceinte.

### *Recours au Règlement*

C'est une institution régie par des règles et en fin de compte, le sergent d'armes est l'officier qui les applique. Ce qui a caractérisé le travail de Gus Cloutier pour la Chambre, c'est que même s'il respecte le Règlement, il n'en est pas son esclave. Il a toujours trouvé des façons de faciliter le travail des députés tout en préservant la dignité de notre institution. En un mot, il a été un ami de la Chambre. Il permet à la Chambre des communes de fonctionner.

Nous célébrons vos années de service aujourd'hui non seulement, Gus, parce que vous avez servi la Chambre pendant longtemps, mais parce que vous l'avez fait avec une grande compétence, en étant sensible à la vie et à la nature de notre institution. Merci.

• (1515)

**Le Président:** Je voudrais ajouter mes remerciements au sergent d'armes pour ses bons et loyaux services pendant 50 ans et je dois dire que je suis heureux de ne pas avoir eu à faire appel à lui pour appliquer le Règlement. Pour cela, je remercie tous les députés.

[Français]

Il y aura une réception et un vin d'honneur pour le sergent d'armes. Celle-ci se tiendra à la pièce 216, immédiatement après son départ de la Chambre.

\* \* \*

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PROMOTION DE 1972

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais prolonger les applaudissements quelques instants encore.

On m'informe qu'aujourd'hui est le trentième anniversaire de l'élection des députés de la promotion de 1972. Sauf erreur, il n'en reste ici que deux survivants. L'un est le leader de mon parti à la Chambre, le député de West Vancouver—Sunshine Coast, et l'autre est le chef sortant du Parti progressiste-conservateur fédéral. Tous deux ont de longs et distingués états de service. Bien que leur présence à la Chambre ait été ponctuée d'intermèdes, je suis certain que tous les députés s'empresseront de les féliciter pour leur longue contribution à la vie publique.

LES PROPOS DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque aujourd'hui le Règlement relativement aux propos tenus par le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, après la période des questions d'hier.

Le secrétaire parlementaire a déclaré que je n'avais jamais pris la peine de poser une question à la Chambre au sujet du Collège de la protection civile du Canada, situé à Arnprior. Il est vraiment regrettable que le député se soit abaissé au point de porter une accusation non fondée, puisque le compte rendu montre clairement que ce n'est pas le cas. J'invite le député à faire ce qu'il convient et à retirer ce qu'il a dit.

• (1520)

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, pour faire suite au débat en cours, et non pas au recours au Règlement, je reconnais volontiers que la députée a posé une question, une journée ou deux avant, au sujet du collège. C'était la première fois que je constatais

que la députée était au courant de l'existence du collège, et je l'ai signalé.

**Le Président:** De toute évidence, nous sommes engagés dans un débat. La décision qui va suivre mettra peut-être un terme à cette affaire.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉFENSE NATIONALE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je suis prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée par la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Elle soutient qu'il a été porté atteinte à ses privilèges pendant la période des questions du vendredi 25 octobre.

[Français]

Je tiens à remercier le leader du gouvernement à la Chambre, le ministre de la Défense nationale, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ainsi que le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour leur contribution à la discussion.

[Traduction]

La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke a soutenu pour l'essentiel que la réponse donnée par le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale au sujet du financement du Collège de la Protection civile du Canada avait été délibérément trompeuse.

J'ai étudié attentivement les arguments de la députée et ceux d'autres députés, et rien ne me permet de conclure qu'il y a eu atteinte au privilège. Il me semble plutôt qu'il y a divergence de vues sur les faits. Il conviendrait mieux que la députée tire la question au clair de la manière habituelle, au cours des débats ou de la période des questions, par exemple.

J'ai bon espoir que cela règle la question.

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons une tradition de longue date à la Chambre qui veut que le Président signale la présence de certaines personnes à la tribune. Le ministre de la Défense nationale, au beau milieu d'une réponse, je suppose que c'est parce qu'il n'avait pas de vraie réponse à donner, a mentionné la présence de gens à la tribune, ce qui a provoqué une ovation debout.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont absolument rien contre les ovations debout pour les membres de nos forces armées parce qu'ils le méritent, particulièrement compte tenu de la façon dont ils sont traités par le gouvernement. Je sais que des députés de ce côté-ci qui avaient mentionné la présence de gens à la tribune ont payé le prix de ne pas pouvoir prendre la parole à la période des questions pendant 30 jours. Nous ne voudrions certainement pas que cela arrive au ministre parce que nous espérons pouvoir un jour obtenir de lui de vraies réponses.



*Recours au Règlement*

J'aimerais, monsieur le Président, que vous rappeliez aux députés d'en face et aux ministres que c'est à vous et à vous seul qu'il revient de signaler la présence de gens à la tribune, même s'ils ne sont pas nommés mais simplement mentionnés dans une déclaration.

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, il est vrai que les membres d'équipage du NCSM *Algonquin* étaient présents à la tribune aujourd'hui. Cela n'a pas été mentionné par le ministre ni par personne d'autre. C'est moi-même qui, à titre de secrétaire parlementaire, les a accueillis le Jour de l'Action de grâce lorsqu'ils sont rentrés à leur base dans le détroit de Juan de Fuca, et non pas les députés de l'Alliance, qui n'ont même pas eu la courtoisie d'être présents.

**Le Président:** Les députés connaissent bien le problème que pose le fait de signaler la présence de membres du public à notre tribune. J'ai dû de temps à autre rappeler à l'ordre des députés des deux côtés de la Chambre. Surtout au cours de la période des déclarations de députés aux termes de l'article 31 du Règlement, où cela perturbe les travaux de la Chambre et fait évidemment perdre du temps, de telle sorte qu'on n'entend pas autant de déclarations de députés qu'on le pourrait.

J'ai écouté aujourd'hui la question et la réponse. Je dois dire que cela m'a échappé car, si j'avais entendu le ministre signaler la présence de personnes à la tribune, je serais immédiatement intervenu. Toutefois, je vérifierai les bleus et je regarderai même la vidéo des délibérations à la recherche d'un indice. J'ai senti qu'il y avait des gens à la tribune; j'ai entendu qu'on remerciait tout particulièrement des membres de la Marine, mais je n'ai pas cru que le ministre les montrait du doigt ou disait qu'ils étaient là. Je vérifierai les bleus, toutefois, et, s'il le faut, je réprimanderai le ministre.

Cela ne fera pas reculer la présidence, comme ne l'ignore pas la députée d'Edmonton-Nord, mais il importe beaucoup de ne pas l'oublier.

Hier, on a signalé que des gens venaient de quitter la tribune, ce que j'ai trouvé ennuyeux, et que des gens arrivaient plus tard à la tribune, ce qui m'a dérangé, car j'ai eu le sentiment qu'ils étaient peut-être déjà là.

J'exhorte les députés à respecter nos coutumes et à éviter ce genre de choses au cours de leurs observations. La Chambre travaille à ce niveau-ci. Les gens qui sont au ciel, plus haut, ne doivent pas nécessairement être mentionnés dans le cours de nos délibérations.

[Français]

J'invite tous les députés à coopérer comme toujours avec la présidence en observant les règlements et les traditions de cette Chambre.

• (1525)

[Traduction]

## LES MOTIONS DE L'OPPOSITION

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que la présidence s'apprête à annoncer la motion qui sera à l'étude au cours de la journée de l'opposition de demain.

Comme le président n'est pas sans le savoir, cette nouvelle procédure qui veut que la présidence fasse ce genre d'annonce fait suite à la recommandation n° 37 du rapport du Comité sur la modernisation de la Chambre. Aux termes de ce rapport, le fait de

donner cet avis devrait faciliter la préparation du débat, y compris de la liste des orateurs. Le président connaît sûrement tous les détails de la recommandation.

On m'a fait remarquer qu'on avait demandé d'inscrire deux motions à l'ordre du jour pour demain. Avant que le président n'annonce laquelle de ces deux motions sera débattue, car il est peu probable que le président annonce deux sujets distincts, je voudrais lui signaler que le rapport du Comité sur la modernisation, par la suite pris en compte dans le Règlement, prévoyait que les députés sachent précisément quel sujet serait traité le lendemain à la Chambre. Le fait d'en prévoir deux, trois, quatre ou peut-être six douzaines la semaine prochaine ne ferait que priver les députés de cet avantage qui était prévu dans le rapport du comité sur la modernisation, rapport adopté à l'unanimité par la Chambre des communes.

Ainsi, monsieur le Président, alors que vous vous préparez à nous dire quel sera le sujet du débat de demain, j'exhorte la présidence à s'assurer qu'un seul sujet soit présenté, respectant ainsi l'intention et la lettre du rapport du Comité sur la modernisation.

Si la présidence juge préférable de revoir les dispositions du rapport du Comité sur la modernisation, ainsi que les nouveaux articles du Règlement qui y correspondent, et de rendre sa décision plus tard cet après-midi, je serai très heureux d'entendre sa décision à ce moment-là. Je tenais à attirer l'attention de la présidence sur ce sujet pour que tous ceux qui disent que le Règlement de la Chambre devrait être modernisé respectent ce que nous disons et ce que nous annonçons plutôt que de chercher des échappatoires.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il est très intéressant d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre parler des règles que nous pouvons concocter. Il a fait partie du même comité de modernisation que moi. Il devrait aussi se souvenir que, dans le rapport, il était recommandé de faire les annonces ministérielles à la Chambre, ce qui ne se produit pas très souvent ces jours-ci. Nous avons soulevé un rappel au Règlement à ce sujet.

Je tiens aussi à mentionner que, habituellement, le gouvernement a plusieurs points au menu législatif, mais qu'il n'en a aucun actuellement. Il est donc très intéressant de constater que le gouvernement formule cette plainte.

Enfin, il est très intéressant que le leader du gouvernement à la Chambre sache ce qui figure au *Feuilleton* avant même que le Président ne l'ait annoncé à la Chambre.

**Le Président:** Dans les circonstances, je suis certainement prêt à prendre en considération le point soulevé par le leader du gouvernement à la Chambre et commenté par le député de West Vancouver—Sunshine Coast.

Il me semble que si je recevais deux motions, et si je me souviens bien, cela s'est produit il n'y a pas si longtemps, l'été dernier si je ne m'abuse, j'annoncerais demain matin laquelle des deux sera mise en délibération, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises.

*Affaires courantes***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**Le Président:** Je dois donc, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, informer la Chambre que les deux avis de motion suivants ont été déposés auprès du greffier.

La motion, qui fera l'objet d'un vote, est inscrite au nom du député de Wetaskiwin et se lit comme suit:

Que la Chambre appuie l'élection des sénateurs, qui recevront ainsi un mandat démocratique pour s'acquitter de leurs fonctions, en demandant au premier ministre qu'il prenne une décision en ce sens en nommant Burt Brown, qui a été dûment élu sénateur par la province de l'Alberta, au prochain poste de sénateur de l'Alberta qui se libérera.

L'autre motion, qui fera l'objet d'un vote et qui est inscrite au nom du sénateur de West Vancouver—Sunshine Coast, se lit comme suit:

Que l'article 106 du Règlement soit modifié:

a) par substitution, au paragraphe (2), de ce qui suit:

«(2) Au début de chaque session et, au besoin, durant la session, chacun des comités permanents et spéciaux élit un président et deux vice-présidents, le président et un vice-président devant être des députés du parti ministériel et l'autre vice-président un député de l'opposition. Dans le cas du Comité permanent des comptes publics, le président continue d'être un député de l'opposition officielle et les vice-présidents des députés du parti ministériel. Dans le cas du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, le coprésident agissant au nom de la Chambre est un député de l'opposition officielle et les vice-présidents des membres du parti ministériel.»

b) par adjonction du nouveau paragraphe (3) suivant:

«(3) S'il y a plus d'un candidat à la présidence ou à la vice-présidence d'un comité, l'élection se fait par scrutin secret et se déroule de la façon suivante:

a) le greffier du comité, qui préside à l'élection, annonce les noms des candidats aux membres du comité présents et fournit les bulletins de vote à ces derniers;

b) les membres du comité qui veulent voter pour un candidat à la présidence ou à la vice-présidence du comité inscrivent en caractères d'imprimerie le prénom et le nom de famille du candidat sur le bulletin de vote;

c) les membres du comité déposent leur bulletin de vote rempli dans une urne prévue à cette fin;

d) le greffier du comité compte les bulletins et annonce le nom du candidat qui a recueilli la majorité des voix;

e) si aucun candidat n'a recueilli la majorité des voix, il est procédé à un deuxième tour de scrutin où le nom du candidat ayant recueilli le moins de voix est retiré de la liste des candidats; les tours de scrutins se poursuivent de cette manière jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix; le greffier détruit alors les bulletins et ne divulgue en aucune manière le nombre de voix recueillies par chaque candidat»;

que le Greffier soit autorisé à apporter les modifications de forme et les modifications corrélatives qui s'imposent et que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre réexamine cette nouvelle procédure avant sa deuxième application.

Les motions peuvent être consultées sur le bureau.

Ayant reçu deux avis de motions, conformément à l'alinéa 84(14) c) du Règlement, je déterminerai demain, si nécessaire, laquelle aura préséance.

\* \* \*

• (1530)

**LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

**Le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. Loyola Hearn, député du district électoral de Saint John's-Ouest, a été nommé membre du Bureau de régie interne en remplacement de M. Peter MacKay, député du district électoral de Pictou—Antigonish—Guysborough.

**AFFAIRES COURANTES**

[Français]

**L'IMMIGRATION**

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 94 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur l'immigration pour l'année 2002.

\* \* \*

[Traduction]

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

\* \* \*

[Français]

**LOI DE 2002 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**L'hon. Denis Coderre (au nom du ministre des Transports, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-16, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

[Traduction]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE****PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE**

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui trois rapports à présenter. Je vais les expliquer très clairement afin que tous les partis sachent exactement duquel je parle le moment venu.

J'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant l'examen de la télédiffusion des délibérations des comités de la Chambre. C'est le rapport visant à donner accès à la télévision aux travaux des comités.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du troisième rapport plus tard aujourd'hui.

J'ai aussi l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant l'examen des procédures régissant les affaires émanant des députés.

C'est le rapport redonnant vie au rapport qui avait été déposé devant l'ancienne législature.

J'ai aussi l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la liste des membres ainsi que des membres associés de certains comités de la Chambre.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer plus tard aujourd'hui l'adoption du cinquième rapport, qui ne fait que modifier la liste des membres et membres associés de quelques comités.

• (1535)

**M. John Reynolds:** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, nous serions heureux d'adopter ces motions dès maintenant.

**Le vice-président:** Nous réglerons cette question lorsque nous passerons aux motions.

\* \* \*

#### LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-272, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (nomination des juges).

—Monsieur le Président, le projet de loi est assez simple et fort explicite. Je ne fais que présenter de nouveau un projet de loi qui rendrait le Parlement responsable des nominations à la Cour suprême du Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-273, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel (principe des peines réelles).

—Monsieur le Président, j'essaie de faire au plus vite et j'irai droit au but. Je présente aussi de nouveau ce projet de loi qui modifie la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel pour assurer la réalité de la peine.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LE CODE CRIMINEL

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-274, Loi modifiant le Code criminel (conduite avec facultés affaiblies).

—Monsieur le Président, ce troisième projet de loi a simplement pour objet de renforcer les peines imposées aux personnes qui, à plus d'une reprise, sont reconnues coupables soit de conduite avec facultés affaiblies, soit de refus de fournir un échantillon de sang ou d'haleine.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LA LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-275, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada.

—Monsieur le Président, ce projet de loi propose des modifications simples mais importantes à la Loi sur les transports au Canada pour apporter des solutions aux lacunes du transport ferroviaire des marchandises, essentiellement du fait qu'elles causent des préjudices aux producteurs de l'Ouest.

#### Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LE CODE CRIMINEL

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-276, Loi modifiant le Code criminel afin d'interdire la coercition contre une personne à l'égard des actes médicaux qui sont contraires à sa religion ou à sa croyance au caractère inviolable de la vie humaine.

—Monsieur le Président, outre les éléments énoncés par la présidence qui nous en a donné le sommaire, le projet de loi vise tout simplement à garantir aux professionnels de la santé de pouvoir refuser de participer contre leur gré à des actes médicaux comme les avortements ou l'euthanasie.

La liberté de religion et la liberté de conscience sont depuis longtemps reconnues au Canada. Pourtant, les travailleurs de la santé et les personnes désireuses de suivre une formation dans le domaine des soins de santé sont souvent privés de ces droits dans les services de santé et les établissements d'enseignement médical. Certains ont même été licenciés à tort.

Le projet de loi garantirait ces droits et protégerait les droits fondamentaux des professionnels de la santé.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

• (1540)

#### LE CODE CRIMINEL

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-277, Loi modifiant le Code criminel (prélèvement d'échantillons de substances corporelles).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à nouveau le projet de loi, qui a vu le jour après que Bev et Lloyd Bergeson, habitant à Cremona, en Alberta, eurent perdu leur fille Janiece dans un accident causé par un conducteur dangereux.

Le texte du projet de loi prévoit que, s'il a des motifs raisonnables pour ce faire, un agent de la paix doit ordonner aux parties en cause de fournir un échantillon de substance corporelle.

Je souligne que la victime n'avait pas le choix. On a prélevé sur elle des échantillons de substances corporelles que le contrevenant, lui, a pu refuser de fournir. Le projet de loi corrigera la situation.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LE CODE CRIMINEL

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-278, Loi modifiant le Code criminel (délinquant dangereux).

—Monsieur le Président, ce projet de loi permettra aux dirigeants d'une institution qui abrite des délinquants dangereux, aux termes de l'article 753 du Code criminel, de considérer certaines personnes comme des délinquants dangereux avant leur libération de prison ou lorsqu'elles ont commis une infraction pendant qu'elles se trouvaient en libération conditionnelle ou en liberté surveillée, ou le jour de l'expiration de leur peine.

*Affaires courantes*

Il est arrivé trop souvent que des agents de première ligne et des agents de libération conditionnelle aient été prévenus du danger de remettre certaines personnes en liberté en raison des risques de récidive. Le projet de loi vise à empêcher que cela se produise.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-279, Loi modifiant le Code criminel (caution des personnes accusées d'infractions avec violence).

—Monsieur le Président, le projet de loi interdirait la libération sous caution d'une personne accusée d'agression sexuelle à main armée, d'agression sexuelle grave ou de harcèlement criminel, qui a été reconnue par la victime ou un témoin de l'infraction.

Le cas échéant, l'accusé ne pourrait pas être libéré, à moins que les accusations ne soient retirées ou qu'il ne soit acquitté à son procès.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-280, Loi modifiant le Code criminel (vente d'animaux sauvages).

Monsieur le Président, j'aimerais présenter de nouveau ce projet de loi qui correspond au projet de loi C-292, mort au *Feuilleton* au moment de la prorogation. Certains articles du précédent projet de loi ont néanmoins été supprimés parce qu'ils faisaient mention d'articles de loi qui ne sont plus en vigueur. Par conséquent, conformément à l'article 86.1 du Règlement, je demande que le projet de loi soit rétabli à l'étape où il était au moment de la prorogation de la première session de la présente législature.

Ce projet de loi a pour objet d'ériger en infraction au Code criminel le fait de vendre des animaux sauvages ou des parties d'animaux sauvages, à moins que l'acte ne soit accompli en vertu d'un permis ou d'une licence ou conformément à un arrêté d'exception. La vente d'animaux ou de parties d'animaux appartenant à des espèces menacées de disparition ou en voie de disparition comporte une peine plus sévère. Ces infractions sont aussi sujettes aux dispositions du Code criminel sur le recyclage des produits de la criminalité. Je laisse cela entre vos mains, monsieur le Président.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

● (1545)

**Le vice-président:** La présidence est persuadée que le projet de loi correspond au projet de loi C-292 mort au *Feuilleton* lors de la prorogation de la première session de la 37<sup>e</sup> législature. De ce fait, conformément à l'article 86.1 du Règlement, le projet de loi doit être inscrit au bas de la liste de priorité du *Feuilleton* et désigné comme devant faire l'objet d'un vote.

\* \* \*

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le troisième rapport du Comité

permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté. Ce rapport porte sur l'amélioration de l'accès de la télévision aux travaux des comités.

**Le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Est-ce que la Chambre donne son consentement?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté. Ce rapport porte sur les modifications apportées à la liste des membres réguliers et des membres associés de certains comités.

**Le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Est-ce que la Chambre donne son consentement?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Ted White:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous le demandez, vous obtiendrez le consentement unanime pour l'adoption de l'autre rapport présenté par le député, qui traite du vote sur les projets de lois d'initiative parlementaire.

**Le vice-président:** La Chambre accorde-t-elle son consentement?

**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.

\* \* \*

**PÉTITIONS**

## LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC):** Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de quelque 100 résidents de ma circonscription qui affirment que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, c'est-à-dire les cellules souches adultes, a donné de bons résultats, n'entraîne pas de rejet immunitaire et ne cause pas de problèmes d'ordre moral comme la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Ils demandent donc au Parlement d'accorder son appui législatif à la recherche sur les cellules souches adultes pour trouver les remèdes et thérapies nécessaires au traitement des maladies des Canadiens affligés.

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir pour la première fois à la Chambre afin de présenter deux pétitions au nom des électeurs de Kamloops, Thompson and Highland Valleys.

La première demande au Parlement d'assurer la protection de nos enfants en prenant toutes les mesures requises pour veiller à ce que tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sado-masochistes impliquant des enfants soit déclaré illégal.

## LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement d'accorder son appui législatif à la recherche sur les cellules souches adultes pour trouver les remèdes et thérapies nécessaires au traitement de certaines maladies dont souffrent les Canadiens.

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je présente deux pétitions aujourd'hui.

La première est présentée au nom de Dan et Tannis Mitchell, ainsi que plus de 260 signataires, qui attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la création et l'utilisation de pornographie juvénile est répréhensible selon une bonne majorité de Canadiens; les pétitionnaires demandent au Parlement d'assurer la protection de nos enfants en prenant toutes les mesures requises pour veiller à ce que tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sado-masochistes impliquant des enfants soit déclaré illégal.

• (1550)

## LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je présente la deuxième pétition au nom de Faye Stannus et de plus d'une centaine d'autres personnes qui signalent à la Chambre que des milliers de Canadiens sont atteints de maladies débilitantes comme les maladies de Parkinson et d'Alzheimer, le diabète, le cancer, la dystrophie musculaire et les lésions médullaires, et que les Canadiens appuient la recherche sur les cellules souches. Les pétitionnaires estiment cependant que le Parlement devrait concentrer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes pour trouver les remèdes et les thérapies nécessaires pour traiter toutes ces maladies dont souffrent les Canadiens.

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition concernant la pornographie juvénile, problème d'une grande importance pour tous les Canadiens. La pétition attire l'attention des députés sur le fait que la création et l'utilisation de pornographie juvénile sont condamnées par une nette majorité de Canadiens.

Les pétitionnaires invitent le Parlement à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger nos enfants en interdisant toutes les représentations pornographiques d'enfants. Ils font en outre remarquer, et c'est un point sur lequel la pétition insiste beaucoup, que la loi sur la pornographie juvénile ne devrait pas être réécrite et en grande partie invalidée par les tribunaux. Pour terminer, je tiens simplement à dire que j'appuie fermement la pétition.

**Le vice-président:** Encore une fois, la présidence doit rappeler aux députés qu'en présentant les pétitions, ils ne doivent ni s'associer aux vœux et aux opinions exprimées par leurs électeurs ni s'en dissocier. J'invite les députés à respecter les règles que nous nous sommes données. Je pense qu'elles nous ont bien servis dans le passé et qu'elles continueront à bien nous servir à l'avenir.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition au nom de résidents de ma circonscription et d'ailleurs dans la région de la capitale nationale. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour

*Affaires courantes*

rendre illégal tout document qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sado-masochistes mettant en cause des enfants.

## L'ENVIRONNEMENT

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter. Celle-ci demande au Parlement de décréter immédiatement un moratoire sur l'usage de pesticides chimiques à des fins esthétiques.

## LES PRODUITS DU TABAC

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, voici une autre pétition. Elle demande au Parlement d'interdire la fabrication et la vente de produits du tabac au Canada.

## LE FALUN GONG

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, ma dernière pétition demande au Parlement, pour les bénévoles qui se joignent à l'équipe de sauvetage canadienne, une protection de cette équipe qui veut aller en Chine pour réclamer la libération immédiate de tous les adeptes du Falun Gong et protester contre les atteintes à leurs droits.

## LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ces quelques dizaines de pétitionnaires nous rappellent que la science moderne a établi de façon irréfutable et non équivoque que l'être humain existe dès la conception. C'est pourquoi ils demandent au gouvernement de légiférer pour définir comme être humain le fœtus ou l'embryon humain dès le moment de la conception, qu'il soit dans le sein de sa mère ou non, qu'il ait été conçu de façon naturelle ou non, et pour apporter toutes les modifications corrélatives qui peuvent s'imposer dans toutes les lois canadiennes.

## LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter qui contient un certain nombre de noms. Ces pétitionnaires soutiennent qu'il est contraire à l'éthique de détruire certains êtres humains, comme des embryons, pour que d'autres en profitent. Ils demandent donc de substituer à la recherche sur les cellules souches embryonnaires la recherche sur les cellules souches adultes, qui présente un potentiel énorme et ne suscite pas de graves problèmes d'éthique comme la recherche sur les cellules souches provenant d'embryons et de fœtus avortés. Ils demandent au gouvernement d'interdire la recherche sur l'embryon et d'ordonner aux Instituts de recherche en santé du Canada de soutenir et de financer uniquement les recherches prometteuses conformes à l'éthique, qui ne supposent pas la destruction de vies humaines.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives ministérielles***MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS**

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

• (1555)

[Traduction]

**LE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 octobre, de la motion.

**M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais reprendre où je me suis arrêté le 28 octobre et vous informer que je partagerai le reste de mon temps de parole avec le député de Pickering—Ajax—Uxbridge, qui désire également faire des commentaires sur les soins de santé.

Comme je l'ai dit précédemment, je suis le président du caucus rural national et j'aimerais donner à la Chambre une idée de l'expérience des Canadiens des régions rurales relativement aux soins de santé. À l'heure actuelle, près de 30 p. 100 de la population est répartie sur 95 p. 100 du territoire. Il y a proportionnellement plus de personnes âgées dans les régions rurales qu'en ville. Par contre, il y a la moitié moins de médecins par millier d'habitants dans les régions rurales que dans les villes. En moyenne, les gens des régions rurales habitent à 10 kilomètres d'un médecin, par rapport à deux kilomètres pour les gens des villes. Environ 7 p. 100 des habitants des régions rurales vivent à plus de 25 kilomètres d'un médecin. Des 16 000 personnes qui vivent dans les régions du Nord, les deux tiers se trouvent à plus de 100 kilomètres d'un médecin.

J'ai déjà dit qu'il était très important d'assurer la plus grande transparence possible, et cela s'applique aux montants dépensés. C'est la question que je veux soulever. Premièrement, le gouvernement fédéral et les provinces ont-ils déjà partagé par moitié les coûts des soins de santé? La réponse est non. Au début des années 70, seuls les coûts des médecins et des services hospitaliers étaient partagés moitié-moitié et, lorsque les coûts d'autres services de santé, comme les soins à domicile que certaines provinces ont décidé d'incorporer dans leur programme d'assurance, ont été ajoutés, la contribution fédérale s'élevait à environ 40 p. 100.

Est-il exact de dire que la contribution du gouvernement fédéral aux coûts des soins de santé se situe actuellement à 14 p. 100? Là encore, la réponse est non. Les provinces en sont arrivées à ce pourcentage en tenant compte de certains fonds fédéraux, mais pas tous. Elles ne tiennent pas compte des points d'impôt au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, des paiements de péréquation qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral ni des dépenses directes en santé qu'engage le gouvernement fédéral.

Ensuite, nous devons nous demander en quoi consistent les points d'impôt. Ils ont été établis en 1977. Ils représentent un transfert direct de perception d'impôts aux provinces. Ainsi, le gouvernement fédéral a abaissé son taux d'impôt et a autorisé les provinces à accroître les leurs en conséquence. Résultat? Plus d'impôts sont allés directement dans les coffres des provinces. Le montant d'impôts

payés par les Canadiens est demeuré inchangé. Le changement se situait au niveau de la destination, soit des coffres fédéraux aux coffres provinciaux. Comme ces points d'impôt n'ont jamais été retransférés au gouvernement fédéral, les provinces continuent d'en bénéficier. En fait, en 2001-2002, les points d'impôt accordés aux provinces correspondent à près de 16,3 milliards de dollars.

Combien d'argent le gouvernement du Canada consacre-t-il aux soins de santé? Actuellement, il y consacre des fonds de deux façons: premièrement, au moyen de transferts aux provinces et aux territoires, que j'ai déjà décrit en partie; et, deuxièmement, au moyen de dépenses directes et de crédits d'impôt. Essentiellement, cet argent va directement aux autochtones, aux Inuits, aux anciens combattants et aux Forces canadiennes. Les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires sont effectués au moyen du TCSPS en argent comptant et en points d'impôt, et au moyen des paiements de péréquation.

La transparence, cela se résume à ceci, je crois. Nous devons négocier avec les provinces et nous entendre avec elles sur un système équitable et transparent qui nous convienne tous. Il est bien évident pour moi et pour la Chambre, je l'espère, qu'on fait beaucoup de politiaillerie avec cela à l'heure actuelle. Très franchement, je trouve inconcevable qu'on commence à faire de la politiaillerie avec le système canadien de soins de santé, compte tenu du fait, je le répète, que 25 p. 100 des Canadiens auront plus de 65 ans en 2020-2024. Il faut absolument que le fédéral et les provinces s'entendent sur la façon de bien faire fonctionner ce système.

Nous avons un rapport du Sénat, et le Rapport Romanow sortira bientôt. J'ose croire que ces deux rapports permettront aux gouvernements fédéral et provinciaux d'en venir à un accord sur la façon de faire fonctionner le système.

J'espère—et je m'arrangerai pour—participer au débat et aux négociations là-dessus.

• (1600)

**M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de Dufferin—Peel—Wellington—Grey de partager son temps de parole avec moi. De toute évidence, la question de savoir comment nous souhaitons que soit transformé le système de santé au Canada fera l'objet d'un ample débat. Il est évident aussi que nous avons beaucoup de pain sur la planche. En ce moment même, des changements importants sont en cours et il y a des composantes du système de santé qui connaissent une inflation des coûts.

Aucun autre sujet ne tient plus à coeur aux Canadiens et aucun autre n'est mieux compris d'eux. Cependant, ils sont aux prises avec ce problème qui représente leur deuxième poste de dépenses en importance. L'Institut canadien d'information sur la santé a fait remarquer récemment que les ventes de médicaments au détail se classent maintenant au deuxième rang des dépenses en importance. Notre système de santé consacre actuellement plus d'argent aux médicaments qu'aux médecins dans notre pays.

Cela n'est guère surprenant. Je vais donc limiter mes observations à ce que j'estime être la cause sous-jacente de l'augmentation du coût des médicaments.

*Initiatives ministérielles*

Je ne propose pas la suppression de la période de protection des brevets de 20 ans. Celle-ci est déjà à l'origine d'un marché dominé par les médicaments brevetés, qui coûtent plus cher. Je ne propose pas que le Canada soit libéré de ses obligations internationales envers l'OMC ou en vertu de l'Accord sur les ADPIC.

J'attire plutôt l'attention des députés sur l'usage incorrect du règlement d'application de la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments brevetés. Le règlement autorise les fabricants de médicaments brevetés à recourir aux injonctions automatiques pour empêcher que des médicaments génériques beaucoup moins coûteux ne parviennent sur le marché même après la période de protection des brevets de 20 ans à laquelle nous avons donné notre accord. Pour ce faire, ils prétendent simplement que leur brevet a été violé. Je souligne que c'est uniquement une accusation de leur part.

En plus d'être haineuses et odieuses, les injonctions automatiques sont insultantes pour notre système juridique. Elles sont un important facteur du prix élevé des médicaments d'ordonnance au Canada, car sur une simple allégation de contrefaçon, une société productrice de médicaments de marque se voit accorder une injonction automatique. Le fabricant de produits génériques qui pourrait commercialiser son médicament doit livrer de longues batailles devant les tribunaux afin de faire renverser une injonction à son endroit. Certes, les tribunaux rejettent plus de 80 p. 100 des requêtes, mais les torts financiers sont déjà causés. Le recours aux injonctions a réussi à retarder l'apparition sur le marché de médicaments génériques moins chers au détriment des gens qui ont besoin de se procurer des médicaments non pas pour suivre une mode mais parce qu'ils sont malades.

En outre, et cela est tout aussi important, les recours qui s'éternisent devant les tribunaux ont pour effet de prolonger en quelque sorte la durée des brevets visés au-delà de la période de protection des 20 ans. Le recours à l'injonction automatique est davantage une utilisation abusive délibérée qu'une utilisation frivole des règles. Il permet aux fabricants de médicaments de marque d'engranger des profits pendant que les Canadiens et le système de santé du Canada paient chèrement la note.

Selon moi et selon un nombre croissant de Canadiens et d'Américains, assurément, les injonctions automatiques doivent être supprimées.

Qu'en coûte-t-il de retarder l'apparition sur le marché de médicaments génériques moins chers? Qu'en coûte-t-il à un système de santé fédéral-provincial qui subit déjà des pressions énormes? Qu'en coûte-t-il aux consommateurs? Plus important encore, qu'en coûte-t-il aux gens dont le revenu est modeste, aux aînés qui doivent choisir entre manger, payer leur loyer ou se procurer à grand prix les médicaments de marque qui leur permettent de survivre?

Tous les Canadiens n'ont pas d'assurance-médicaments. J'assure à la chambre qu'un trop grand nombre de Canadiens doivent prendre des décisions financières afin de pouvoir se procurer des médicaments d'ordonnance. Cela est inacceptable. Seuls le Canada et les États-Unis ont un tel régime d'injonctions automatiques.

Toutefois, au cours des 10 ou 12 derniers jours, les États-Unis ont pris des mesures en vue de restreindre le recours aux injonctions automatiques. Par exemple, le président Bush a déclaré la semaine dernière que les injonctions multiples de 30 mois visant les allégations de contrefaçon de brevet ne seraient désormais plus autorisées.

• (1605)

Les renouvellements à perpétuité, c'est-à-dire la pratique qui consiste à demander un nouveau brevet simplement parce que la

forme de la pilule a changé ou parce qu'un nouvel ingrédient non médicinal a été ajouté, ne seront plus permis aux États-Unis.

Au moment où les Américains se préparent à leurs élections de mi-mandat le 5 novembre, le coût des médicaments et les actions des multinationales de l'industrie pharmaceutique inondent la publicité politique à la télévision, et le besoin d'une baisse du coût des médicaments est clairement devenu un enjeu électoral important. Étant donné les efforts déployés par le Sénat américain et la Chambre des représentants pour régler la question des injonctions automatiques et des renouvellements à perpétuité, le Canada deviendra bientôt littéralement le seul pays du monde autorisant une activité aussi dégoûtante et coûteuse. Compte tenu de la question du tabac l'an dernier et de l'affaire du Cipro, il devrait désormais être clair pour tout le monde que les multinationales de l'industrie pharmaceutique ne s'intéressent qu'aux profits et non à la santé des Canadiens.

Le rapport Kirby sur la santé présenté vendredi dernier a fait ressortir au moins une chose. Au cours des dernières années, le coût des médicaments d'ordonnance a monté plus vite que celui de tous les autres éléments du système de santé, confirmant ce que l'ICIS avait dit peu de temps auparavant. Pourquoi est-ce ainsi? Pourquoi voyons-nous ces augmentations? Pourquoi permettons-nous que ce lourd fardeau soit imposé aux provinces par le biais des formulaires pharmaceutiques, aux personnes âgées, aux Canadiens à faible revenu et à ceux qui n'ont pas d'assurance-médicaments?

Certains transforment le débat sur la protection des brevets, et les injonctions automatiques en particulier, en une question régionale. Ils prétendent que l'élimination des injonctions dresserait une région contre une autre, car les fabricants de médicaments d'origine sont situés principalement sur l'île de Montréal, par exemple, alors que les fabricants de médicaments génériques sont situés en Ontario. Tout ce qui pourrait affaiblir les dispositions existantes permettant de prolonger la période de protection des brevets nuirait à l'industrie pharmaceutique québécoise et, oui, on prétend même que certaines de ces sociétés quitteraient non seulement le Québec, mais le Canada.

Je signale à la Chambre que j'ai trois fabricants de médicaments d'origine dans ma circonscription. Je n'ai pas de fabricants de médicaments génériques. Cependant, je défends les intérêts des 137 000 électeurs que je représente.

Je peux assurer aux députés de tous les partis à la Chambre que, dans toutes les régions du Canada, que ce soit en Saskatchewan ou au Québec, il y a des personnes à faible revenu ou âgées. Je suis certain que, un jour ou l'autre, la plupart de ces Canadiens tomberont malades et auront besoin de médicaments d'ordonnance. Cette question ne revêt donc aucun caractère politique.

Certains veulent, c'est compréhensible, susciter un débat sur cette question. Évidemment, ce n'est pas ce que nous souhaitons. La session dernière, au sein du Comité de l'industrie, il était clair que le comité voulait s'attaquer à la question des injonctions automatiques. Il le fera un jour.

Certains partis à la Chambre aiment se qualifier de farouches défenseurs de la démocratie et ils se porteront toujours à la défense des intérêts des régions. Par contre, comme le passé en témoigne, ils défendent les multinationales qui fabriquent des médicaments en n'exigeant pas la fin des injonctions automatiques. On ne peut pas tout avoir.

*Initiatives ministérielles*

De toute évidence, il faut prendre en considération d'autres questions. Losac, qui sert au traitement des ulcères, est un des principaux médicaments utilisés au Canada et aux États-Unis. Ce médicament est au cœur d'un imbroglio juridique depuis près de quatre ans au Canada. Son prix est trop élevé, comme le reconnaissent non seulement les gouvernements du Canada et des États-Unis, mais aussi les fabricants et les syndicats. Pourquoi payons-nous ce prix? Tout simplement parce que nous voulons protéger un règlement aux termes d'un avis de conformité qui a été adopté en 1992 sans le consentement du comité et qui a, au dernier moment, échappé au Parlement. Si on veut parler d'un règlement qui contribue largement à miner la crédibilité de notre système, en voilà un.

Nous avons accordé aux fabricants de produits pharmaceutiques de marque une protection de 20 ans de leurs brevets. Nous avons agi ainsi pour reconnaître les efforts qu'ils ont faits et les dépenses qu'ils ont engagées aux fins de la recherche et de la création de médicaments nouveaux et novateurs. Il est indiscutable que les entreprises qui fabriquent des produits pharmaceutiques de marque devraient être rétribuées pour leur travail. Cependant, je n'arrive toujours pas à comprendre comment des publicités télévisées peuvent être incluses dans les coûts de recherche et développement aux termes de nos dispositions législatives fiscales.

Quoi qu'il en soit, les fabricants de médicaments de marque méritent une juste indemnisation pour leurs investissements. Il semblerait que l'équité aille dans les deux sens. Il est absolument inacceptable de se prévaloir d'une disposition prévue dans un règlement public pour gagner des recettes supplémentaires, notamment lorsque les brevets sont protégés pendant 20 ans.

Nous savons qu'à l'exception des États-Unis, tous les autres pays membres de l'OMC refusent les injonctions automatiques. Pourquoi le Canada devrait-il les autoriser? Le moment est venu d'agir pour veiller à ce que des médicaments d'ordonnance moins coûteux soient mis à la disposition des Canadiens sur les comptoirs des pharmacies.

Enfin, on ne saurait parler du système de santé au Canada sans parler de ses répercussions très graves sur les soins de santé.

• (1610)

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ayant écouté attentivement l'intervention du député de Pickering—Ajax—Uxbridge, j'ai remarqué qu'il a limité ses observations à la question du coût des médicaments génériques par rapport aux médicaments brevetés. Je reconnais évidemment que la question préoccupe énormément les Canadiens, au vu de l'escalade des prix des médicaments, mais il existe néanmoins des solutions dont je voudrais parler brièvement.

Le gouvernement fédéral n'envisage pas aujourd'hui d'instaurer suffisamment de souplesse dans le système de santé, et c'est une erreur fondamentale, à mon sens. J'entends par là que nous devons nous pencher une nouvelle fois sur le problème et voir s'il n'y aurait pas lieu de faire primer la médecine préventive sur la médecine curative. Les technologies nouvelles abondent. Par contre, certaines techniques anciennes ne sont toujours pas acceptées dans la culture et la société canadiennes, que ce soit la naturopathie, l'acupuncture, la chiropraxie, ou une autre forme de médecine. Certains affirment que ces médecines alternatives mettraient les Canadiens en présence de choix plus nombreux en matière de soins de santé. En d'autres mots, le système serait axé sur le patient, qui pourrait opter pour le type de médecine de son choix, et paierait pour cette forme de médecine. Les Canadiens auraient donc plus de choix.

Je sais que le coût des médicaments pose un gros problème que le gouvernement et le Parlement doivent régler, mais le député de Pickering—Ajax—Uxbridge ne convient-il pas qu'il nous est indispensable, dans le cadre de ce débat sur les soins de santé, d'envisager la chose dans le contexte de la Loi canadienne sur la santé, de prévoir le maximum de souplesse possible et d'envisager d'autres solutions de rechange qui seraient davantage axées sur la prévention de la maladie et de la douleur, par opposition à leur traitement une fois qu'elles sont déjà installées chez le patient?

**M. Dan McTeague:** Monsieur le Président, le député soulève des points intéressants. Outre les indications fournies par la commission Romanow, j'ai entendu de ce côté-ci de la Chambre des propos à l'effet que la prévention, dans la mesure où on peut en faire, devra contribuer de plus en plus aux efforts visant à nous acquitter de nos obligations en vertu de la Loi canadienne sur la santé, pour autant que les soins de santé soient concernés. Il nous faut cependant reconnaître que nous avons une population vieillissante.

Il faut nous assurer, puisque des sociétés privées contribuent à notre système de santé universel, de ne pas nous exposer à des contestations, en vertu de l'ALENA, sur la question des investissements. Nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où nous échapperions aux cinq principes, mais nous devons reconnaître les véritables causes des problèmes que connaît notre système de santé. L'une des plus importantes, relevée par presque toutes les études effectuées au Canada au cours de la dernière année, est la hausse spectaculaire et inacceptable du prix des médicaments d'ordonnance, causée par le marché de dupes que nous avons fait, qui nous a rapporté très peu d'investissements et beaucoup de dettes.

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que le député aimerait s'étendre plus longuement sur le sujet, car il a travaillé à ce projet pendant tellement longtemps. Je suis de tout coeur avec lui sur ce sujet. Lorsqu'il a amorcé son discours, je m'entretenais avec des représentants de l'industrie des médicaments génériques, j'ai trois questions à lui poser: deux faciles et une plus compliquée.

Premièrement, le député croit-il qu'il y a eu des cas d'abus des règles sur les brevets, c'est-à-dire des cas où on prolongé la période réglementaire de 20 ans?

Deuxièmement, maintenant que les États-Unis se joignent au reste du monde pour prévenir ces abus, sera-t-il plus facile pour nous de suivre le mouvement au Canada?

Enfin, la question la plus difficile, si nous sommes le seul pays au monde à tolérer la prolongation des brevets, les sociétés détentrices de brevets ne pourraient-elles pas voir dans le Canada un endroit idéal pour investir et prolonger la durée de leurs brevets, ce qui permettrait au Canada d'attirer plus d'investissements?

**M. Dan McTeague:** Monsieur le Président, voilà d'excellentes questions et je sais que le député de Yukon a exprimé ces points de vue avec passion.

D'après l'exemple, les États-Unis estiment que cet abus doit cesser. Évidemment, nombre de fabricants de médicaments de marque ont établi leur siège social aux États-Unis alors que le Canada n'en possède aucun, si ce n'est ceux de notre industrie générique, bien qu'on y trouve des entrepôts de fabricants de médicaments de marque. Les sénateurs McCain et Schumer ont mené l'attaque aux États-Unis. Au Canada, notre Comité de l'industrie a tenté de faire la même chose. Malheureusement, on semble délibérément vouloir éviter de s'attaquer aux véritables problèmes.



*Initiatives ministérielles*

Je sais que cela suscite l'intérêt du député. Certains députés ici présents veulent peut-être laisser entendre que les médicaments génériques sont plus chers au Canada que partout ailleurs dans le monde. Or, ils sont 400 p. 100 moins cher au Canada qu'aux États-Unis, si on prend en compte la différence de valeur de nos dollars. Cette situation découle de ce qui s'est produit il y a 20 ou 30 ans, quand nous avons imposé l'homologation obligatoire.

De toute évidence, le Canada demeure le seul pays du monde, une fois que la limite est imposée, qui autorise le recours à des injonctions automatiques, ce qui entraîne des coûts pour tout le monde. À l'échelle mondiale, dans ce domaine, le Canada fait figure de balourd qui se suce encore le pouce. Il faut que cela cesse.

● (1615)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le débat de la motion qui porte le texte suivant:

Que la Chambre prenne note de la discussion publique courante sur l'avenir du système canadien des soins de santé.

On est un peu devant une situation déplorable. Le gouvernement fédéral, par manque de leadership, après quelques semaines de débat et suite au discours du Trône, nous propose un débat qui est un peu vide de sens, parce qu'en ce qui concerne l'action gouvernementale, on n'en est plus à cette étape-là.

Je pense que juste le fait de parler de la question de la discussion publique courante sur le système des soins de santé, prétendre à un système canadien des soins de santé, déjà là, il y a un problème avec les juridictions existantes, avec les responsabilités des provinces et du fédéral.

Il est important qu'on soit bien conscients que la population a un besoin urgent d'action en matière de santé, un besoin de s'assurer qu'il y aura les sommes disponibles et qu'on livrera les services de la façon la plus efficace possible.

Mais on s'attendait que ce gouvernement puisse aller au-delà de ces situations, qu'il prenne acte des différents rapports qu'il a reçus et qu'il prenne position. Si jamais il fallait attendre le rapport Romanow, il devrait le faire. Mais le fait de nous imposer ce type de débat, à ce moment-ci, démontre un manque de leadership de la part du gouvernement.

En même temps, puisque la chance nous en est donnée, on peut indiquer quels sont présentement les éléments importants que nous devons considérer.

Le sénateur Kirby, président d'un comité du Sénat, a déposé un rapport. Il a proposé des solutions sur le financement des soins de santé, entre autres l'imposition d'une taxe additionnelle, c'est-à-dire une hausse des impôts ou une augmentation de la TPS afin de financer le système de santé. Cela nous apparaît inacceptable.

Présentement, un débat fait l'unanimité au Québec ainsi que dans les autres provinces du Canada, à savoir qu'il existe un déséquilibre fiscal entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. La solution pour régler ce déséquilibre fiscal n'est pas de taxer les gens davantage.

Il faut le gouvernement fédéral se limite à ses champs de responsabilités et qu'il libère les sommes disponibles, justement pour assurer les soins de santé adéquats dans chacune provinces, dans chacune des régions et dans chacune des municipalités.

Finalement, que ce soit chez moi à La Pocatière, à Rivière-du-Loup, en Abitibi, que ce soit n'importe où au Québec ou au Canada, c'est la situation qui est vécue actuellement.

Une partie du problème vient du sous-financement chronique qui existe en matière de santé, en tenant compte des nouvelles variables qu'on connaît comme le vieillissement de la population.

Le gouvernement fédéral n'a plus besoin de nous demander d'avoir des débats consultatifs sur le sujet. Il doit se décider à poser des gestes pour qu'effectivement, plus d'argent soit versé aux provinces de façon à obtenir des résultats plus intéressants.

Par exemple, en 2000-2001, les transferts fédéraux ne représentaient plus que 16 p. 100 des revenus du Québec, alors qu'ils représentaient plus de 28 p. 100 en 1983-1984.

Donc, cette baisse des sommes qui nous sont versées par le biais des transferts fédéraux oblige les provinces à faire des choix. Présentement, il y a un débat à l'intérieur même du Québec, où des partis politiques vont proposer différentes options. Le problème fondamental, c'est que nous devons faire des choix en fonction des montants insuffisants, parce que le gouvernement fédéral, comme percepteur de taxes, récolte plus d'argent qu'il n'en a besoin réellement. Il utilise surplus d'argent qu'il ramasse pour d'autres activités, alors qu'il serait préférable de verser ces sommes aux provinces, notamment dans le secteur de la santé.

Donc, malgré l'augmentation de ses revenus et une forte croissance des coûts de la santé, le gouvernement fédéral a diminué ses transferts, ce qui a créé le déséquilibre fiscal que l'on connaît et que vit le secteur de la santé. Ce déséquilibre fiscal menace les programmes sociaux et économiques du Québec.

● (1620)

De la façon dont on est partis, toutes les décisions seraient prises à Ottawa. On voit bien qu'on est dans une stratégie qui, avec le rapport Romanow et le rapport Kirby, va de plus en plus nous amener à devoir accepter les interventions fédérales. Il s'agit d'une façon de faire de plus en plus fréquente à cause de l'argent disponible. Elle vient contraindre ce que les provinces peuvent faire, alors que l'expertise et la façon de faire en matière de santé est dans les provinces. Elle existe déjà à ce niveau. Ce dont elles ont surtout besoin, c'est de pouvoir en arriver à recevoir les sommes qui leur permettraient de travailler correctement dans ce secteur.

J'en reviens au rapport du comité Kirby. Ce comité a conclu qu'il n'existait que deux solutions possibles pour assurer le financement du système de santé et le rendre viable. Premièrement, il s'agit de hausser la TPS de 1,5 p. 100, qui passerait donc de 7 à 8,5 p. 100. Deuxièmement, de faire payer au contribuable, par le truchement du régime fiscal, une prime nationale d'assurance-santé dont le montant varierait selon le revenu imposable de chacun.

Quant à moi, ces deux solutions sont à rejeter. Il faut plutôt avoir le courage d'aller voir ce qu'on a comme fonds, de combien en avons-nous besoin, et accepter que des transferts soient faits vers les provinces qui sont celles qui ont le plus besoin d'argent. D'ailleurs, dans ce dossier, le député de Joliette, qui est notre porte-parole en matière de finances pour le Bloc québécois, a bien indiqué que les recommandations du rapport Kirby visaient l'accroissement du financement fédéral aux soins de santé. Si cela peut être louable en soi, parce que cela vient appuyer les demandes du Québec et des provinces, les moyens pour y arriver sont irresponsables.

### *Initiatives ministérielles*

On sait donc tous et toutes qu'il faut plus d'argent pour la santé, que cet argent est dans les coffres du gouvernement fédéral, et qu'il faudrait qu'il accepte de le verser aux provinces. À cet égard, les choix à faire peuvent être douloureux dans ce domaine. Il est vrai qu'il faut effectuer des remboursements au chapitre de la dette. Il faut que la dette, dans un plan précis de remboursement, puisse diminuer. En même temps, lorsqu'on n'assume pas les responsabilités que chacun peut avoir à l'intérieur du Canada, on ne rend pas suffisamment service à la société qui a des besoins importants en matière de santé, lesquels doivent aussi être satisfaits.

D'un autre côté, le rapport de la Commission Romanow semble s'acheminer vers l'imposition de normes et d'objectifs uniformes et communs. En cette matière, la Commission Romanow nous annonce qu'il n'y aura qu'une vision canadienne. On est en train de boucler la boucle dans une Constitution où on prévoit que la santé est la responsabilité des provinces. Avec une commission pancanadienne, créée par le gouvernement fédéral, on va en arriver à l'imposition de normes canadiennes et à essayer de développer une expertise pour le gouvernement fédéral dans un domaine où il n'en a pas présentement.

Une des raisons de ces actions, c'est que, sur le plan international, le gouvernement fédéral doit répondre de ses programmes appliqués en matière de santé au Canada. Toutefois, comme il n'a pas l'expertise, plutôt que d'amener les provinces à participer sur la scène internationale et à s'asseoir à côté de lui lorsqu'il y a un débat sur des accords internationaux au sujet de politiques mondiales développées en matière de santé, il essaie de se donner une expertise et de n'être que le seul interlocuteur sur la scène internationale. Il s'agit d'une voie qui n'a pas vraiment d'avenir et qui n'est pas celle qui doit être privilégiée.

Toujours en ce qui concerne le rapport de la Commission Romanow, on est en attente de la vision qu'il a pour l'avenir. Mais il apparaît assez évident qu'on prévoit la création d'un vaste système de soins de santé primaires, disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

À cet égard, on retrouve déjà cette recommandation dans le rapport Clair. Qu'est-ce que la Commission Clair? Aussi paradoxal que cela puisse être, nous avons présentement une commission fédérale, soit la Commission Romanow. Toutefois, en ce qui concerne le Québec, il y a eu la Commission Clair. Elle a fait un travail un peu semblable, a eu à traiter de toutes les questions touchant la santé et a fait des recommandations. Il y a là une manifestation évidente d'un dédoublement qui n'est pas justifié et qui, en bout de ligne, fait en sorte qu'on a encore beaucoup d'argent dépensé de façon inefficace.

Il faudrait donc que le gouvernement fédéral accepte le principe fondamental de l'existence d'un déséquilibre fiscal en santé. C'est une réalité historique. En effet, le débat entourant la question des paiements de transfert et la responsabilité des provinces dans le domaine de la santé n'est pas nouveau, loin de là.

• (1625)

On nous a dit que dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce premier germe de mésentente dans ce dossier était plus qu'évident.

En 1942, Ottawa invoque l'effort de guerre pour imposer aux provinces des accords fiscaux. Et depuis ce temps, le gouvernement fédéral ne s'est jamais retiré comme tel de ces secteurs. On a eu la loi qui inclut les cinq principes en santé: l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité, la transférabilité et la gestion publique du système. Ce sont ces éléments qui sont remis en question aujourd'hui par les pressions qu'on observe sur le système de santé. Toutefois, évidemment, une des causes principales qui font que les cinq

principes sont remis en question se résume par la question suivante: est-ce qu'on a, oui ou non, l'argent nécessaire pour remplir ces objectifs? La réponse est non, à cause du déséquilibre fiscal qui est vécu dans tout le Canada et qui est très pénalisant pour l'ensemble du système.

On s'est aussi aperçu que la contribution fédérale fond un peu comme neige au soleil. Depuis plusieurs années, soit depuis le début des années 1980, les transferts fédéraux représentent une part décroissante des revenus du gouvernement du Québec. En 2000-2001, on nous dit que cette part ne représentait plus que 16 p. 100 des revenus du Québec, alors qu'elle représentait plus de 28 p. 100 en 1983-1984. Cette part du fédéral dans les dépenses en matière de santé, ou cette diminution, a évidemment comme conséquence qu'on vit un véritable désengagement. À titre d'exemple, la contribution fédérale en proportion des dépenses en santé au Québec devrait passer de 22 p. 100 à 1993-1994, à moins de 13 p. 100 en 2005-2006, soit une diminution de près de neuf points de pourcentage en un peu plus d'une décennie.

Il faudrait vraiment faire machine arrière pour ramener le gouvernement fédéral à investir de façon importante dans ce secteur.

Le fédéral, lui, ne manquera évidemment pas de nier la faiblesse de sa contribution en utilisant l'argument des points d'impôt. Le gouvernement fédéral considère que la valeur de l'espace fiscal qu'il a cédé aux provinces en 1967 fait partie intégrante de sa contribution de financement des programmes sociaux provinciaux.

Cependant, les points d'impôt cédés aux provinces ne constituent pas une forme d'aide du fédéral, ni une quelconque manifestation de son pouvoir de dépenser. Il s'agit en fait d'un rééquilibrage fiscal historique de la fédération, qui n'a absolument rien à voir avec la participation en espèces au Transfert social canadien. Les transferts de points d'impôt aux provinces, effectués par le gouvernement fédéral dans les années 1960, se sont faits dans l'objectif de retourner aux provinces une partie de l'espace fiscal qu'elles avaient cédé au fédéral au début des années 1940 pour financer l'effort de guerre. C'est donc un argument qui ne tient pas comme tel et qui est défendu par le gouvernement fédéral.

Dans le passé, on a souvent dit: «Ah, c'est le gouvernement du Québec, c'est le gouvernement des souverainistes. C'est pour cela qu'ils sont très critiques à l'endroit du gouvernement fédéral. Ce qu'ils demandent, c'est un peu la mer à boire.»

Toutefois, dans le dossier de la santé, cet argument ne tient d'aucune façon, parce qu'on nous dit que toutes les provinces canadiennes déplorent le désengagement fédéral en matière de santé. En août 2001, lors d'une réunion à Victoria, les premiers ministres provinciaux ont adopté un consensus voulant qu'Ottawa devrait assurer un financement adéquat du système de santé. Les moyens au sujet desquels les provinces se sont entendues sont les suivants: premièrement, d'augmenter la part fédérale pour le financement des soins de santé et de le ramener de 14 à 18 p. 100, soit au même niveau qu'en 1994; deuxièmement, d'éliminer le plafond de 10 milliards imposé au titre des dépenses de péréquation.

Les premiers ministres ont fait preuve de bonne volonté. Ils se sont rencontrés deux fois en 2002 afin de mettre sur pied un plan d'action pour améliorer la gestion de leur réseau de santé respectif. Il ne faut pas oublier qu'on leur faisait la critique suivante, à savoir que ce n'est pas seulement une question d'argent que le fédéral doit investir, mais il faut aussi que leurs systèmes de santé soient efficaces et efficients. Des efforts particuliers ont été faits de ce côté. En effet, les provinces ont fait ou font leurs devoirs pour que, en bout de ligne, on puisse en arriver à régler le problème.

*Initiatives ministérielles*

Toutefois, la contribution du gouvernement fédéral demeure essentielle pour que disparaisse le véritable déséquilibre fiscal qui existe actuellement.

L'une des causes du déséquilibre fiscal actuel, c'est l'impossibilité pour les provinces de se soustraire à leurs obligations sociales et donc de réduire leurs dépenses. On est dans une situation où les gouvernements provinciaux ont des responsabilités qui touchent des obligations quasi quotidiennes. On parle d'aide sociale, de santé, de transports. Ce sont des choses qui ne peuvent pas vraiment faire l'objet de compressions et auxquelles on doit absolument contribuer de façon importante.

● (1630)

Le gouvernement fédéral a des responsabilités qui sont d'un autre ordre et qui pourraient être compressées ou diminuées, sans que l'efficacité du gouvernement en souffre nécessairement.

Ce serait plutôt sa visibilité qui serait touchée. Comme le gouvernement fédéral a beaucoup d'argent disponible, il a souvent tendance à dépenser dans les secteurs de responsabilités provinciales, ce qui lui donne une occasion d'être visible. C'est ce que le gouvernement fédéral du Canada recherche, mais cela n'a pas nécessairement de retombées positives globales sur ce que recherche la population.

Un des problèmes importants qu'on rencontre, c'est que si un citoyen essaye d'évaluer l'imputabilité de chacun des gouvernements par rapport à la question de la santé, il aura beaucoup de difficulté à s'y retrouver.

Il faudrait que cette situation soit clarifiée pour que la responsabilité de ceux qui ont l'argent soit, en même temps, la responsabilité de ceux qui doivent assurer les services. De cette façon, les citoyens pourraient évaluer si oui ou non leur province effectue le travail correctement.

Ce serait également une façon de savoir clairement que l'argent leur a bel et bien été versé par le gouvernement fédéral et qu'il n'y a pas un dédoublement, c'est-à-dire que le gouvernement central intervient dans le secteur de la santé par des activités ad hoc et crée ensuite des obligations pour les provinces, en même temps qu'il diminue de façon importante sa contribution depuis plusieurs années.

D'ailleurs, on peut se demander comment le gouvernement fédéral peut justifier un tel chantage, alors qu'il ne fournit plus que 13 p. 100 du financement de la santé et l'équivalent de 8 p. 100 du financement du réseau de l'éducation.

L'ensemble de ces conditions nous démontre que la situation a évolué à l'intérieur de la fédération canadienne, mais le comportement du gouvernement fédéral à cet égard n'a pas changé. Il continue à recueillir le plus d'argent possible par la voie des impôts et des cotisations à l'assurance-emploi.

Comme on l'a vu encore ce matin, la vérificatrice générale dénonçait le fait que le gouvernement fédéral frisait l'illégalité dans son comportement par rapport à l'assurance-emploi, ou de façon détournée à même les cotisations des employeurs et des employés et au fait qu'on a un régime très sévère pour les chômeurs.

L'année passée, on a amassé sur les 8 milliards de dollars de surplus, 4 milliards de dollars par le biais de ce régime. Si on avait eu un comportement fiscal correct de ce côté, et si on avait vraiment besoin d'avoir 4 milliards de dollars de plus pour payer la dette ou pour d'autres dépenses, il aurait fallu avoir le courage d'aller le chercher par le biais des impôts ou une autre forme.

Mais le fait d'aller chercher ces sommes dans la Caisse d'assurance-emploi, dans laquelle les gens versent les sommes en

vue de s'assurer une garantie en cas de perte d'emploi utiliser cet argent pour toute autre forme d'action, c'est inacceptable. Cette situation a été dénoncée par la vérificatrice générale et par l'actuaire en chef du régime et surtout par ceux qui financent le régime à 100 p. 100, c'est-à-dire les employeurs et les employés et les travailleurs qui sont en chômage et qui, malheureusement, se retrouvent dans des situations difficiles.

Il faudrait donc qu'on puisse corriger cette situation. Le Bloc québécois est revenu régulièrement à l'attaque, à l'offensive sur les questions de l'assurance-emploi et du déséquilibre fiscal. On croit qu'il s'agit d'une contribution très positive qu'on fait, même dans le système actuel, en attendant que le Québec soit un pays souverain.

On fait une contribution très constructive en disant clairement quelle devrait être l'utilisation des sommes recueillies par le gouvernement fédéral. Ces sommes devraient se limiter à leurs champs de juridiction, pour permettre aux provinces de récupérer les choses de la façon la plus adéquate possible.

En conséquence, nous avons un débat qui nous permet de parler de la question de la santé. On est rendu à une étape plus avancée que celle-là et on souhaite qu'il y ait, le plus tôt possible, des gestes concrets de la part du gouvernement fédéral.

Un budget fédéral est prévu en février prochain ainsi qu'une rencontre avec les premiers ministres des provinces. Nous souhaitons qu'on aura là un résultat positif et constructif qui permettra d'assurer aux provinces les sommes nécessaires pour financer leurs services de façon adéquate pour tous les concitoyens et concitoyennes qui utilisent les services de santé et qui méritent d'avoir un régime pertinent, adéquat et efficace. Voilà le défi auquel nous sommes tous confrontés.

● (1635)

[Traduction]

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.)** Monsieur le Président, je suis déçu de voir que mon collègue pense qu'il y a double emploi de la part des provinces et d'autres instances au chapitre des soins de santé et pour l'élaboration de propositions et de plans, avant que la commission Romanow ne rende ses conclusions publiques.

Il me semble que dans une confédération, c'est une façon appropriée de procéder. Primo, nous demandons l'opinion des Canadiens, d'un océan à l'autre, dans différentes régions. Nous demandons également le point de vue des utilisateurs du système, notamment les infirmiers et infirmières et les groupes de patients. Puis, le gouvernement fédéral entre en scène, comme c'est maintenant le cas, avec la commission Romanow. J'ose espérer que cette commission mettra à profit le travail réalisé par les provinces et ces autres groupes.

Je suis étonné de l'entendre rejeter les points d'impôt comme faisant partie de la contribution du gouvernement fédéral. C'est la chose la plus décentralisatrice que nous faisons. Comme nous avons cédé ces points d'impôt aux provinces, nous n'avons plus aucun contrôle sur eux et ce sont les provinces qui en tirent les profits.

Il sous-estime la situation en disant que le gouvernement fédéral ne verse que 14 p. 100 à l'échelle nationale, utilisant les chiffres correspondant au Québec, alors que nous payons en fait 40 p. 100 des coûts des soins de santé au pays. On doit tenir compte des points d'impôt ainsi que des paiements de péréquation fiscale, qui sont à l'avantage du Québec, ainsi que des sommes versées directement par le gouvernement fédéral pour la recherche et d'autres choses du genre.

*Initiatives ministérielles*

Je sais que le député a une optique très provinciale et qu'il appuie ardemment les gens du Québec. Je crois toutefois que le gouvernement fédéral devait jouer un rôle plus important et non moins important au chapitre des soins de santé.

Le député n'est-il pas d'avis, au moins, que lorsque les résidents de la province de Québec voyagent au Canada ou qu'ils se rendent dans une autre province pour travailler, ils devraient recevoir exactement les mêmes soins que ceux qu'ils reçoivent chez eux? Le gouvernement fédéral est le seul qui peut assurer la transférabilité des soins de santé dont jouissent les Québécois à l'heure actuelle.

[Français]

**M. Paul Crête:** Monsieur le Président, pour ce qui est de la question des points d'impôt et eu égard à l'approche qu'a actuellement le gouvernement fédéral, il est évident qu'un fédéraliste peut considérer que c'est la bonne façon de faire.

Toutefois, il faut rappeler que les points d'impôt cédés aux provinces ne sont pas une forme d'aide du fédéral, ni une quelconque manifestation de son pouvoir de dépenser. C'est un rééquilibrage fiscal historique. Les transferts de points d'impôt aux provinces dans les années 1960 se sont faits dans l'objectif de retourner aux provinces une partie de l'espace fiscal qu'elles avaient cédé au fédéral au début des années 1940 pour financer l'effort de guerre.

Il y a donc une erreur à essayer de comparer les points d'impôt, comme s'ils étaient une dépense du gouvernement fédéral. On ne les retrouve pas dans les comptes publics du Canada. S'ils étaient une dépense du fédéral, on retrouverait lesdits points d'impôt dans la section des transferts aux provinces. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas une comparaison qui doit être faite.

À la question de savoir pourquoi on s'offusque du fait qu'il y ait des interventions fédérales, on peut donner le meilleur des exemples: il s'agit des travaux de la Commission Clair et de la Commission Romanow. La Commission Clair a fait le tour de toute la situation eu égard au domaine de la santé. Si le gouvernement fédéral avait compris que sa responsabilité, c'est de voir s'il peut aider au financement en rendant des sommes disponibles et en réglant la question du déséquilibre fiscal, il verrait que c'est là son véritable rôle.

Lorsqu'il crée une commission qui refait l'ensemble des travaux faits par les provinces à cet égard, il fait du travail inutile. En effet, c'est du travail qui aurait pu être beaucoup mieux encadré, moyennant des objectifs très précis, plutôt que le mandat très large qu'on a donné, comme si on était dans un pays unitaire. Nous ne sommes pas dans un pays unitaire. Nous sommes dans un pays où il y a des provinces qui ont des responsabilités, qui ont une expertise, qui l'ont évaluée, qui l'ont mise de l'avant, qui ont fait connaître leur point de vue et qui sont en attente du gouvernement fédéral.

Quant à la mobilité, il y a le modèle du gouvernement fédéral qui doit assurer la mobilité d'une province à une autre. Il existe un Conseil des ministres de l'éducation. Des règles sont déterminées entre les ministres des provinces. Il s'agit là d'une question de fonctionnement du régime, ce n'est pas une question de financement. Le gouvernement fédéral a toujours attaché le financement du régime à l'imposition de normes. C'est cela que les provinces ne veulent pas, parce que les réalités sont différentes d'une province à l'autre. Il y a des besoins particuliers et il y a des façons différentes de traiter les choses.

Prenons un exemple qui est un peu à l'extérieur du domaine de la santé. Le Québec a mis en place une politique familiale. Il s'agit de garderies à 5 dollars afin que les travailleurs puissent bénéficier d'une garderie à 5 dollars. Si on avait attendu d'avoir un système

fédéral canadien pour mettre en place une telle politique, on attendrait encore parce que ce n'est pas un besoin senti de la même manière dans toutes les provinces du Canada. C'est probablement bien que ce soit ainsi. Peut-être qu'une garderie à 5 dollars serait pertinente en Ontario et serait moins pertinente dans une autre province.

Toutefois, il faut qu'on ait des solutions qui soient appropriées à chacun des milieux. D'aucune façon dans le passé, le gouvernement fédéral n'a-t-il manifesté de compétences particulières dans le secteur de la santé. Allons voir les seuls hôpitaux dont il a la responsabilité. Allons voir la façon dont il a assuré les soins aux autochtones partout au Canada. Allons voir ce que l'hôpital qui s'occupe des anciens combattants a essayé en pertes d'argent. Ainsi, on se rendra compte que la compétence dans la gestion et l'expertise, nonobstant tout ce qu'on en dit dans tous les débats et parce qu'il y a une préoccupation constante de nos concitoyens et de nos concitoyennes à cet égard, se retrouvent dans les provinces.

Il faudrait que le gouvernement fédéral accepte ce constat et voie que son rôle est de s'assurer que dans une répartition du financement, il a un rôle à jouer. Il doit assumer qu'il y a présentement un déséquilibre fiscal important. C'est surtout vrai lorsqu'on a un gouvernement fédéral qui fait 8 milliards de dollars de surplus et que les provinces, collectivement, disent que la contribution du gouvernement fédéral est insuffisante. Il y a, quelque part, une réalité à cet égard qui devrait être enregistrée par le gouvernement fédéral.

● (1640)

**M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques de son excellent exposé.

Lui, comme moi, nous sommes originaires de régions. Je voudrais rappeler à mes collègues d'en face, dont mon collègue de Peterborough, que ce que le gouvernement fédéral perçoit en taxes et en impôts ne lui appartient pas. Cela appartient à la population du Canada et du Québec.

Lorsque l'Assemblée nationale du Québec, unanimement, demande au gouvernement fédéral de réinvestir dans le système de santé et que le gouvernement fédéral répond par la négative, je pense qu'il ne se sert pas à bon escient des taxes et des impôts des Canadiennes et des Canadiens, des Québécoises et des Québécois.

Toutefois, comme je le disais, je suis originaire d'une région et je voulais poser cette question à mon collègue. Je suis personnellement conscient des impacts que le sous-financement du service de santé et des services sociaux suppose dans une région comme la mienne.

Mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques est de la même région que moi. J'aimerais l'entendre dire quels sont, selon lui, les impacts que suppose le sous-financement des services de santé dans une région comme la mienne.

**M. Paul Crête:** Monsieur le Président, je remercie le député de Matapédia—Matane de sa question très pertinente.

Il y a quelques années, quand le gouvernement fédéral a commencé à se désengager, on a un peu fait le bilan de l'impact que cela avait dans nos milieux. Si le fédéral ne donne pas l'argent aux provinces, ces dernières ne peuvent le donner aux localités, à moins de faire des choix budgétaires qui nuisent à d'autres secteurs d'activités.

*Initiatives ministérielles*

On s'est rendu compte que cette situation avait comme impacts la fermeture de centres d'accueils, le manque de lits dans les hôpitaux et que moins de service à domicile peuvent être assuré en bout de ligne. Ce sont ces services que veulent nos concitoyens et concitoyennes et ils veulent que ces services soient assurés. De plus, comme on vit dans d'immenses territoires où la population est dispersée, la société doit assumer les frais particuliers inhérents aux gens qui vivent en région.

Effectivement, on a besoin que l'ensemble de notre territoire soit desservi. Des régies régionales de la santé existent dans chacune des régions du Québec et elles essaient de faire des miracles pour tenter, avec l'argent qu'elles ont, de donner des services adéquats.

Mais on se rend compte que la diminution de la contribution du gouvernement fédéral depuis plusieurs années a finalement réduit l'argent disponible pour les provinces, comme peau de chagrin et en bout de ligne, on est obligés de faire des miracles. Cela a comme conséquences très directes que nos petits milieux ruraux, par exemple, se vident parce que les gens déménagent vers les plus grands centres où ils peuvent avoir des services. Je pense qu'à moyen et à long terme, ce n'est pas sain pour nos milieux. À cet égard, il y a des choses à faire.

J'aimerais bien établir que le déséquilibre fiscal est défendu par le gouvernement du Québec. Il y a une position unanime des trois partis de l'Assemblée nationale du Québec, soit le Parti québécois qui forme le gouvernement, le Parti libéral du Québec qui forme l'opposition officielle et l'Action démocratique du Québec.

Il y a également 29 intervenants de la société civile qui sont intervenus collectivement. Ils ont dit qu'il n'y a qu'une position défendable au Québec, à savoir qu'il nous manque de l'argent. Cet argent est entre les mains du fédéral qui a des surplus et il doit absolument assurer la répartition vers les provinces afin de faire disparaître ce déséquilibre fiscal qui fait si mal à notre système de santé.

•(1645)

[Traduction]

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk—Brant, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole.

J'interviens aujourd'hui dans le débat sur l'avenir du système de santé au Canada. Je prends la parole en tant que député de la circonscription de Haldimand—Norfolk—Brant, dans le sud-ouest de l'Ontario, une circonscription rurale qui reflète peut-être des réalités différentes de celles d'autres circonscriptions du Canada. Nous avons une très large base agricole. En fait, je représente quelque 70 p. 100 des producteurs de tabac du Canada, et leur mode de vie reflète également bon nombre des réalités en matière de santé dans ma circonscription. Ma circonscription renferme la plus vaste réserve autochtone du Canada, celle du peuple des Six-Nations. Là encore, il s'agit d'un microcosme dont le mode de vie et les problèmes de santé diffèrent de ceux des autres circonscriptions.

Je prends la parole en sachant que bon nombre des services que nous recevons dans les régions rurales du Canada, et même dans des régions du sud-ouest de l'Ontario que je ne considère pas comme isolées, ne sont pas les mêmes que dans certains centres urbains du Canada. Le groupe parlementaire rural du Parti libéral a veillé à ce que, dans ses délibérations, M. Romanow soit conscient de certaines situations exceptionnelles auxquelles nous devons faire face au Canada rural.

Aujourd'hui, je veux parler de l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard des soins de santé. Le discours du Trône disait très

clairement que la réforme de notre système de santé est une grande priorité du gouvernement. Le discours du Trône disait qu'aucune question n'est plus chère au cœur des Canadiens que le système de santé. Notre système de santé témoigne véritablement des valeurs qui définissent notre pays. Si je m'entretenais avec des Canadiens, notamment avec des gens de partout dans la circonscription de Haldimand—Norfolk—Brant, et que je leur demandais quelle est leur principale préoccupation, ils me diraient que c'est le système de santé et l'avenir du système de santé dans notre pays.

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte qu'il y ait un système de santé intégral, qui demeure géré à l'aide de fonds publics et, en particulier, qui soit accessible à tous. Comme la plupart de mes collègues le savent, pas plus tard que la semaine dernière, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a déposé son rapport intitulé «La santé des Canadiens—Le rôle du gouvernement fédéral», ou rapport Kirby. J'encourage tous les Canadiens à lire ce rapport. Le comité a consulté les Canadiens, tout comme l'a fait M. Romanow. Le comité a formulé des recommandations précises qui, à mon avis, devraient s'insérer dans le débat sur le système de santé et sur son avenir au Canada.

À la fin novembre, soit dans quelques semaines à peine, la commission Romanow déposera son rapport sur l'avenir des soins de santé au Canada. À l'instar des autres Canadiens, les députés ont hâte de pouvoir prendre des mesures pour qu'on puisse offrir de bons soins de santé aux Canadiens à l'avenir. Les recommandations contenues dans les rapports Romanow et Kirby aideront notre gouvernement dans ses efforts à cet égard. Le premier ministre rencontrera alors les premiers ministres provinciaux, comme il l'a fait il y a quelques années, et il essaiera de définir avec eux un rôle futur pour les soins de santé au Canada.

Le discours du Trône fait mention de la réunion des premiers ministres de l'an 2000, qui avait permis de conclure un accord sur les soins de santé qui renforçait notre engagement collectif à respecter les principes de l'assurance-maladie, à travailler ensemble pour réformer notre régime et à mesurer le progrès accompli.

Le renouvellement des soins de santé n'est pas l'unique préoccupation du gouvernement du Canada, loin de là. Dans le discours du Trône, nous nous sommes engagés à l'égard de saines habitudes de vie. Je n'ai pas à dire aux députés que des niveaux d'activité physique accrus, de bonnes habitudes alimentaires et d'autres mesures de prévention vont permettre une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens et, probablement d'ailleurs, à la plupart des députés, y compris votre serviteur.

•(1650)

Le fardeau que les maladies chroniques font peser sur la société canadienne est énorme. À l'heure actuelle, deux tiers de tous les décès au Canada découlent de quatre groupes de maladies chroniques: les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète et les maladies respiratoires. De ce fait, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont accepté dans le cadre de leur réunion de septembre 2002 de collaborer à la mise en place de stratégies pancanadiennes à court, moyen et long termes de promotion de saines habitudes de vie, et de mettre l'accent sur la nutrition, l'activité physique et le poids-santé.

*Initiatives ministérielles*

Pour parvenir à offrir des soins de santé efficaces, abordables et répondant aux besoins, le gouvernement, le monde de la santé et les Canadiens doivent notamment se concentrer sur la promotion, le maintien et l'amélioration de bonnes habitudes de vie et plus particulièrement sur la prévention des maladies. Même si de nombreux efforts de promotion de la santé et de prévention des maladies ont été déployés avec succès dans de nombreuses régions depuis un certain temps, une approche pancanadienne plus concertée et intégrée à l'égard de saines habitudes de vie est nécessaire pour améliorer de façon marquée la santé des Canadiens.

Les objectifs de la stratégie de promotion de saines habitudes de vie sont de valoriser la santé, de réduire les facteurs de risque associés au diabète, au cancer, aux maladies respiratoires et cardiovasculaires, et d'alléger le fardeau financier que tout cela fait porter à notre régime de santé.

Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement du Canada travaillera de concert avec les provinces et les territoires pour élaborer des stratégies pancanadiennes à court, moyen et long termes pour promouvoir de saines habitudes de vie. Ensemble, nous allons tenir un sommet sur les saines habitudes de vie afin de réunir à la table les représentants du secteur de la santé et d'autres secteurs gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des spécialistes de la santé, des premières nations et des Inuits, des gens d'affaires et de divers autres intervenants. Pour instaurer ces changements, il est essentiel d'obtenir la participation de tous les Canadiens, car ils ont tous avantage à ce qu'on favorise les saines habitudes de vie au Canada.

Le sommet sera précédé d'une série de consultations préliminaires auprès de ces intervenants. Il nous donnera l'occasion d'élaborer des stratégies précises pour promouvoir de saines habitudes de vie dans différents milieux, notamment les collectivités rurales, éloignées et nordiques.

Comme je l'ai dit, au Canada rural, nous avons besoin de savoir que nous participons à ce processus. Je sais que M. Romanow a accordé une attention toute spéciale aux observations du caucus rural. Je crois que les premiers ministres, les ministres et les fonctionnaires oeuvrant dans ce domaine doivent reconnaître que le Canada rural doit pouvoir s'exprimer davantage dans des dossiers de cette nature.

En juin 2003, les ministres de la Santé recevront un projet de stratégie collective sur les saines habitudes de vie. Celle-ci présentera la vision globale des mesures à prendre; les objectifs à court, moyen et long termes; les principaux éléments, interventions et résultats; et les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès réalisés à court, moyen et long termes.

À long terme, la stratégie apportera des solutions à un éventail de problèmes en matière de soins de santé, mais initialement, elle visera surtout à bâtir sur les efforts de promotion des soins de santé et de prévention des maladies qui ont été amorcés depuis quelque temps et qui ont déjà donné de bons résultats dans diverses régions.

Le gouvernement est déterminé à trouver des solutions en collaboration avec tous les intervenants afin que la santé de tous les Canadiens soit protégée, et que les possibilités d'améliorer l'accès aux soins de santé pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires sur le système de santé et des renvois qu'il fait constamment aux consultations, aux sommets sur de saines habitudes de vie, entre autres.

J'aimerais avoir son opinion sur certains facteurs que j'estime fondamentaux pour un mode de vie sain et pour la remise en état de notre système de santé.

Si nous voulons rapidement remettre en état notre système de santé et rétablir le soutien fédéral en matière de santé à 25 p. 100 des dépenses publiques en santé, nous devons revenir à la formule fédérale-provinciale du partage par moitié qui existait lors de la mise en oeuvre du système. Le député en convient-il?

J'aimerais aussi savoir si le député envisage la possibilité d'étendre la protection universelle aux personnes ayant besoin de soins à domicile et d'une assurance-médicaments élargie. Dans nos circonscriptions, nombre de gens sont d'avis que les soins à domicile, l'assurance-médicaments et les soins aux aînés en fin de vie manquent terriblement de fonds.

Le député pourrait peut-être parler aussi du besoin de fonds additionnels ainsi que de la nécessité d'ajouter de nouveaux principes dans la Loi canadienne sur la santé, qui toucheraient des domaines tels que les soins à domicile et l'assurance-médicaments. Le député pourrait aussi expliquer comment cela s'inscrit dans ses hypothèses relatives à de saines habitudes de vie.

• (1655)

**M. Bob Speller:** Monsieur le Président, je tiens à assurer à la députée qu'en ce qui concerne les soins à domicile et l'assurance-médicaments, je suis d'accord avec elle pour dire qu'il devrait y avoir un rôle pour le gouvernement fédéral. Cela fait plusieurs années que je le préconise.

Comme elle l'a dit, il doit s'agir d'un effort de collaboration. Les provinces, le gouvernement fédéral et les municipalités doivent y jouer un rôle important. Cet effort de collaboration s'accompagne de certaines responsabilités. Il ne m'appartient pas de dire qui pourrait le mieux faire telle ou telle chose. Cela devrait être établi par la négociation et le dialogue entre les divers paliers de gouvernement, de sorte que chacun puisse y employer ses compétences. Je suis d'accord avec elle pour dire que nous devons faire davantage dans ce domaine.

Quant au rétablissement du niveau des dépenses fédérales, cela semble correspondre au débat engagé par les premiers ministres provinciaux au moyen de messages publicitaires à la télévision, dans lesquels ils disent qu'ils dépensent énormément d'argent. Les opinions divergent sur les dépenses réelles des différents paliers de gouvernement.

Le premier ministre a dit que nos dépenses sont revenues au niveau où elles étaient. Ce niveau s'établissait à environ 40 à 44 p. 100. Lorsque les provinces ont décidé qu'elles voulaient qu'on change le système pour obtenir des points d'impôt parce que ce serait avantageux pour elles, le gouvernement fédéral a accepté. Une fois qu'elles ont reçu tout l'argent, les provinces reviennent à la charge en disant qu'elles ne reçoivent pas autant d'argent qu'elles le souhaitaient.

Nous avons changé le système à l'avantage des provinces. Il ne s'agit pas de savoir qui dépense quoi. Les Canadiens veulent être assurés de jouir de soins de santé abordables et accessibles. Tous les Canadiens, peu importe où ils habitent, peu importe leur pouvoir d'achat, peu importe leur revenu, devraient bénéficier de services de santé accessibles. Je suis convaincu que nous y arriverons à force d'efforts, en adoptant par exemple un mode de vie sain.

*Initiatives ministérielles***MESSAGE DU SÉNAT**

**Le vice-président:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants qu'il la prie d'approuver.

\* \* \*

• (1700)

**LE SYSTÈME DE SANTÉ**

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Le vice-président:** Je crois savoir que le gouvernement dispose d'encore dix minutes, mais que la députée de Dartmouth attend plutôt patiemment. Si les députés veulent bien que je lui donne la parole, elle pourrait être suivie par un député de l'opposition officielle. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part à ce débat exploratoire sur l'avenir de notre système de santé. Je sais que nous sommes ici ce soir...

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre la députée, mais je ne comprends pas. Les libéraux sont-ils en train de dire qu'aucun d'eux ne veut prendre la parole et, donc, qu'ils permettent à une députée du NPD de le faire...

**Le vice-président:** Non, je ne veux pas que les députés pensent qu'il n'y a plus d'orateurs. Il y en a. C'est simplement quelque chose que j'ai été autorisé à faire. Telle est la situation, mais, s'il le faut, j'accorderai la parole à un député ministériel.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, quand auront-ils leur temps de parole supplémentaire?

**Le vice-président:** En toute justice, nous avons accordé la parole à la députée de Dartmouth. Je vais la laisser terminer ses observations, après quoi le débat se poursuivra comme d'habitude, c'est-à-dire que la parole sera accordée à un député de l'opposition officielle.

**Mme Wendy Lill:** Monsieur le Président, le rapport Kirby, qui traite de la réforme des soins de santé, a été déposé la semaine dernière. À mon avis, ce document est un exemple typique de mauvaise pratique médicale. De l'avis des néo-démocrates, ce document pose le mauvais diagnostic quant à la maladie qui touche notre système de soins de santé.

À l'instar d'autres opposants au système de soins de santé, le rapport Kirby soutient, à tort, que le gouvernement n'a plus les moyens de financer les soins de santé. Le rapport a commodément passé sous silence le fait que les Canadiens ont consacré un pourcentage moindre du PIB aux soins de santé en 2001 qu'en 1992, 1993 et 1994. Est-ce trop demander que de consacrer aux soins de santé moins de 10¢ sur chaque dollar de notre richesse collective? La plupart des Canadiens répondraient par la négative.

Étonnamment, après avoir présumément tenu de nombreuses consultations, le rapport Kirby va carrément à l'encontre de ce que les Canadiens attendent du système de soins de santé. Le rapport pose comme prémisse que les soins de santé sont un bien à acheter et à vendre et qu'ils devraient faire l'objet d'une réforme fondée sur les règles du marché. La majorité des Canadiens se sont clairement opposés à cette approche, considérant plutôt le système de soins de santé comme un bien public qu'il faut protéger du marché.

Le rapport Kirby propose de pousser encore plus loin la privatisation des soins de santé publics, soutenant qu'il importe peu à qui appartiennent les institutions ou les services de soins de

santé. Des études publiques ont démontré qu'un système de soins de santé privé à but lucratif coûte plus cher, est moins équitable et moins soumis à l'obligation redditionnelle qu'un système public.

Le rapport Kirby ne tient pas compte de la menace que les accords commerciaux internationaux font peser sur notre régime de santé public. Les auteurs du rapport approuvent les services de santé privés à but lucratif, mais ils passent sous silence les répercussions considérables et négatives qui en résulteront dans le cadre de l'Accord de libre-échange Nord-américain et d'autres accords commerciaux.

Le rapport ne recommande pas de placer les soins à domicile, les régimes d'assurance-médicaments et les soins de longue durée sous le régime de la Loi canadienne sur la santé. Ce sont des sujets dont nous venons juste de discuter, et qui revêtent une importance cruciale pour la population canadienne vieillissante.

Le rapport a recommandé une approche modérée relativement à l'expansion des régimes d'assurance-médicaments et à l'inclusion des soins de santé à domicile, mais il oublie les causes profondes de la montée en flèche des coûts des médicaments et de la protection excessive accordée aux médicaments brevetés. Le rapport ne contient aucune recommandation précise concernant un accroissement du financement public des soins de longue durée et il passe sous silence la nécessité de programmes et de normes nationaux dans ces trois domaines cruciaux. Le rapport Kirby, qui ne propose aucun remède pour notre système de soins de santé, sape encore un peu plus les fondements de ce régime efficace et efficient, qui fait notre fierté.

Il faut maintenant se demander comment notre système en est arrivé là. Les néo-démocrates et les Canadiens croient que la politique de sous-financement des services de santé pratiquée par le gouvernement libéral a instauré les conditions propices pour que les adversaires de l'assurance-maladie, comme Ralph Klein et le sénateur Kirby, exploitent l'inquiétude de la population. Les néo-démocrates vont réclamer le rétablissement complet du financement fédéral des services de santé et l'adoption d'un régime renouvelé de soins universels plus larges, englobant non seulement les soins hospitaliers, mais aussi les soins à domicile et les médicaments prescrits par ordonnance.

Tommy Douglas a créé l'assurance-maladie en Saskatchewan il y a plus de 40 ans. Vingt ans plus tard, il a vu sa conception d'un système national de soins de santé menacée par la double facturation. Dans un discours de 1982, il a mobilisé des appuis en faveur d'une intervention fédérale, disant qu'il n'allait pas tolérer cette pratique sans rien faire. La Loi canadienne sur la santé est l'aboutissement de ses efforts. Tommy Douglas n'est pas resté là à rien faire, et nous n'allons pas le faire non plus.

• (1705)

La privatisation, les longues listes d'attente pour les interventions chirurgicales, des salles d'urgence bondées, des soins à domicile et des soins à long terme scandaleusement inadéquats, des pénuries de médecins de famille, d'infirmières et d'autres spécialistes de la santé, voilà le legs du premier ministre dans le domaine de la santé.

*Initiatives ministérielles*

Le rapport Romanow qui doit être rendu public en novembre devrait proposer un plan d'action pour renouveler le rôle fédéral dans les soins de santé. Les néo-démocrates estiment que cela doit comprendre une augmentation appréciable du financement fédéral accordé aux provinces, l'application de la Loi canadienne sur la santé pour mettre un terme à la prolifération des cliniques et hôpitaux privés et l'instauration de programmes nationaux depuis longtemps promis: l'assurance-médicaments et les soins à domicile. Les néo-démocrates vont réclamer ces mesures et s'opposer à toute proposition qui consisterait à déshabiller Pierre pour habiller Paul, en ce qui concerne le financement de l'augmentation des transferts fédéraux en santé.

Il y a eu des ballons d'essais. On augmenterait la TPS ou on ferait de nouvelles compressions dans l'assurance-emploi pour financer l'augmentation de la participation aux soins de santé. Ce serait injuste et inacceptable. Si les libéraux ont besoin de plus de recettes pour la santé et les programmes sociaux, ils devraient d'abord revoir les réductions d'impôt peu judicieuses que l'ancien ministre des Finances a proposées dans son budget de 2000. Ce sont les banques, les grandes entreprises et les riches qui en profitent.

On demande souvent: «Comment feraient les néo-démocrates pour financer le système des soins de santé et pour créer les richesses voulues pour le remettre sur pied?» Je voudrais avancer certaines propositions concrètes dans lesquelles nous investirions les ressources nécessaires.

Le mois prochain, M. Romanow terminera son rapport sur les soins de santé et il recommandera des réformes qui coûteront de l'argent. Nous en sommes tous conscients. Le gouvernement a refusé d'exclure une augmentation de nos impôts. Nous sommes contre toute augmentation des impôts ou de la TPS. Nous préférons une fiscalité progressive et viable et, en outre, nous croyons que les recettes générales doivent financer la santé.

Je n'aime pas l'idée des taxes spéciales, par exemple celles dont on parle ces jours-ci, qui seraient susceptibles d'enlever toute souplesse au gouvernement fédéral. On ne doit recourir à la taxe spéciale qu'en dernier ressort et seulement quand tout le reste a échoué. L'objectif visé est de garantir que le coût des soins de santé sera réparti de manière équitable et progressive en rétablissant la progressivité et la viabilité dans le régime fiscal. Voici quelques propositions sur la façon dont nous pourrions nous y prendre, sur la façon dont nous pourrions réunir les fonds voulus pour financer le système de santé.

Du côté des recettes, nous commencerions par éliminer certaines échappatoires fiscales importantes, comme les dépenses fiscales qui visent certaines personnes et certaines industries et qui ne sont pas dans l'intérêt public. Nous pourrions réduire la portée de certaines de ces dépenses fiscales pour produire des recettes additionnelles pour le gouvernement fédéral.

Par exemple, il y a l'impôt sur les gains en capital. En 2000, l'ancien ministre des Finances a annoncé deux réductions consécutives du taux d'inclusion des gains en capital, la première ayant fait passer de 75 p. 100 à 66 p. 100, et la seconde, de 66 p. 100 à 50 p. 100. Les libéraux ont sous-estimé le coût de ces dépenses fiscales, soit presque 1 million de dollars pour la seule année 2001. Si nous rétablissions le taux d'inclusion des gains en capital à 75 p. 100, nous récupérerions en moyenne 1,2 milliard de dollars par année en recettes additionnelles que nous pourrions réinjecter dans notre système de soins de santé.

Une deuxième suggestion qui nous aiderait à injecter plus d'argent dans le système serait le rétablissement de la progressivité dans notre régime fiscal. Au fil du temps, le nombre de tranches d'imposition et

les taux marginaux d'imposition qui y sont associés ont beaucoup fluctué. Dans les années 1960, le taux marginal d'imposition pour ceux qui ont les revenus les plus élevés était de 60 p. 100 pour la tranche de revenu excédant 400 000 \$. Cependant, en 1972, des changements importants ont été apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu, y compris une réduction du taux supérieur, qui a été ramené à 47 p. 100, puis à 43 p. 100. En 1987, il y avait dix taux marginaux d'imposition, allant de 6 p. 100 sur la première tranche de 1 320 \$ de revenu à 34 p. 100 sur le revenu imposable excédant 63 000 \$.

• (1710)

En conclusion, nous croyons que, en ajoutant un autre taux d'imposition et en éliminant les échappatoires fiscales liées aux gains en capital, nous pourrions commencer à régler le problème du financement insuffisant en ce qui a trait à la Loi canadienne sur la santé.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Madame la Présidente, je suis ravi d'avoir l'occasion de demander à la députée de Dartmouth de préciser bon nombre des idées qu'elle a énoncées. Si j'ai bien compris le sens de la majorité de ses commentaires, elle dit qu'il n'est probablement pas nécessaire d'envisager une augmentation des impôts pour obtenir les crédits dont nous avons besoin afin de pallier au dramatique sous-financement de nos importants programmes sociaux, dont celui de la santé. Nous n'avons qu'à nous arrêter aux réductions d'impôt annoncées récemment par le premier ministre.

J'aimerais qu'elle nous dise ce qu'elle pense de la situation suivante. Aux États-Unis, George Bush a annoncé des réductions d'impôt de l'ordre de milliards de dollars, puis il y a eu les événements du 11 septembre. Le pays s'est retrouvé dans une situation d'urgence. Bon nombre de ces réductions d'impôt ont été annulées. Il a tout simplement dit: «Nous sommes dans une situation d'urgence. Nous ne pouvons faire preuve d'une semblable largesse. Nous devons annuler certaines de ces réductions d'impôt parce que nous faisons face à d'autres besoins urgents.»

Ne convient-elle pas que l'urgence actuelle au pays dans le domaine de la santé justifierait une annulation similaire de certaines des réductions d'impôt prévues?

**Mme Wendy Lill:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses observations. Je suis tout à fait d'accord qu'il existe à l'heure actuelle une situation d'urgence nationale, tout comme il y a eu d'autres situations semblables dans le passé.

À l'heure actuelle, notre population est aux prises avec une pénurie critique dans le domaine de la santé. Il existe des façons de corriger cette pénurie tout en conservant un caractère universel, élément central de ce système. La façon la plus évidente d'y arriver consiste à analyser notre régime fiscal actuel. Nous pourrions nous pencher sur un taux plus élevé d'inclusion des gains en capital. Nous pourrions envisager une nouvelle fourchette d'imposition pour les personnes assujetties au taux des revenus élevés. Ce sont des aspects qui ont été ajustés à la baisse au profit des personnes très riches du pays. Nous avons plutôt été témoins d'une indifférence totale à l'égard des soins de santé des personnes à faible revenu au pays.

C'est vrai. Nous pouvons nous pencher sur le régime fiscal. Le NPD estime qu'un régime fiscal plus équitable s'impose. Selon nous, le régime fiscal actuel ne sert pas les intérêts de notre système de santé ni de la majorité des Canadiens.



*Initiatives ministérielles*

**M. Pat Martin:** Madame la Présidente, je remercie la députée de Dartmouth pour sa réponse réfléchie à mon commentaire. J'aimerais savoir si elle serait d'accord avec la source de revenus que je propose, si on envisage de puiser des fonds à même le système d'imposition existant, au lieu d'augmenter les taxes et les impôts. À l'heure actuelle, les entreprises sont autorisées à déclarer les amendes et les pénalités qui leur sont imposées comme des dépenses d'entreprise libres d'impôt. Je trouve cela scandaleux et je me demande si elle partage mon avis.

La deuxième chose que j'aimerais l'entendre commenter est le fait que beaucoup de gens n'ont pas remarqué que, dans les réductions d'impôt de 100 milliards de dollars sur les cinq prochaines années qui ont été annoncées, il y a une réduction du taux d'impôt des entreprises, qui passera de 17 p. 100 à 16 p. 100. Cela représente une somme de 750 millions de dollars par année que le secteur privé n'aura pas à verser en impôts.

Si on cherche des sources de revenus, la députée ne croit-elle pas comme moi que l'on pourrait commencer par ces deux choses?

• (1715)

**Mme Wendy Lill:** Madame la Présidente, j'ai à coeur cette question parce que, comme nous le savons tous à la Chambre, les Canadiens souffrant de handicaps doivent faire face à des obstacles énormes au plan fiscal, que dénoncent les députés de mon parti depuis plus d'un an. Le gouvernement fédéral a décidé de s'en prendre aux Canadiens les plus vulnérables en les privant du crédit d'impôt pour handicapés, alors qu'il permet à des personnes ayant reçu des amendes pour des comportements répréhensibles de déclarer ces amendes comme des dépenses d'entreprises déductibles et qu'il réduit considérablement l'impôt des entreprises. Il faut absolument rendre notre système d'imposition plus équitable et cesser de s'en prendre aux personnes les plus vulnérables de notre société, c'est-à-dire les handicapés.

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je suis très heureux de participer, au nom de mes électeurs de Nanaimo—Alberni et de mon parti, à ce débat exploratoire sur les soins de santé. La discussion a été très intéressante cet après-midi. Dans le cadre de ce débat lancé il y a deux jours, les participants ont énoncé de nombreuses idées en ce qui concerne les soins de santé.

Que faudra-t-il faire pour assurer la prestation en temps opportun de bons services de santé? On a beaucoup parlé du rapport Kirby qui vient d'être déposé. Nous offre-t-il des solutions? Le sénateur Kirby et son comité sénatorial recommandent une injection de quelque 5 milliards de dollars. À cette fin, faudra-t-il augmenter l'impôt sur le revenu, la TPS ou les deux? Les ministériels retiennent leur souffle en attendant la diffusion du rapport de M. Romanow, qui devrait être rendu public le mois prochain. Il est fort probable que M. Romanow fasse des propositions similaires.

Il nous semble avoir déjà entendu cette rengaine. À la veille des élections de 2000, nous avons eu droit au contrat social négocié avec les ministres de la Santé, aux termes duquel de nouvelles sommes ont été investies dans le but de régler les problèmes des soins de santé. Pourtant, deux ans plus tard, nous constatons que cela n'a rien réglé. La question qui pourrait se poser maintenant est celle-ci: combien d'argent devons-nous encore investir pour régler le problème?

On a beaucoup parlé de l'augmentation du prix des médicaments et de l'accès aux médicaments nécessaires à certaines personnes, particulièrement les personnes âgées qui ont un revenu fixe et les Canadiens qui doivent prendre des médicaments.

Je vais passer en revue la situation des coûts du système de santé en Colombie-Britannique. En 1990, quand j'ai déménagé en Colombie-Britannique avec mon épouse, les soins de santé représentaient environ 30 p. 100 de toutes les dépenses du gouvernement provincial. En 2000, année d'élections, ce pourcentage est passé à 40 p. 100. Aujourd'hui, tout juste deux ans plus tard, nous sommes à 42 p. 100.

Je sais que le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, Colin Hansen, est très préoccupé par cette augmentation des coûts. En fait, bien que le gouvernement ait investi 1,1 milliard de dollars de plus dans le budget provincial de la santé, l'impression qui règne dans l'ensemble de la Colombie-Britannique est qu'il a réduit le financement du système de santé car certains hôpitaux ont fermé leurs portes et certains services ne sont plus assurés. L'escalade des coûts est spectaculaire.

Peut-être devrions-nous chercher à savoir combien d'argent suffira et s'il y aura jamais assez d'argent si nous continuons sur la même voie.

Madame la Présidente, j'ai omis de vous dire plus tôt que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Surrey.

Nous devrions peut-être regarder où va l'argent que nous dépensons, et peut-être que nous ne nous y prenons pas bien. J'ai travaillé de nombreuses années comme professionnel de la santé et parfois j'avais recours à une analogie avec mes patients. Comme nous habitons l'île de Vancouver, je disais à mes patients que, s'ils voulaient se rendre à Victoria et qu'ils croyaient sincèrement qu'ils se dirigeaient vers cette ville mais qu'ils traversaient des localités comme Comox et Courtenay, aller plus vite ou dépenser plus d'argent ne les mènerait pas là où ils voulaient aller. Ils étaient tout simplement partis dans la mauvaise direction.

Cette analogie s'applique peut-être, dans une certaine mesure, au débat sur les soins de santé. Nous sommes peut-être à côté de la marque. Dans le cadre du débat sur les soins de santé, il y a une chose dont on doit parler, et dans une certaine mesure on le fait, mais pas suffisamment à mon avis. En effet, il n'est pas assez question d'efficacité et de rentabilité. C'est de ça dont j'aimerais parler un peu.

Pendant la campagne électorale, j'ai donné l'exemple de quelqu'un que je connais depuis des années et qui a éprouvé des douleurs à la poitrine. Il s'est présenté à un hôpital de l'île de Vancouver. Ses douleurs étaient disparues au bout d'une journée, mais on l'a gardé à l'hôpital pendant dix jours. Il aurait préféré retourner chez lui. Il a passé inutilement neuf jours à l'hôpital. Les coûts se sont élevés à près de 1 000 \$ par jour pour qu'il occupe inutilement un lit d'hôpital que quelqu'un d'autre aurait pu utiliser. Quel genre d'efficacité est-ce là? On a dépensé 9 000 \$ de l'argent des contribuables au nom des soins de santé, même si cela n'avait rien à voir avec les soins de santé. La seule raison obscure qu'on lui a fournie, c'est que, si on l'avait laissé rentrer chez lui, il aurait dû attendre six semaines avant de pouvoir subir un angiogramme à Victoria.

*Initiatives ministérielles*

●(1720)

Il fallait le soumettre à un angiogramme pour déterminer quel type de chirurgie cardiaque était indiquée pour lui, une angioplastie, une chirurgie cardiaque, la mise en place d'une endoprothèse ou un pontage. À ce moment-là, en Colombie-Britannique, il y avait une liste d'attente de 600 personnes qui devaient subir ce genre d'intervention et qui se demandaient si elles allaient survivre jusque-là ou mourir avant de subir un angiogramme. Par contre, si le patient avait eu de l'argent, s'il avait eu de 2 000 \$ à 4 000 \$ dans ses poches, il aurait pu aller consulter un médecin très qualifié et très brillant de notre communauté, un des 1 500 médecins en Amérique du Nord qui pratiquent une forme de thérapie de rechange, le traitement par chélation. Je pense que nous devrions parler de cela brièvement. Qu'est-ce que le traitement par chélation? Nous devrions peut-être envisager des thérapies de rechange pour les Canadiens.

Selon Santé Canada, les maladies cardiovasculaires ont été les maladies les plus coûteuses en 1995; elles ont représenté 7,3 milliards de dollars ou 17 p. 100 du total des coûts directs liés aux maladies. C'est assez grave, comme chacun le sait, comme le sait quiconque a fait une crise cardiaque ou souffert d'une maladie du cœur. Je suis certain que de nombreux députés ont déjà subi une chirurgie. Mon collègue à côté de moi peut certainement en témoigner.

J'ai ici un article au sujet du traitement par chélation, paru le mardi 27 août dans le *Globe and Mail*. On y dit que les patients qui ont reçu les injections intraveineuses affirment que cela leur donne énormément d'énergie. Maintenant, une nouvelle étude va essayer de voir si cela fonctionne. Je suis persuadé que c'est simplement une information anecdotique, mais l'article parle de M. Lathe de Burlington, en Ontario, qui jure que le traitement par chélation lui a donné un regain de vie. Il marche à vive allure jusqu'à 7,5 kilomètres par jour. Il affirme également que sa santé s'est améliorée à d'autres égards. Il a moins de trous de mémoire. Il dit que sa performance sexuelle est meilleure, ce qui est une bénédiction pour un homme de son âge. En effet, il a plus de 80 ans. En réalité, il ne doit pas cela à un médicament faisant l'objet d'une annonce publicitaire populaire qui montre un homme sautant comme un lapin et chantant à tous «Bonne journée»; il attribue son meilleur état de santé à une procédure intraveineuse et s'en réjouit.

Plus tôt ce mois-ci, aux États-Unis, le National Institutes of Health a annoncé une étude de 30 millions de dollars menée par le Center for Complementary and Alternative Medicine et le Heart, Lung and Blood Institute, afin de déterminer l'effet du traitement par chélation ou de la thérapie fondée sur de fortes doses de vitamines pour les gens atteints de coronaropathie. Cet essai clinique d'une durée de cinq ans portera sur près de 2 400 sujets qui recevront le traitement ou un placebo.

Au Canada, ce traitement est en général non réglementé, mais je sais que dans ma propre collectivité, de nombreuses personnes l'ont suivi et ne jurent que par lui. J'ai vu des gens qui risquaient l'amputation et qui ont pu sauver leurs membres grâce à ce traitement intraveineux qui est conçu pour éliminer les métaux lourds dans le corps et qui, en même temps, semble faire disparaître le cholestérol dans les artères et ainsi améliorer les fonctions.

Il y a une personne dans North Vancouver qui a écrit un livre intitulé *Addiction by Prescription: One Woman's Triumph and Fight for Change*. Nous parlons du coût élevé des médicaments, mais ces derniers ne sont peut-être pas la seule réponse ou en fait la meilleure réponse pour tous les troubles de santé. Joan Gadsby a écrit un livre au sujet des benzodiazépines. Malheureusement, jusqu'à 30 p. 100 de

nos aînés peuvent prendre un médicament, un tranquillisant ou un somnifère dont ils n'ont pas vraiment besoin.

Pour aller plus loin, je mentionne qu'une entreprise canadienne a proposé une stratégie fort créative concernant les maladies mentales. L'entreprise en question a trouvé un supplément minéral qui diminue le besoin de médicaments psychiatriques pour les patients souffrant de troubles bipolaires. Un article sur cette question a été publié dans le *Journal of Clinical Psychiatry* en décembre 2001. Comment se fait-il que Santé Canada a maintenant interrompu cette étude qui a par ailleurs permis à plusieurs patients d'arrêter de prendre les médicaments qui leur avaient été prescrits pour simplement prendre ce supplément alimentaire, ce qui en fait des patients dont les besoins sont minimes? Nous aimerions que cette question soit examinée plus attentivement.

En outre, un article saisissant et de récentes études présentement publiées établissent un lien entre le virus SV40 qui affecte les singes et un contaminant dans le vaccin oral contre la polio. Or, d'autres études récentes établissent un lien entre diverses formes de cancer et un virus qui a contaminé les vaccins contre la polio. Ces formes de cancer sont le mésothéliome, l'ostéosarcome, le rétinoblastome et, je le sais, le lymphome non hodgkinien. Au Canada, environ 6 000 cas sont diagnostiqués chaque année, mais les virus du cancer, apparemment, peuvent se maintenir à l'état dormant dans le corps pendant des dizaines d'années jusqu'à ce qu'ils soient activés quand le système immunitaire est affaibli.

●(1725)

Dans un autre article sur le même sujet, on peut lire que neuf millions de Canadiens ont été vaccinés entre 1955 et 1961. Il est effrayant de songer qu'ils ont pu être infectés, mais si le problème vient du vaccin contre la polio, il faudrait peut-être se pencher sur la question.

D'autres études viennent tout juste d'être publiées. Je songe notamment à la revue *Maclean's*, dans laquelle on parle d'autisme et des dérivés du mercure qui peuvent causer de graves problèmes.

Il nous faut peut-être repenser à certains de nos programmes. Il faut proposer des stratégies créatives et examiner toutes les possibilités de réduire les coûts par des interventions efficaces. Nous aurions alors de l'argent à consacrer aux aînés, aux soins palliatifs et aux soins à domicile ainsi qu'aux soins prodigués avec compassion aux Canadiens.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je suis heureuse de participer au débat exploratoire sur les soins de santé.

J'ai célébré, la semaine dernière, le neuvième anniversaire de mon élection et de celle du gouvernement en face. Après neuf ans, on pourrait croire qu'on a réussi à régler certains problèmes et qu'on n'en est plus à l'étape du débat exploratoire. Nous discutons des soins de santé depuis neuf ans et il est temps d'agir.

D'ici un mois, la commission Romanow déposera son rapport. D'après les déclarations que M. Romanow lui-même a faites en public, il semble qu'il conclura que notre système de soins de santé va bien, qu'il suffit d'y injecter quelques dollars de plus et de le rafistoler un peu.

*Travaux de la Chambre*

L'injection de fonds supplémentaires ne réglera pas nécessairement le problème. Jour après jour, la ministre de la Santé se lève et se vante des sommes faramineuses, des milliards de dollars que le gouvernement a réinvestis dans la santé. Fort opportunément, le gouvernement ne mentionne pas qu'il a retiré des milliards de dollars du secteur de la santé il y a quelques années. Malgré cette injection de milliards de dollars, notre système de soins de santé a toujours des ratés.

Le problème, à mon avis, c'est que la plus grande partie de l'argent frais qui a été injecté dans le système de santé a servi à payer les hausses salariales des travailleurs de la santé. Les salaires représentent 70 p. 100 du budget de la santé.

La Colombie-Britannique a dû augmenter la taxe de vente d'un demi pour cent pour couvrir la hausse salariale des médecins. Les grèves des médecins de la C.-B. à Terre-Neuve et au Labrador, les grèves des infirmières, les grèves des travailleurs d'hôpitaux ont toutes entraîné une augmentation des dépenses de la santé, mais les files d'attente et les autres problèmes sont restés les mêmes. Il semble bien que l'injection de davantage de fonds ne soit pas la solution.

La semaine dernière, le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a déposé son rapport en six volumes sur la santé. Ce rapport renferme une longue liste de recommandations, mais celle dont les médias ont le plus parlé est celle qui a trait à l'injection de 5 milliards de dollars de plus dans la santé par le gouvernement fédéral.

Le comité sénatorial a proposé différentes façons de recueillir ces fonds. L'une d'elle consiste à hausser de 1,5 p. 100 la TPS. Je suppose que la plupart des députés ont de la difficulté avec cela. Je sais que le public ne voit pas cela d'un bon œil. Les Canadiens ne croient pas que c'est la solution, parce que la plupart d'entre eux se souviennent que le gouvernement libéral avait promis de supprimer la TPS, mais sait-on jamais.

Si une telle hausse était imposée, pour chaque tranche de dépenses de 100 \$, les Britanno-Colombiens paieraient 2 \$ en taxe uniquement pour la santé.

Une autre recommandation était que le gouvernement fédéral institue une prime pour la santé. Encore une fois, cela n'est pas nouveau en Colombie-Britannique. Nous avons déjà ce genre de prime. Nous sommes l'une des deux provinces qui en prélèvent une.

Le comité sénatorial a proposé qu'il y ait une échelle décroissante pour les primes en fonction du revenu. Si un tel plan était adopté, les familles moyennes à deux revenus ou plus en Colombie-Britannique se trouveraient à payer plus de 2 000 \$ par année en primes médicales.

En dépit de la notion que tous les Canadiens ont droit à des services de santé quelle que soit leur capacité de payer, ce n'est pas toujours le cas.

● (1730)

Il y a quelques années, j'ai soulevé le cas d'un de mes électeurs, Tim Jeffries, qui s'était gravement fracturé la cheville. Avant de l'opérer, on lui a demandé si ses primes d'assurance-maladie avaient été payées, et il a répondu non. Sa mère a dû payer les primes avant qu'il puisse être opéré. On l'a sorti de la salle d'opération et il n'y est pas retourné avant sa mère eût payé les primes.

On a constaté qu'à l'automne 2000, environ 200 000 Britanno-Colombiens ne disposaient pas d'assurance-maladie. Cinq pour cent de la population ne bénéficiaient pas de la protection de l'assurance-maladie parce qu'ils n'avaient pas les moyens de payer les cotisations.

Si le gouvernement adoptait la recommandation du comité sénatorial, cela aurait pour effet que les familles de Colombie-Britannique paieraient deux fois plus cher. Il serait intéressant de savoir combien de gens, rien que dans notre province, et certes aussi combien de gens dans tout le pays ne seraient pas protégés par des cotisations au régime d'assurance-maladie.

Le rapport du comité sénatorial a recommandé également d'ajouter de nouveaux programmes, par exemple des soins à domicile pour les patients en situation postopératoire et pour les patients aux soins palliatifs, et que ces programmes soient financés à parts égales par la province et le gouvernement fédéral.

On peut comprendre que les gens, et spécialement les provinces, soient très sceptiques à cet égard. En Colombie-Britannique, le gouvernement provincial consacre déjà plus de 10 milliards de dollars, soit 41 p. 100 de son budget, à la santé.

L'an dernier seulement, la province a augmenté de 1,1 milliard de dollars le budget de la santé. Si le gouvernement fédéral mettait cette recommandation en oeuvre, cela représenterait 5 milliards de dollars de plus, mais pour la Colombie-Britannique, cela représenterait seulement 650 millions de dollars. Cela serait d'un certain secours, mais cela ne représente certes qu'une faible partie de son budget. Pour obtenir cette faible partie de son budget, il faudrait que la Colombie-Britannique accepte de dépenser cet argent de la façon dont le gouvernement fédéral veut qu'il soit dépensé.

Les provinces sont très méfiantes à l'égard de tout engagement du gouvernement fédéral à dépenser à parts égales. Dans les années 1960, un gouvernement libéral avait promis aux provinces qu'il paierait la moitié des coûts de la santé. À l'heure actuelle, le gouvernement libéral n'en paie plus que 14 p. 100. On est très loin de la moitié.

Le fédéral a institué des taxes sur les carburants qui étaient censées servir aux autoroutes et à d'autres projets en matière de transports. Or, 3 p. 100 seulement des recettes provenant de ces taxes servent aux transports.

Que dire de la promesse que le gouvernement fédéral avait faite à l'époque de la Première Guerre mondiale, soit que l'impôt sur le revenu ne serait qu'une mesure de guerre temporaire?

\* \* \*

● (1735)

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

## PROJET DE LOI C-16—LOI DE 2002 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'interrompre la députée, mais les leaders à la Chambre se sont consultés. Malheureusement, on a présenté un projet de loi plus tôt aujourd'hui alors que nous nous étions engagés à tenir une séance d'information à l'intention de tous les députés avant la présentation de ce projet de loi.

Vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour proposer la motion suivante:

Que le projet de loi C-16, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, soit réputé ne pas avoir été déposé et lu une première fois, son impression ne pas en avoir été ordonnée et sa deuxième lecture ne pas avoir été fixée à la prochaine séance de la Chambre et que l'avis portant dépôt dudit projet de loi soit rétabli au Feuilleton sous la rubrique «Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement».

*Initiatives ministérielles*

J'informe les députés que la séance d'information que nous avions promis de tenir aura lieu demain matin. Puis, le projet de loi sera présenté en bonne et due forme à 10 heures.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre a entendu la motion. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi C-16 est retiré.)

\* \* \*

**LE SYSTÈME CANADIEN DE SOINS DE SANTÉ**

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La députée a encore trois minutes et 33 secondes.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, j'espère que j'aurai un peu plus de temps, puisque j'ai été interrompue.

J'étais en train de dire que le gouvernement fédéral a promis, à la Première Guerre mondiale, que l'impôt sur le revenu ne serait qu'une mesure de guerre provisoire. Nous savons ce qui est arrivé. D'où une bonne dose de scepticisme devant les projets de partage par moitié.

Chose curieuse, certains députés, notamment des néo-démocrates, et d'autres Canadiens s'inquiètent de l'implantation de services de santé privés au Canada. Cela me laisse songeuse, car il y a déjà des services privés au Canada. En réalité, tous les cabinets de médecin, la plupart des cliniques et des laboratoires sont des services privés. Ces groupes, et je songe encore au NPD, frémissent à l'idée que nous ayons des hôpitaux privés, prétendant que ces établissements se préoccupent plus de la rentabilité que des soins au patient. J'ai une petite nouvelle pour eux. Les hôpitaux publics s'en préoccupent aussi.

Dans ma circonscription, le directeur d'un hôpital a admis que son établissement préférerait les lits de soins chroniques pour les personnes âgées et d'autres malades aux lits pour cas chirurgicaux, car ils coûtent moins cher. Il coûte meilleur marché à l'hôpital d'avoir des personnes âgées en soins prolongés que de traiter des opérés. Pourquoi? Parce que cela permet à l'hôpital de respecter son budget ou presque. Même les hôpitaux publics cherchent à comprimer les coûts.

Toujours dans ma circonscription, l'hôpital de Surrey, qui a subi des rénovations majeures dans les années 80 et 90, a ouvert de nouvelles ailes, puis a abandonné les anciennes. En somme, on n'a pas ouvert de nouveaux lits ni offert des installations nouvelles pour les patients. Même si la population a augmenté de 100 000 habitants, il n'y a pas plus de lits disponibles.

Nous avons raison de nous préoccuper. J'ai plusieurs fois consulté mes électeurs sur ces questions. J'aimerais souligner à la Chambre que les deux-tiers des 1 700 personnes qui m'ont répondu m'ont dit qu'elles ne voyaient rien de mal à la privatisation des hôpitaux. Je leur ai fourni bon nombre de renseignements. Je leur ai également souligné que selon une étude menée aux États-Unis, la possibilité de mourir était de deux pour cent plus élevée dans un hôpital privé, mais ils étaient tout de même prêts à appuyer le principe. Ils étaient également d'accord pour payer pour les services qui leur seraient offerts. Ils étaient d'avis qu'il était très important de pouvoir disposer d'installations convenables et les financer.

Il est temps de cesser d'étudier le problème et de commencer à le régler. Les Canadiens veulent pouvoir compter sur un système de soins de santé supérieur à un prix abordable qui ne refuse jamais d'offrir des services médicaux et qui fournit ces services en temps

opportuns. Pour y arriver, tous doivent faire leur part, y compris les Canadiens.

Le dernier point que j'aimerais soulever, et non le moindre, c'est que les Canadiens doivent assumer la responsabilité de styles de vie plus sains. Il y avait hier soir une émission sur l'obésité. Les Canadiens doivent s'occuper de leur propre santé et de leur bien-être et vivre mieux, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard des soins de santé pour compenser leur propre négligence.

Les Canadiens sont prêts à accepter d'importants changements dans leur système de soins de santé. Ils veulent y avoir accès. Ils ont besoin d'y avoir accès, mais il veulent avoir le choix. Ils sont prêts à payer plus cher pour avoir ce choix. Il est temps que le gouvernement fasse preuve de courage, qu'il aille au-delà du statu quo et qu'il fournisse aux Canadiens un système de soins de santé adéquat qui répond aux besoins de tous les Canadiens sans égard à leurs revenus.

● (1740)

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, j'ai une brève observation à faire, puis une question à poser à ma collègue.

Étant donné la récente publication du rapport Kirby et la publication prochaine, enfin, du rapport tant attendu de M. Romanow sur la situation du système de santé et des recommandations qui y seront contenues, nous l'espérons, il me semble que ces deux rapports traiteront principalement d'argent; que nous emprunterons encore une fois la même voie, comme la députée l'a mentionné dans ses observations préliminaires, à savoir tout simplement demander plus d'argent.

Il me semble que le tollé que nous entendons d'un bout à l'autre du Canada signifie que ce n'est tout simplement pas suffisant, qu'il faut faire beaucoup plus pour guérir notre système de santé moribond et pour offrir un niveau et une qualité de soins de santé que recherchent tous les Canadiens.

Comme ce sera probablement le cas, que M. Kirby demandera qu'entre 5 et 6 milliards de dollars de plus par année soient injectés dans le système de santé actuel et que M. Romanow demandera à peu près la même chose, la députée estime-t-elle que, puisque le gouvernement vient d'avouer, en fait, aujourd'hui, qu'il ne cesse d'exiger des impôts excessifs aux Canadiens et que ses recettes fiscales sont abondantes, le budget actuel peut fournir les fonds nécessaires au système de santé, de sorte que nous n'avons pas besoin de chercher ailleurs, que le gouvernement, qui a déjà exigé des Canadiens plus d'impôts que tout autre gouvernement, n'augmente pas encore les impôts?

**Mme Val Meredith:** Madame la Présidente, il est certain que le gouvernement doit établir ses priorités. Je sais que les soins de santé constituent la principale priorité des Canadiens. Le gouvernement doit lui aussi en faire sa principale priorité et y affecter tous les fonds déjà prévus au budget. Au lieu de donner des subventions à droite et à gauche à des entreprises, des corporations et des groupes d'intérêt particuliers, il devrait redistribuer cet argent dans les soins de santé.

J'ai un ami qui est très impliqué dans l'administration d'un hôpital à but non lucratif dans l'État de Washington. Cet hôpital accueille de nombreux Canadiens qui subventionnent ainsi le système de santé public des États-Unis à l'aide de leur argent et de celui de leurs polices d'assurance-santé. Nous ferions mieux de trouver un moyen de garder l'argent au pays pour aider notre propre système de santé public, au lieu de celui des Américains.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Madame la Présidente, j'ai assisté à la convention du NPD de 1983, lorsque Tommy Douglas a livré son dernier discours avant sa mort. Il nous a servi un récit édifiant. Il a dit qu'il était difficile de remporter le débat sur le régime d'assurance-santé, mais qu'il serait encore plus difficile de maintenir ce régime parce qu'il y aura toujours des ennemis de ce régime qui chercheront à le détruire, des partisans de la privatisation qui ne l'ont jamais vraiment aimé ni accepté et qui feront tout en leur pouvoir pour mettre en doute et déstabiliser un système auquel la plupart des Canadiens s'identifient.

En vérité, la seule partie du discours de la députée à laquelle j'ajoute une certaine foi est son argument au sujet des mécanismes de financement. Reconnait-elle que, depuis l'époque du FPE, le financement des programmes établis, qui se faisait à parts égales, les plafonds successifs imposés au TCSPS ont réduit considérablement la part de financement du fédéral, qui se situe maintenant à seulement 14 p. 100 du coût total des soins de santé? N'est-elle pas d'accord pour dire que si on était revenu à une formule de financement à parts égales, la Colombie-Britannique n'aurait pas eu à augmenter sa taxe de vente provinciale et on disposerait d'un système en bonne santé financière qui n'aurait rien à craindre des partisans de la privatisation?

**Mme Val Meredith:** Madame la Présidente, le fait que le gouvernement libéral a amputé le budget des soins de santé de milliards de dollars n'a certes pas aidé la situation. Cependant, injecter plus d'argent dans le système pour verser des salaires plus élevés aux gens qui sont déjà là ne réglera pas le problème. Cela n'ouvrira pas plus de lits et cela n'ouvrira pas plus d'établissements de formation pour amener plus de médecins et plus d'infirmières dans le système.

Je ne suis vraiment pas d'accord avec un socialiste qui croit que donner plus d'argent à ses collègues travailleurs est la solution. Ce n'est pas la solution. Il faudra un engagement de la part de tous pour régler le problème. Le député doit comprendre que les Canadiens appuient le système de soins de santé. Ils appuient le régime national d'assurance-maladie que nous avons. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas avoir une diversité de moyens d'assurer les services. Nous avons un régime national d'assurance-maladie. Personne ne conteste cela et personne ne veut changer cela.

Ce que nous disons, c'est qu'il doit y avoir une meilleure façon de fournir les services de santé pour que les gens ne meurent pas pendant qu'ils sont sur des listes, en attente de l'intervention ou du traitement dont ils ont besoin. C'est ce qui arrive actuellement. Les Canadiens meurent pendant qu'ils sont sur des listes d'attente. Cela ne devrait pas se produire, mais cela se produit parce que nous essayons de maintenir le statu quo, et le statu quo ne fonctionne pas.

• (1745)

**L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, nous le savons, l'inactivité physique est un grave problème de santé publique. Selon un rapport de Statistique Canada publié il y a 15 jours, un tiers des enfants

canadiens sont obèses. Près de 60 p. 100 des jeunes sont inactifs au point de mettre leur santé en danger.

Quand les enfants entrent dans l'adolescence, leur niveau d'activité physique diminue de manière spectaculaire. On estime que les jeunes Canadiens âgés de 2 à 11 ans passent en moyenne 19 heures par semaine à regarder la télévision. Il est clair que les choix qui s'offrent aux jeunes en matière de loisirs ont changé. Leurs habitudes ont changé, mais pas pour le mieux. Trois quarts des adolescents qui souffrent de surcharge pondérale en souffriront encore quand ils auront atteint l'âge adulte. Les effets négatifs de l'inactivité sont dévastateurs pour la santé et le bien-être des Canadiens.

Les taux croissants d'obésité et le niveau élevé d'inactivité physique chez les Canadiens doivent nous inquiéter. Comme on le voit, l'inactivité physique gagne dangereusement du terrain. Les conséquences en sont désastreuses pour la santé publique, les coûts directs pour le système de santé s'établissant à 2,1 milliards de dollars par an. Clairement, réduire la sédentarité des Canadiens est essentiel à la santé future des Canadiens et à l'avenir de notre système de santé.

Je suis convaincu que la participation à l'activité physique et au sport contribue à la prévention des maladies et à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens. Par conséquent, l'activité physique et le sport devraient être considérés comme un important véhicule pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. Comme toute autre forme d'activité physique, le sport contribue à la santé et à la bonne forme physique des participants. Quand nous investissons dans des initiatives pour encourager les Canadiens à faire du sport et à être physiquement actifs, nous investissons à long terme dans la santé et le bien-être des Canadiens.

Un investissement accru dans le sport se traduit par une baisse des coûts de santé. Les avantages de la participation au sport sont bien documentés—soit, entre autres, atteindre et maintenir un poids sain, améliorer la forme cardiovasculaire et musculaire, et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie. Les études ont prouvé que la participation au sport et à l'activité physique augmente la résistance aux maladies cardiaques, au cancer, au diabète, à l'ostéoporose, à l'arthrite, à l'obésité et aux troubles mentaux. Par ailleurs, on estime que, si tous les Canadiens étaient actifs, on économiserait 5 milliards de dollars par an en coûts directs et indirects.

Je sais que ma collègue, la ministre de la Santé, est tout à fait d'accord avec moi. Voilà pourquoi nous travaillons ensemble à établir des liens entre un mode de vie sain, l'activité physique et le sport. Nous nous inquiétons de la hausse du pourcentage d'obèses chez les jeunes et des taux d'inactivité physique élevés parmi les Canadiens. Pour pouvoir contribuer pleinement à notre société et profiter de la vie, il faut d'abord être en bonne santé. Nous sommes tous d'accord pour dire que la bonne santé vient de la pratique du sport et de l'activité physique.

La stratégie nationale de promotion de saines habitudes de vie, de l'activité physique et du sport qui a été annoncée dans le discours du Trône sera un outil crucial pour améliorer la santé des Canadiens. Parce que je reconnais l'importance de l'activité physique et du sport pour la santé des Canadiens, à titre de secrétaire d'État au Sport amateur, j'insisterai pour qu'on établisse un modèle équilibré de soins de santé comprenant à la fois des traitements, des soins, des mesures de prévention des maladies et des mécanismes de promotion de la santé. Je continuerai de travailler en collaboration avec la ministre de la Santé à l'élaboration de cette stratégie.

*Initiatives ministérielles*

J'ai été ravi que le sénateur Kirby et les membres du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie partagent cette vision. En fait, il est souvent fait mention dans le rapport Kirby de la nécessité pour le gouvernement d'accorder une plus grande priorité à la prévention des maladies et des blessures. Le rapport explique que les membres du comité permanent se sont fait dire à maintes reprises par ceux qu'ils ont consultés que le gouvernement devrait élaborer des politiques et des programmes publics visant les facteurs déterminants de la santé qui ne sont pas d'ordre médical.

• (1750)

Le rapport Kirby exhorte le gouvernement du Canada à promouvoir la santé et le bien-être des Canadiens en encourageant ces derniers à jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de leur santé, par exemple en faisant de l'exercice et en optant pour des habitudes de vie et des aliments sains.

Je suis tout à fait d'accord, et c'est pourquoi je défends activement la nécessité d'investissements stratégiques accrus dans des projets qui encouragent une plus grande participation au sport et à l'activité physique. En résumé, nous devons continuer d'appuyer et de soutenir financièrement les projets qui font la promotion d'une culture de l'activité physique et qui encouragent les habitudes saines chez les Canadiens de tous les âges. Dans bien des domaines, le gouvernement du Canada a déjà pris des mesures en ce sens.

[Français]

En avril dernier, ma collègue, la ministre de la Santé, a dévoilé un nouveau Guide d'activité physique canadien à l'intention des jeunes. Ce guide démontre l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de la santé des enfants et des adolescents de notre pays. Nous devons tous encourager les enfants et les jeunes à vivre une vie plus saine et plus active.

Ces toutes premières directives nationales sur l'activité physique chez les enfants et les jeunes suggèrent d'augmenter d'au moins 30 minutes par jour le temps que les enfants et les jeunes sédentaires consacrent à l'activité physique et de réduire d'au moins 30 minutes par jour le temps qu'ils consacrent à l'oisiveté.

Les guides ont pour but de fournir aux parents, enseignants, médecins et dirigeants de la collectivité l'information nécessaire pour inciter les enfants et les jeunes à faire plus d'activité physique pour favoriser une croissance et un développement sains.

La Société canadienne de pédiatrie et le Collège des médecins de famille du Canada endossent ces directives élaborées de concert avec la Société canadienne de physiologie de l'exercice.

[Traduction]

En avril, j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre des communes le projet de loi visant à promouvoir l'activité physique et le sport. Ce document témoigne une fois de plus de l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'essor de l'activité physique et du sport au Canada.

En présentant ce projet de loi, le gouvernement cherche notamment à favoriser une plus grande collaboration entre les divers paliers de gouvernement, les groupes d'activité physique, les collectivités sportives et le secteur privé afin d'encourager tous les Canadiens à faire plus de sport.

[Français]

Élaboré en collaboration avec Santé Canada, le projet de loi reconnaît que l'activité physique et le sport font partie intégrante du mode de vie et de la culture des Canadiens et Canadiennes.

Il reconnaît également que le sport et l'activité physique procurent de nombreux bienfaits sur les plans de la santé, de la cohésion sociale et de l'activité économique.

[Traduction]

Nous voulons qu'un plus grand nombre de Canadiens fassent de l'activité physique, pratiquent un sport et bougent. Toutefois, nous reconnaissons que des Canadiens ont des obstacles importants à surmonter s'ils veulent se livrer à des activités physiques et à des sports. C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada a adopté des mesures visant à faciliter la participation à des activités sportives chez les filles et les jeunes femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les jeunes à risque, les minorités visibles et les personnes démunies sur le plan économique.

En juillet dernier, j'ai eu le privilège d'annoncer un appui financier de 551 500 \$ à 14 projets dans le cadre du Programme de soutien au développement de la participation sportive. Ce programme a été élaboré en partant du principe que tous les Canadiens devraient avoir accès à des activités sportives de qualité à tous les niveaux et en tirer profit. Nous sommes fiers d'appuyer des organismes sportifs nationaux dans les efforts qu'ils consentent en vue d'accroître la participation, de recruter de nouveaux participants et de réduire les taux d'abandon.

Je suis convaincu que le projet appuyé par le Programme de soutien au développement de la participation sportive contribuera à accroître la participation des Canadiens qui, ce faisant, seront plus actifs et en meilleure santé. Comme le montrent clairement les programmes fédéraux dont je viens de parler, le gouvernement du Canada cherche à créer une culture de l'activité physique afin de favoriser l'acquisition de saines habitudes par tous les Canadiens à partir du plus jeune âge.

• (1755)

[Français]

Actuellement, au Canada, seulement 48 p. 100 des filles de 5 à 14 ans font du sport, contre 61 p. 100 des garçons. Le gouvernement du Canada est préoccupé par le fait que la majorité des filles et des femmes canadiennes ne bénéficient pas des avantages de l'activité physique. C'est un problème qu'il nous faut régler.

Le gouvernement du Canada est déterminé à augmenter la pratique du sport à tous les niveaux et tout au cours de la vie des filles et des femmes. Nous allons collaborer avec l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique et ses équivalents dans les provinces et les territoires pour mettre en oeuvre une stratégie pour la pratique du sport par les filles et les femmes.

[Traduction]

Nous ne faisons pas qu'élaborer des stratégies. Nous agissons et nous appuyons des mesures efficaces visant à favoriser l'activité physique chez les jeunes filles et les femmes.

Aujourd'hui, j'ai été ravi de participer à une marche avec bon nombre de mes collègues en vue de promouvoir les Clubs de marche En-mouvement, une initiative nationale de l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique, ou ACAFS, en vue de favoriser une plus grande participation des jeunes filles et des femmes aux activités sportives et physiques. Des initiatives comme En-mouvement font ressortir l'importance de trouver du temps pour faire de l'exercice.

*Initiatives ministérielles*

La ministre de la Santé et moi félicitons la revue *Chatelaine* et l'ACAFS, qui ont mis ce programme en place pour encourager les femmes à être actives, mesure qui contribue au maintien d'une bonne santé et, en bout de piste, d'une meilleure qualité de vie.

[Français]

Le 6 avril 2002, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsable du sport, de la condition physique et des loisirs ont endossé la nouvelle Politique canadienne du sport. C'est la première politique canadienne sur le sport à avoir bénéficié de la collaboration des quatorze gouvernements et de consultations exhaustives auprès de la communauté sportive.

La Politique canadienne du sport est fondée sur les objectifs d'accroissement de la participation, de l'excellence, de l'affectation des ressources et de l'interaction.

[Traduction]

Pour traduire ces objectifs en mesures concrètes, tous les gouvernements signataires ont défini ensemble leurs objectifs dans un énoncé de priorités. C'est un engagement ferme. Chaque gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre des mesures au cours des trois prochaines années. Les ministres responsables du Sport ont reconnu qu'il fallait travailler tous ensemble à stimuler la pratique du sport chez tous les Canadiens. Cet objectif du sport pour tous est un objectif de santé publique et d'égalité des chances. Autrement dit, il faut encourager la participation à tous les genres de sport, à tous les niveaux.

Pour stimuler la pratique des sports par tous les Canadiens, les gouvernements se sont engagés à cerner et à supprimer les obstacles à la participation sportive, qu'ils soient sociaux, linguistiques, culturels ou économiques. Pour que davantage de jeunes fassent du sport et s'adonnent à des activités physiques, nous devons coordonner nos efforts pour faciliter l'accès aux installations sportives de tout le Canada.

En même temps, chaque province ou territoire s'engage à faire une plus grande place aux sports et aux activités sportives à l'école. Les provinces et les territoires se sont engagés à promouvoir ces activités et à explorer les diverses options.

Le gouvernement fédéral estime que le sport et l'activité physique font partie intégrante de la société et de la culture canadiennes et contribuent notamment à la santé et à la qualité de vie des Canadiens. Il est extrêmement important pour leur santé et pour l'avenir de leur système de soins de santé que les Canadiens adoptent un mode de vie moins sédentaire. Voilà pourquoi je continuerai, en tant que secrétaire d'État chargé du Sport amateur, à promouvoir la participation à une activité sportive ou physique comme mode de vie au Canada.

La santé et le bien-être de tout le Canada reflète la santé et le bien-être de chacun d'entre nous. Nous devons tous trouver le temps de pratiquer une activité physique. Le gouvernement fédéral croit que le sport est prioritaire pour la santé publique et qu'il est essentiel à la santé et au bien-être des Canadiens. Nous sommes déterminés à encourager les Canadiens à améliorer leur santé en pratiquant tous les jours une activité physique et à contribuer à réduire les obstacles qui empêchent les Canadiens d'être actifs.

Nous continuerons d'agir au plan fédéral et de collaborer avec nos partenaires pour que les Canadiens soient sportifs et en santé.

● (1800)

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, aujourd'hui le gouvernement a annoncé un investissement de 15 millions de dollars au titre d'une

étude sur l'obésité. J'aimerais donner au secrétaire d'État une option qui réduirait de façon considérable l'obésité et ne lui coûterait pas un sou. Pourquoi ne collabore-t-il pas avec les ministres provinciaux de l'Éducation et de la Santé pour faire en sorte que l'éducation physique soit obligatoire de la maternelle jusqu'en dixième année? C'est la solution qui a été retenue en Colombie-Britannique. Cette formule aurait une incidence profonde sur la santé des enfants et des adultes parce qu'ils seraient actifs, comme le secrétaire d'État l'a mentionné à juste titre.

La deuxième question concerne les enfants et le programme Bon départ, pas un grand projet de sociologie appliquée, mais un projet qui serait axé sur l'art d'être parent et qui permettrait aux parents d'acquérir les principes d'une saine nutrition, de la discipline et des soins à prodiguer aux enfants. De récentes études ont révélé que l'art d'être parent est le facteur le plus déterminant pour que les enfants deviennent des membres de la société productifs et responsables.

Lors d'une réunion du Cabinet, le secrétaire d'État insistera-t-il pour que la ministre de la Santé collabore avec ses homologues provinciaux et les ministres provinciaux de l'Éducation afin de rendre l'éducation physique obligatoire, de la maternelle jusqu'en dixième année, et pour offrir aux parents un simple programme bon départ dont l'objet principal serait de leur inculquer l'art d'être parent?

**L'hon. Paul DeVillers:** Madame la Présidente, en fait, la nouvelle politique canadienne des sports dont j'ai parlé propose un plan d'action approuvé par l'ensemble des provinces et des territoires, en vertu duquel l'activité et l'éducation physiques seront plus présentes dans les écoles.

Le député recommande que nous les rendions obligatoires de la maternelle à la dixième année. Or une telle initiative serait du ressort des provinces. Le gouvernement fédéral peut certainement encourager ses partenaires dans les provinces et les territoires, dont relève l'éducation. S'ils acceptaient de prendre cette initiative, ce serait formidable. Mais cela demeure de leur ressort.

Ils ont entrepris de mettre davantage l'accent sur ces éléments dans les écoles. C'est prévu dans la politique canadienne des sports et dans le plan d'action auquel ils ont adhéré. À Bathurst, je rencontrerai de nouveau mes homologues chargés du Sport dans les provinces et les territoires avant les Jeux du Canada, en février. Je leur demanderai entre autres de m'indiquer ce qu'ils ont fait pour donner suite au plan d'action dont nous sommes convenus à Iqaluit, l'année dernière.

Le député parle du programme de compétences parentales et du programme Bon départ. Ces programmes sont tout aussi importants. La création de programmes de compétences parentales n'est du ressort ni de la ministre de la Santé, ni du mien, en tant que secrétaire d'État chargé du Sport amateur. De tels programmes relèvent des services sociaux, qui sont de compétence provinciale. Je conviens du principe voulant qu'en inculquant aux jeunes de bonnes habitudes alimentaires, on les aide bien à développer et à adopter de saines habitudes de vie, ce qui aiderait à réduire les coûts de la santé au bout du compte.

Le Canada étant ce qu'il est, avec le partage des compétences que l'on connaît, nous nous tenons à disposition pour encourager nos partenaires, mais nous ne pouvons certainement pas leur dicter les initiatives à prendre.

*Initiatives ministérielles*

•(1805)

**M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je n'interviens pas pour dire que ce n'est pas une bonne idée d'inciter les gens à faire de l'exercice. C'est une bonne idée. Cependant, le secrétaire d'État aurait tort de laisser croire qu'en incitant les gens à être plus actifs, cela réglerait les problèmes en matière de santé. Cela ne les réglerait pas; cela ne ferait que les reporter à plus tard.

Par exemple, depuis 30 ans, l'espérance de vie augmente d'une année tous les cinq ans. Les gens vivent plus longtemps, mais cela ne veut pas dire que le système de santé coûte moins cher. Parfois, il en coûte davantage car les maladies sont plus graves chez les gens de 65 à 75 ans. Inciter les gens à être plus actifs ne ferait que reporter le problème à plus tard. Nous ne pouvons pas utiliser les sports et les activités de loisir comme moyens d'éviter des coûts. Ce n'est pas vrai.

Certaines statistiques de la Colombie-Britannique révèlent que les jeunes de 18 à 30 ans visitent le médecin en moyenne une fois par année pour des blessures résultant de la pratique de sports. C'est un fait que lorsque les gens deviennent actifs, ils se blessent parfois.

Il est bon de garder les gens actifs car cela leur permet généralement d'être en meilleure santé et de vivre plus longtemps, mais cela ne permettrait pas de résoudre les problèmes du système de santé. Le secrétaire d'État reconnaît-il ce fait?

**L'hon. Paul DeVillers:** Madame la Présidente, je n'ai jamais voulu dire que l'activité physique accrue pourrait régler tous les problèmes en matière de soins de santé. Ce n'était pas du tout mon intention. Cependant, augmenter l'activité physique aurait certainement un impact car les gens vivraient en meilleure santé. Le député souligne, avec raison, que nous allons tous mourir, mais, comme le dit l'adage, «Tout le monde veut aller au ciel, mais personne ne veut mourir».

Même si nous adoptons des habitudes de vie plus saine, un jour nous aurons besoin du système de soins de santé avant de disparaître. Il y a toutefois une grande marge entre cette situation et celle de la personne qui doit composer pendant 20 ou 30 ans avec le diabète de type II ou une autre de ces maladies qui frappent davantage les gens sédentaires ou ayant des habitudes de vie qui laissent à désirer.

Certaines études estiment à quelque 5 milliards de dollars la somme qu'on pourrait épargner si tous les Canadiens étaient aussi actifs que le petit pourcentage de ceux qui le sont. Je ne suis pas d'accord avec la prémisse du député.

En ce qui concerne les blessures liées à la pratique d'un sport, je dirai que tout a un prix. Pour être actif, un individu doit se lever, sortir et courir, et il peut se fouler la cheville. Cependant, les avantages sont beaucoup plus nombreux lorsqu'on devient physiquement actif et en forme que lorsqu'on demeure sédentaire de peur de risquer une foulure.

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je suis d'accord en partie avec ce que le député vient de dire. L'exercice est un aspect important, mais ce n'est pas la réponse au problème des soins de santé. Je ne sais pas si le ministre pense vraiment que c'est la solution.

Aujourd'hui, le secrétaire d'État a fait allusion au programme pour les femmes «En-mouvement». Je comprends, madame la Présidente, que vous êtes au fauteuil et ne pouvez rien dire, mais nous devons toutes deux informer le ministre que les femmes ont toujours été actives. Elles le sont encore plus maintenant, car nous courons d'un

emploi rémunéré à un autre qui ne l'est pas, à la maison. Nous faisons cela, parce qu'au Canada, le fardeau fiscal est si lourd que les femmes doivent travailler pour que leurs familles puissent joindre les deux bouts.

Comme on nous l'a dit de nombreuses reprises, le rapport Kirby précise les coûts en cause, soit 5 milliards de dollars. Le ministre pourrait-il nous dire combien d'appareils d'imagerie par résonance magnétique on aurait pu acheter avec 5 milliards de dollars?

•(1810)

**L'hon. Paul DeVillers:** Madame la Présidente, il est évident que je n'ai pas ce chiffre. Je ne comprends pas le motif de la question de la députée non plus.

Sauf erreur, le rapport Kirby recommande d'investir dans le système de soins de santé 5 milliards de dollars de plus pour financer diverses mesures. J'ignore où la députée veut en venir lorsqu'elle parle des appareils d'imagerie par résonance magnétique.

Pour répéter les observations que j'ai faites en réponse au député qui m'a interrogé précédemment, je ne prétends pas qu'il suffit que les Canadiens soient plus actifs physiquement pour régler les problèmes en matière de santé. Je dis simplement que cela aiderait à réduire certains coûts et ferait partie d'une solution au problème des soins de santé.

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je tiens à dire à quel point il est important de réduire les impôts. Ma famille et moi-même avons vécu exactement la même chose, travaillant jour et nuit. J'ai concilié deux emplois. J'ai travaillé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année rien que pour payer mes impôts et le reste de l'année, pour faire vivre ma famille. Je n'avais pas le temps de faire de l'exercice. Pourquoi les députés croient-ils que je suis en aussi mauvaise forme? Parce que je manque d'exercice. Pourquoi est-ce que je manque d'exercice? Parce que je dois travailler pour payer mes maudits impôts. Voilà ce que j'avais à dire.

**L'hon. Paul DeVillers:** Madame la Présidente, je n'ai jamais rien entendu d'aussi ridicule. Le député n'est sûrement pas sérieux. Il faut évidemment prendre le temps de faire de l'exercice. Le temps est le même pour tous. Qu'on soit millionnaire ou pauvre, on a tous le même temps. Il faut comprendre que notre santé est importante. Il faut prendre le temps de faire de l'activité physique.

Le gouvernement va réduire les impôts de 100 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, si quelqu'un croit que le gouvernement réduit les impôts, il croit aux contes de fée.

Je veux entamer mes observations ce soir en exposant aux gens de chez nous qui regardent ce débat la situation telle que je la perçois. Le gouvernement n'a aucun programme. Le gouvernement est en proie au désarroi et au chaos parce qu'il est engagé dans une campagne à la direction du parti qui n'a pas encore été déclenchée. Le premier ministre dit qu'il restera aux commandes 14 ou 15 mois de plus.



*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement a prorogé le Parlement et s'est donné et, par extension, nous a aussi donné, un congé de quelques semaines de plus cet été, après un congé de trois mois. Ce congé nous était prétendument donné parce que le gouvernement avait un programme. Le gouvernement a prorogé le Parlement, a sonné le glas des projets de loi d'initiative ministérielle et d'initiative parlementaire, et la session s'est terminée. Le gouvernement est revenu à la Chambre avec un discours du Trône, et voilà où nous en sommes. Jetons un coup d'oeil sur ce qui s'est passé cette semaine.

Un député demande s'il est question du système de santé. C'est exactement de cela qu'il est question.

Lundi, nous avons eu un débat exploratoire sur le système de santé. Habituellement, les débats exploratoires, tout comme les débats d'urgence, ont lieu après les affaires courantes de la Chambre et se prolongent dans la soirée. Mardi était une journée d'opposition du Bloc, de sorte que l'opposition a établi l'ordre du jour. Aujourd'hui, nous débattons encore une fois la motion concernant le système de santé. Demain sera une autre journée d'opposition. Où est le programme du gouvernement? Le fait est qu'il n'a aucune idée de ce qu'il fait. Je ne dis pas qu'un débat sur le système de santé est inutile.

**M. Paul Macklin:** Vous venez de le dire.

**M. Jay Hill:** Non, je ne viens pas de le dire. J'ai dit que le gouvernement n'a aucun programme. Il n'a aucune mesure législative à présenter à la Chambre. Il a eu quatre ou cinq mois depuis qu'il a ajourné la Chambre en juin et il n'a...

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le député voudra bien adresser ses commentaires à la présidence.

**M. Jay Hill:** Je croyais que c'est ce que je faisais, madame la Présidente. Je n'ai pas utilisé le pronom vous une seule fois. Je voulais parler de l'opposition qui chahute là-bas. De toute façon, je crois que les gens qui nous écoutent ont compris que le gouvernement n'a plus d'idées et que c'est la raison pour laquelle nous sommes engagés dans le présent débat aujourd'hui.

Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca qui a fait beaucoup de travail dans le dossier des soins de santé au cours des ans. Il a à de très nombreuses reprises recommandé des réformes et des modifications au système actuel de soins de santé, beaucoup plus d'ailleurs que n'importe lequel des ministres qui ont été chargés du portefeuille de la santé dans ce gouvernement depuis mon arrivée à la Chambre en 1993, et beaucoup plus que tous les autres députés de ce côté de la Chambre, sauf pour proposer le maintien du statu quo.

Si les députés libéraux souhaitent participer au débat, pourquoi ne sont-ils pas intervenus il y a quelques heures au lieu de donner leur créneau aux socialistes? Ils avaient une période supplémentaire de 10 minutes, mais aucun d'entre eux n'en a voulu, si bien que le NPD en a hérité. Voilà maintenant qu'ils veulent intervenir pendant que je parle. Cela est tout simplement incroyable.

Les libéraux veulent participer au débat sur le système de santé. Ils tentent de mettre la faute sur le dos des provinces alors qu'ils sont responsables des problèmes du système. De 1994 à 2001, le gouvernement a effectué des ponctions répétées totalisant 25 milliards de dollars dans les transferts aux provinces au titre de la santé. Et voilà qu'il accuse les provinces d'être à l'origine du problème du fait que ce sont elles qui administrent le système de soins de santé.

Les Canadiens ne sont pas fous. Ils savent que les problèmes ont débuté lorsque les libéraux ont fait de piètres choix de dépenses. Les libéraux ont préféré subventionner des entreprises et de amis en

pratiquant une politique de l'assiette au beurre et de favoritisme. Voilà ce qu'ils ont préféré faire plutôt que d'injecter des fonds dans le système de soins de santé et la défense nationale, mais ce dernier point est une toute autre histoire.

Il est évident qu'il ne suffit pas d'injecter des fonds. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, reconnaissons ce fait. Toute recommandation du rapport Kirby, et sous peu du rapport Romanow, à l'effet qu'une injection de 5, de 6 ou de 9 milliards de dollars, ou peu importe le chiffre magique, réglera les problèmes du système de soins de santé est tout simplement mensongère.

Je signale que je représente une très grande circonscription rurale. En effet, avec plus de 200 000 kilomètres carrés, Prince George—Peace River arrive au huitième rang pour ce qui est de la superficie parmi les circonscriptions canadiennes. Nous avons une grave pénurie de médecins, d'infirmières et de professionnels de la santé qualifiés dans le nord de la Colombie-Britannique. J'en ai discuté avec des collègues, et je sais que la situation n'est pas unique à des municipalités comme Fort St. John, Dawson Creek, Fort Nelson, Mackenzie, Tumbler Ridge, Chetwynd, voire Prince George, une grande agglomération du centre-nord de la Colombie-Britannique, ou Kamloops. Toute la province et tout le pays sont confrontés aux mêmes problèmes.

Croyez-le ou non, j'ai récemment lu de bons articles dans *Ottawa Citizen*. Cette semaine, dans le cahier de la vie urbaine, on trouve des articles concernant la pénurie croissante de professionnels de la santé et de médecins en Ontario et dans la ville d'Ottawa. Selon le journal d'hier, on a décidé il y a 25 ans qu'il y avait trop de médecins, de sorte que les provinces ont adopté des mesures en vue d'en former moins. Ces mesures ont été si efficaces qu'il y a aujourd'hui en Ontario 900 000 personnes n'ayant pas de médecin de famille.

C'est sérieux. Le statu quo ne suffit pas. Au cours des dernières années, nous avons entendu à maintes et maintes reprises des députés de l'Alliance canadienne dire qu'il faut sérieusement s'attaquer à ce problème. Nous ne pouvons nous contenter d'injecter quelques milliards de dollars supplémentaires, faire le tour de la situation et prétendre pour l'une ou l'autre raison que cela résoudra les problèmes du système de santé. Des personnes meurent pendant que leur nom est inscrit sur une liste d'attente en vue de voir un médecin.

J'ai parlé avec des médecins l'autre jour lorsqu'ils se sont présentés ici dans le cadre de leur exercice annuel de lobbying visant à faire comprendre aux politiciens quelques-uns des problèmes auxquels ils font face quotidiennement. L'un d'eux m'a dit que le problème ne se limitait pas aux médecins. Il arrive parfois qu'un médecin examine un patient, trouve une salle d'opération, la prépare en vue de l'opération, puis constate qu'il manque une personne.

● (1815)

Il se peut que ce soit l'infirmière de la salle de réveil qui est absente, de sorte que l'opération est reportée et que l'on dit aux gens de rentrer chez eux parce que l'opération ne peut être effectuée. La salle est disponible. Les médecins et l'anesthésiste sont présents. Tout est prêt, sauf un élément du système, et le patient souffre et, malheureusement, meurt parfois. Nous devons prendre cette situation au sérieux.

*Initiatives ministérielles*

Je veux accorder du temps à mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, un médecin ayant exercé pendant bon nombre d'années dans ma circonscription, soit celle de Prince George—Peace River, et plus exactement dans la ville de Prince George. Comme bon nombre de députés de tous les partis venant des secteurs ruraux, je mène une lutte continuelle pour tenter d'aider des médecins étrangers à s'installer au pays et, grâce à Dieu, nous y arrivons, mais cela non plus n'est pas la réponse.

Le pays connaît une sérieuse pénurie de professionnels du domaine médical, et l'argent ne pourra à lui seul résoudre le problème. Nous devons nous pencher sur un grand nombre de solutions possibles, dont une que j'ai évoquée plus tôt, soit les médecines douces. Nous devons trouver plus de façons de prévenir la maladie au lieu de réagir devant celle-ci.

J'accorde le reste de mon temps de parole à mon collègue.

• (1820)

**M. John McKay:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Avant que mon collègue ne prenne la parole, je tiens à signaler qu'il y a encore un certain nombre de députés qui veulent participer à cet important débat. Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement pour étudier la mesure d'initiative ministérielle n° 4.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je renvoie le député à la page 345 de Marleau-Montpetit, où il est prévu ceci:

Tout député peut en faire la proposition au cours du débat, mais il ne doit le faire ni en invoquant le Règlement...

**M. John McKay:** Madame la Présidente, si je ne le fais pas en invoquant le Règlement, je le fais alors au cours du débat, n'est-ce pas?

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Non, le député aurait évidemment dû avoir la parole ou un autre député aurait dû avoir la parole au cours du débat pour pouvoir présenter une telle motion.

Questions et observations. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Prince George pour ses observations. Ses électeurs devraient savoir qu'il a travaillé dur pour essayer d'attirer des médecins et d'autres professionnels de la santé à Prince George et à l'endroit où je travaille.

Prince George est le principal centre de traumatologie du nord de la Colombie-Britannique. J'y travaille par intermittence depuis 1988. Il est arrivé, à Noël par exemple, que, pendant trois ou quatre jours, ce grand centre de traumatologie n'ait pas eu un seul orthopédiste par 200 000 habitants. En fait, nous n'avions que la moitié du nombre de spécialistes nécessaires. Tout simplement. Cela pose encore un problème.

Je voudrais que mon collègue décrive la situation qui existe non seulement à Prince George, mais dans sa circonscription rurale du nord de la Colombie-Britannique, car cela concerne les circonscriptions rurales de tout le Canada. Il pourrait peut-être parler de la pénurie de ressources fondamentales en soins de santé que subissent ses électeurs et de ce qu'il faudrait faire pour s'assurer qu'ils aient les bons soins dont ils ont désespérément besoin. Il pourrait peut-être décrire les souffrances que ses électeurs endurent parce que l'hôpital et sa collectivité manquent de ressources à l'heure actuelle.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, pour ajouter à ce que j'ai dit précédemment, sachez que l'une des choses que mon personnel et moi avons faites dès la première fois que j'ai été élu en 1993, fut de tâter le pouls des cliniques médicales des villes et des municipalités de ma circonscription. Il y en a beaucoup. Je sais que d'autres députés font la même chose.

On essaie de pallier le manque de médecins en aidant des médecins étrangers, principalement d'Afrique du Sud, à venir s'établir au Canada. On les aide à surmonter toutes les tracasseries administratives liées à l'acquisition de permis d'immigration et de travail pour qu'ils obtiennent un travail de suppléant et permettent ainsi aux médecins canadiens de souffler un peu, dans certains cas pour la première fois après bien des années, ou de parfaire leurs compétences, ce qu'ils n'ont pas eu le temps de faire bien souvent.

La situation est vraiment très grave et je ne saurais trop insister sur ce que les citoyens de Prince George—Peace River, et de tout le Canada rural, je crois, vivent à l'heure actuelle. Et pourtant, c'est la réalité.

Je trouve utile ce débat exploratoire que nous avons. Il offre aux députés l'occasion de prendre la parole et d'indiquer à quel point les électeurs, et parfois même leurs propres familles, sont affectés. Ma famille est elle-même touchée par les problèmes qui secouent notre système de santé. Mon père est inscrit sur une liste d'attente pour une intervention chirurgicale et il souffre beaucoup. Je sais que d'autres députés vivent des expériences semblables. Il est tragique que l'on continue de discuter des soins de santé au lieu de prendre les moyens de les améliorer.

L'une des choses que l'on devrait envisager et que le gouvernement ne semble pas disposé à envisager est de donner plus de latitude aux provinces afin qu'elles puissent faire preuve d'innovation. C'est un des principaux points de notre programme concernant la réforme des soins de santé. Je ne pense pas que le gouvernement soit intéressé à faire cela. Le rapport Kirby n'a rien prévu à ce sujet et je doute que la commission Romanow recommande quoi que ce soit dans ce sens.

• (1825)

**M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai écouté le discours du député et je sais qu'il est préoccupé par les sommes qui sont transférées du gouvernement fédéral aux provinces. Je me demande s'il pourrait éclairer la Chambre sur le montant des transferts directs que le gouvernement fédéral accorde à la Colombie-Britannique, à la fois en paiements en espèces et en points d'impôt, et sur les dépenses directes qui sont engagées au titre des soins de santé dans sa province. Je pense que cela serait instructif aux fins du débat.

À cet égard, je remarque que le débat suscite toujours de l'intérêt des deux côtés de la Chambre. Je me demande si nous pourrions envisager une prolongation, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le député devrait demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'il y ait prolongation. Voudriez-vous présenter une motion en ce sens?

**M. John McKay:** Madame la Présidente, je parle du paragraphe 26(2) du Règlement. Il est ainsi libellé:

Lorsque l'Orateur met une motion semblable aux voix, il doit inviter les députés qui s'opposent à ladite motion à se lever de leur place. Si quinze députés ou plus se lèvent, la motion est réputée retirée;...

*Initiatives ministérielles*

**M. Jay Hill:** Madame la Présidente, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Sauf le respect que je vous dois, je pense que cette question a déjà été réglée, et de manière fort juste. Le député ne participe pas au débat, autrement dit, lui ou son parti n'ont pas de temps de parole qui leur est imparti parce qu'ils y ont renoncé il y a un certain temps; or, c'est à ce moment-là que le député aurait dû proposer la motion ou demander à un de ses collègues de le faire.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je remercie le député de ses conseils, mais je vais répéter ce que j'ai dit au cas où ce n'était pas clair.

À la page 345 de l'ouvrage de Montpetit et Marleau, voici ce qui est prévu:

Tout député peut en faire la proposition au cours du débat, mais il ne doit le faire ni en invoquant le Règlement, ni pendant la période de questions ou observations qui suit un discours de député...

Je pense que l'ouvrage de Montpetit et Marleau est très clair.

Puisque ce n'est pas moi qui dirige la Chambre et que je suis simplement à son service, le député peut évidemment demander le consentement unanime.

**M. John McKay:** Madame la Présidente, je demande le consentement unanime.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Y a-t-il consentement unanime pour prolonger les heures de séance?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, le manque de ressources, voilà où le bât blesse lorsqu'il s'agit d'envisager des moyens pour sauvegarder notre système.

Le problème tient au fait que le nombre des travailleurs actifs nous limite. Dans l'état actuel des choses, pour chaque retraité, il y a quatre personnes qui travaillent. Dans les 20 prochaines années, pour chaque retraité, il y aura 2 personnes qui travailleront. Cela en soi constituera un fardeau insoutenable pour le système de santé. Quoi que nous fassions pour rationaliser nos ressources, ce par quoi nous devons passer, il faudra en bout de ligne trouver de l'argent quelque part.

Augmenter les impôts n'est pas la solution, d'après nous, car cela a pour effet de ralentir l'économie et de réduire les recettes à investir dans les programmes sociaux comme les soins de santé.

Où trouver l'argent? L'autre solution qui s'offre à nous est celle du secteur privé. En autorisant les services parallèles privés, je pense que nous atténuerons la demande faite au système public, sans pour autant le priver de ressources. Si nous optons pour une telle solution, nous garantirons la pérennité du système public de soins de santé.

Comme l'a dit mon voisin, pourquoi ne retournerions pas la situation contre les Américains? Pourquoi les patients américains ne viendraient-ils pas se prévaloir de notre système privé et ainsi le financer avec leur argent, dont nous nous servirions par la suite pour financer notre système public?

● (1830)

[Français]

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)



## TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 30 octobre 2002

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>L'Armée du Salut</b>		M. Duceppe .....	1071
M. Lastewka .....	1067	M. Chrétien .....	1072
<b>Le Protocole de Kyoto</b>		Mme Tremblay .....	1072
M. Benoit .....	1067	M. Chrétien .....	1072
Mme Tremblay .....		M. Chrétien .....	1072
<b>Les prix Synergie</b>		Mme Tremblay .....	1072
M. Simard .....	1067	M. Chrétien .....	1072
<b>L'industrie de la pomme de terre</b>		<b>Les affaires étrangères</b>	
M. McGuire .....	1068	M. Robinson .....	1072
<b>Le Mois de l'histoire des femmes</b>		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) .....	1072
M. Harb .....	1068	<b>Le gouvernement du Canada</b>	
<b>Les agriculteurs des Prairies</b>		M. Blaikie .....	1072
M. Sorenson .....	1068	M. Easter .....	1072
<b>La Délégation de l'Initiative des puissances moyennes</b>		<b>Les marchés de l'État</b>	
M. Cotler .....	1068	M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) .....	1072
<b>Le Brésil</b>		M. Goodale .....	1073
M. Rocheleau .....	1068	M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) .....	1073
<b>Ararat</b>		M. Goodale .....	1073
M. Assadourian .....	1069	<b>La santé</b>	
<b>Le Service d'assistance canadien aux organismes</b>		M. Merrifield .....	1073
M. Vellacott .....	1069	M. Chrétien .....	1073
M. Merrifield .....		M. Merrifield .....	1073
<b>Le commandant Hendry et le lieutenant Bélair</b>		Mme McLellan .....	1073
M. Proulx .....	1069	<b>Le Protocole de Kyoto</b>	
<b>Les wagons-trémies</b>		M. Gauthier .....	1073
Mme Desjarlais .....	1069	M. Chrétien .....	1073
M. Gauthier .....		M. Chrétien .....	1073
<b>La Semaine québécoise des adultes en formation</b>		<b>Le terrorisme</b>	
Mme Guay .....	1069	M. Day .....	1074
<b>L'environnement</b>		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) .....	1074
M. Binet .....	1070	M. Day .....	1074
<b>L'assurance-emploi</b>		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) .....	1074
M. Barnes (Gander—Grand Falls) .....	1070	<b>L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe</b>	
<b>Le Mois de la sensibilisation à l'autisme</b>		M. Loubier .....	1074
M. Savoy .....	1070	M. Vanclief .....	1074
M. Loubier .....		M. Vanclief .....	1074
<b>QUESTIONS ORALES</b>			
<b>La mise à jour économique</b>		<b>La défense nationale</b>	
M. Harper .....	1070	Mme Grey .....	1074
M. Chrétien .....	1070	M. McCallum (Markham) .....	1075
M. Harper .....	1070	Mme Grey .....	1075
M. Chrétien .....	1071	M. McCallum (Markham) .....	1075
M. Harper .....	1071	<b>L'agriculture</b>	
M. Chrétien .....	1071	Mme Ur .....	1075
M. Chrétien .....	1071	M. Vanclief .....	1075
<b>L'assurance-emploi</b>		<b>Les personnes handicapées</b>	
M. Solberg .....	1071	Mme Lill .....	1075
M. Chrétien .....	1071	Mme Stewart .....	1075
M. Solberg .....	1071	<b>L'assurance-emploi</b>	
M. Chrétien .....	1071	M. Godin .....	1075
M. Duceppe .....	1071	M. Chrétien .....	1075
M. Chrétien .....	1071		



<b>Le Code criminel</b>	
M. Thompson (Wild Rose).....	1084
Projet de loi C-279. Présentation et première lecture.....	1084
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1084
<b>Le Code criminel</b>	
Mme Meredith.....	1084
Projet de loi C-280. Présentation et deuxième lecture.....	1084
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1084
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
M. Adams.....	1084
Motion d'adoption.....	1084
Adoption de la motion.....	1084
M. Adams.....	1084
Motion d'adoption.....	1084
Adoption de la motion.....	1084
<b>Pétitions</b>	
<b>La recherche sur les cellules souches</b>	
M. Doyle.....	1084
<b>La pornographie juvénile</b>	
Mme Hinton.....	1084
<b>La recherche sur les cellules souches</b>	
Mme Hinton.....	1085
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. White (North Vancouver).....	1085
<b>La recherche sur les cellules souches</b>	
M. White (North Vancouver).....	1085
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. Reid.....	1085
Mme Catterall.....	1085
<b>L'environnement</b>	
Mme Catterall.....	1085
<b>Les produits du tabac</b>	
Mme Catterall.....	1085
<b>Le Falun Gong</b>	
Mme Catterall.....	1085
<b>Les droits de l'enfant à naître</b>	
M. Vellacott.....	1085
<b>La recherche sur les cellules souches</b>	
M. Vellacott.....	1085
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Regan.....	1085

<b>Motions portant production de documents</b>	
M. Regan.....	1086

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Le système de soins de santé</b>	
Motion.....	1086
M. Calder.....	1086
M. McTeague.....	1086
M. Hill (Prince George—Peace River).....	1088
M. Bagnell.....	1088
M. Crête.....	1089
M. Adams.....	1091
M. Roy.....	1092
M. Speller.....	1093
Mme Lill.....	1094
<b>Message du Sénat</b>	
Le vice-président.....	1095
<b>Le système de santé</b>	
Motion.....	1095
Mme Lill.....	1095
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	1096
M. Lunney.....	1097
Mme Meredith.....	1098
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
<b>Projet de loi C-16—Loi de 2002 sur la sécurité publique</b>	
M. Boudria.....	1099
Motion.....	1099
Adoption de la motion; retrait du projet de loi C-16.....	1100
<b>Le système canadien de soins de santé</b>	
Mme Meredith.....	1100
M. Hill (Prince George—Peace River).....	1100
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	1101
M. DeVillers (Simcoe-Nord).....	1101
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	1103
M. White (North Vancouver).....	1104
Mme Hinton.....	1104
M. Epp.....	1104
M. Hill (Prince George—Peace River).....	1104
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	1106
M. McKay.....	1106
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	1107

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**